

**Le service des archives du Collège universitaire de Saint-Boniface :  
son établissement et son avenir**

par

Carole Barnabé

Thèse  
présentée à la Faculty of Graduate Studies  
pour l'obtention du grade de Master of Arts

Department of History (Archival Studies)  
University of Manitoba / University of Winnipeg  
Winnipeg (Manitoba)

© 2002



National Library  
of Canada

Acquisitions and  
Bibliographic Services

395 Wellington Street  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

Bibliothèque nationale  
du Canada

Acquisitions et  
services bibliographiques

395, rue Wellington  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

*Your file Votre référence*

*Our file Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-76744-2

Canada

THE UNIVERSITY OF MANITOBA  
FACULTY OF GRADUATE STUDIES  
\*\*\*\*\*  
COPYRIGHT PERMISSION PAGE

LE SERVICE DES ARCHIVES DU COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-  
BONIFACE: SON ÉTABLISSEMENT ET SON AVENIR

BY

CAROLE BARNABÉ

A Thesis/Practicum submitted to the Faculty of Graduate Studies of The University  
of Manitoba in partial fulfillment of the requirements of the degree  
of

Master of Arts

CAROLE BARNABÉ © 2002

Permission has been granted to the Library of The University of Manitoba to lend or sell copies of this thesis/practicum, to the National Library of Canada to microfilm this thesis and to lend or sell copies of the film, and to University Microfilm Inc. to publish an abstract of this thesis/practicum.

The author reserves other publication rights, and neither this thesis/practicum nor extensive extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's written permission.

## Résumé

Situé au cœur de la communauté francophone, le Collège universitaire de Saint-Boniface (Collège) peut faire remonter ses origines à 1818. Il en est l'une des institutions les plus reconnues. Considérée comme le berceau de la culture franco-manitobaine, cette institution demeure un exemple en voulant préserver son histoire.

La littérature archivistique récente explore souvent le même thème : la contextualité de l'information. Cette méthode de travail requiert une analyse des structures fonctionnelles d'une institution. Dans la présente recherche, nous allons utiliser l'analyse fonctionnelle afin de comprendre les rouages du Collège et la complexité de son environnement. Nous allons ensuite étudier la viabilité de garder un service des archives dans une si petite université francophone. Nous allons également explorer les différentes options que pourraient choisir l'administration si celle-ci décidait de mettre fin à son service des archives. La question primordiale tourne donc autour de l'importance qu'accordent à leur histoire le Collège et la communauté franco-manitobaine en général.

Nécessairement, une institution essaie de garder un lien entre son passé et son avenir. Le rôle d'un service des archives est d'abord de servir l'institution qui l'a mis sur pied. Les dossiers qui sont créés reflètent donc ses fonctions. De plus, l'institution devient en quelque sorte une mémoire sociale, qui va au-delà des portes de l'organisme, puisqu'elle affecte plusieurs citoyens de la société. Dans le cas du

Collège, les personnes concernées sont celles qui luttent pour la survivance de la francophonie. Institution d'importance symbolique, le Collège projette l'image de ce que devrait être un Franco-Manitobain. N'est-ce pas un de ses rôles comme institution francophone de pouvoir faire sa part pour la communauté qu'il dessert?

## Remerciements

Tout d'abord, j'aimerais remercier le Dr. Tom Nesmith, mon directeur de thèse, pour ses bons conseils et son aide tout au long de cette recherche. Mes remerciements s'adressent également à mes collègues de travail pour leurs petits mots d'encouragement et tout spécialement à mon directeur qui m'a permis de m'absenter de mon emploi afin de terminer ma thèse. Sans oublier André Fauchon, professeur de géographie au Collège universitaire de Saint-Boniface, qui a de bon cœur consenti à réviser minutieusement mon travail, geste que j'ai beaucoup apprécié.

En dernier lieu, je dois sincèrement reconnaître la patience et la confiance que m'ont données les membres de ma famille et mes amis, tout spécialement mes parents, Hervé et Denise Barnabé et mon frère Donald. Merci pour votre générosité et votre compréhension. À vous tous – I owe you BIG TIME !

Carole Barnabé

Saint-Boniface, le 27 juin 2002

## Table des matières

Résumé	ii
Remerciements	iv
Liste des tableaux	vi
Liste des figures	vi
Introduction	1
Chapitre 1	
Un survol de la littérature en archivistique au sujet des collèges et universités	6
Chapitre 2	
Un historique du Collège universitaire de Saint-Boniface	39
Chapitre 3	
La situation actuelle du fonctionnement administratif et archivistique au Collège universitaire de Saint-Boniface	57
Chapitre 4	
Les diverses options du lieu d'entreposage des archives du Collège universitaire de Saint-Boniface	90
Conclusion	122
Annexes	
Annexe A : Le mandat du Bureau des gouverneurs	127
Annexe B : Les droits et pouvoir du Conseil de direction des études	128
Annexe C : La description de tâches du recteur	129
Annexe D : La liste des fonds dans les archives du CUSB	130
Bibliographie	132

## Liste des tableaux

Tableau 1	Requêtes 1997-2002	80
Tableau 2	Nombre d'acquisitions 1997-2002	82

## Liste des figures

Figure 1	Organigramme décisionnel du CUSB 2001	63
Figure 2	Organigramme de gestion du personnel du CUSB 2001	64
Figure 3	Organigramme de la bibliothèque Alfred-Monnin	78
Figure 4	Répartition des requêtes 1997-2001	81



## Introduction

Le mot « université » a comme définition un « établissement public d'enseignement supérieur » (*Le Petit Robert*). Ce mot nous donne une connotation de prestige puisque ce genre d'institution a une grande importance dans nos communautés, et c'est là que la plupart de nos dirigeants et gens d'affaires viennent poursuivre leurs études. Étant donné que les universités aiment toujours pouvoir rehausser leur image, plusieurs d'entre elles ont mis sur pied, au cours des années, des centres d'archives. Toutefois, très peu d'archivistes s'intéressent aux archives universitaires. Il est donc important d'être capable de bien comprendre l'environnement universitaire. Les universités sont des établissements qui encouragent la recherche scientifique et historique, mais sont-elles prêtes à protéger leur propre histoire? De plus, ces institutions dépendent de subventions gouvernementales, ce qui les rend responsables auprès du public. Afin qu'elles puissent répondre aux besoins de leur public, les universités doivent maintenir une bonne gestion de leurs dossiers. Il est donc nécessaire de pouvoir en conserver les archives.

Il existe plusieurs avantages dans la mise en place d'un centre d'archives universitaire. Souvent, les universités cherchent des moyens pour promouvoir leur institution, notamment par des campagnes de levées de fonds. Les archives universitaires existent pour rendre service à l'institution même, ainsi qu'au grand public. Cette thèse va s'intéresser à la mise sur pied d'un service des archives dans une petite université francophone du Manitoba, le Collège universitaire de Saint-

Boniface (Collège), dont on pourrait faire remonter les premiers balbutiements avec l'arrivée des premiers religieux à la Rivière-Rouge en 1818. L'étude proposée cherchera à comprendre la valorisation des archives universitaires dans un milieu minoritaire et les moyens que le Collège entend prendre pour établir un service des archives stable avec tous les facteurs qui nous entourent aujourd'hui.

Le mot « archives » sous-entend évidemment un certain lien avec l'histoire. Les archives sont un endroit où l'on conserve la documentation pour des recherches historiques. Autrement dit, les archives sont un endroit pour amasser de la poussière! Les archivistes en un sens deviennent des ramasseurs de « vieilleries ». Par contre, être archiviste comprend beaucoup plus de talents que le simple fait d'organiser de vieux documents. Ces professionnels doivent indirectement construire l'histoire. Elizabeth Kaplan, archiviste américaine a écrit : « Whether we choose to acknowledge it or not, we are major players in the business of identity construction and identity politics »<sup>1</sup>. Les archives deviennent un centre de bouillonnement de culture et d'identité. On pourrait même dire que c'est un endroit qui garde un certain pouvoir auprès du public. Les archives n'existent-elles pas aussi pour servir la société<sup>2</sup>? Les archivistes détiennent ce pouvoir. Comment doivent-ils l'utiliser à bon escient? Comment doivent-ils servir la société?

L'archiviste a acquis des connaissances tout au long de son éducation et de sa carrière, connaissances qui l'aident à bien faire son travail. Il doit être capable de préserver la mémoire d'une société. Et il accomplit cette tâche en utilisant des théories et des méthodes archivistiques qui existent depuis des centaines, voire des milliers d'années. Le principe de base est certainement celui de la provenance : le fait

de pouvoir identifier le créateur du document. Un autre principe serait celui de l'ordre original, c'est-à-dire de garder la documentation comme elle a été créée et utilisée dans sa tâche première. Par contre, je pense qu'à la base de tout ce qui concerne les archives, il y a la volonté de préserver la documentation pour les futures générations et pour la société en général. Cette volonté ne provient pas toujours de l'administration de l'institution, mais plutôt de l'archiviste lui-même. L'archiviste occupe donc un rôle important dans la société, celui d'en préserver la mémoire.

Le présent travail a pour but d'évaluer les différentes options qui se présentent pour le Collège concernant l'organisation de ses archives. Le Collège a créé un poste d'archiviste à quatre-vingt pour cent de temps, poste que j'occupe depuis avril 2002. Comme archiviste, j'ai donc à concevoir et à établir un service des archives qui sera propice à un environnement universitaire. La mise en place d'un tel service soulève plusieurs questions : le CUSB devrait-il avoir un centre autonome ou un centre qui entretiendrait des liens avec les archives de la *University of Manitoba*, les Archives provinciales du Manitoba ou celles du Centre du patrimoine? quels seraient les avantages et les désavantages de ces trois options? si le Collège veut garder ses archives, comment devrait se faire leur gestion? Les réponses à ces questions vont permettre de mieux répondre à l'interrogation principale : quel genre de service des archives serait le plus approprié pour une petite université francophone dans la province du Manitoba?

Plusieurs critiqueront sans doute cette recherche parce que son sujet est directement relié à mon emploi. Étant archiviste, toutes les questions concernant les archives doivent me tenir à cœur. Les archives du Collège universitaire de Saint-

Boniface risquent de connaître le sort de plusieurs petits centres d'archives, soit le manque d'intérêt. Faire valoir l'importance de préserver une histoire riche comme celle de la communauté franco-manitobaine est au cœur de la présente recherche.

La thèse va se diviser en quatre chapitres. Le premier chapitre abordera la littérature existante sur les archives universitaires tout en plaçant l'accent sur les caractéristiques de gestion des programmes d'archives et sur ce qui préoccupe les archivistes universitaires. Le deuxième chapitre fera un survol de l'évolution du Collège de Saint-Boniface depuis ses origines. Ce survol historique nous donnera un contexte pour mieux situer ses archives. Le troisième chapitre analysera le fonctionnement actuel de l'établissement et de son service des archives. Cette étude fonctionnelle permettra d'explorer dans le dernier chapitre diverses options qui s'offrent à lui en ce qui concerne la gestion de documents et un programme d'archivage. On accordera une attention particulière au fait de mieux comprendre le contexte des archives du Collège au sein de la communauté francophone du Manitoba, c'est-à-dire comment et pourquoi cette petite communauté a à cœur le Collège universitaire de Saint-Boniface.

## Notes

1. Elizabeth Kaplan, « We Are What We Collect, We Collect What We Are : Archives and the Construction of Identity », *American Archivist* 65 (Spring/Summer 2000), p. 147.
2. Terry Cook, « Archival Science and Postmodernism : a New Formulation for Old Concepts », *Archival Science* 1 (2001), p. 19.

## Chapitre 1

### Un survol de la littérature en archivistique au sujet des collèges et des universités

Nous retrouvons des universités et des collèges dans toutes les provinces du Canada. D'après les statistiques de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), dont le Collège de Saint-Boniface fait partie<sup>1</sup>, il y en aurait quatre-vingt-treize. Parmi ces institutions, on peut retrouver un certain nombre de centres d'archives. D'ailleurs, il est tout à fait normal que des centres d'archives soient situés si près de la vie académique. Premièrement, les chercheurs sont généralement des étudiants et des professeurs<sup>2</sup>. Deuxièmement, les centres d'archives sont des endroits qui permettent de préserver les documents importants des universités et collèges pour des questions juridiques et fiscales, sans oublier tout l'aspect historique. Les universités et collèges s'appuient fortement sur leur lien avec le passé, surtout lorsque cela concerne des projets de financement auprès des anciens.

Le service des archives du Collège universitaire de Saint-Boniface (Collège) aura nécessairement les mêmes besoins que les autres centres d'archives universitaires. À cette fin, les archives du Collège préservent les documents créés par l'institution même. Ainsi, aucun effort n'est mis sur l'acquisition de manuscrits. Les chercheurs les plus souvent rencontrés sont ceux qui veulent de l'information sur leurs ancêtres – les généalogistes. Effectivement, les archives du Collège existent en ce moment pour satisfaire aux besoins de l'administration (finances, bureau du registraire, etc.). Par contre, ces archives auront à mieux se placer dans l'univers

archivistique si elles prévoient offrir un service beaucoup plus complet. Les archives universitaires manifestent un besoin unique, ce qui est le sujet du présent chapitre. L'objectif est d'examiner les divers thèmes dont les archivistes traitent lorsqu'ils discutent d'archives universitaires. Ce premier chapitre, qui est essentiellement une revue des articles, est divisé en six grands thèmes : 1) les sondages; 2) la mission et la visibilité des archives; 3) la documentation; 4) le service de gestion (*records management*); 5) l'accessibilité et la confidentialité; et 6) l'avenir. Avant de faire un survol de la littérature en archivistique, nous devons nous arrêter et expliquer le choix des articles et des livres utilisés.

### **La méthodologie**

Il est à noter qu'il existe une pénurie d'informations touchant les archives universitaires dans la littérature archivistique canadienne, malgré le fait qu'il y ait plusieurs universités et collèges au Canada. L'Association canadienne des archivistes (ACA) a développé une liste d'intérêts spéciaux dans le répertoire de ses membres. Ainsi, pour l'année 2000-2001, il y a cent seize membres canadiens et non canadiens qui ont mentionné un intérêt dans les archives universitaires. De plus, on remarque que cinquante-quatre universités et collèges sont représentés par leur membre<sup>3</sup>. Il existe donc un potentiel pour ce genre d'articles. Est-ce que cela veut dire que les Canadiens ne se préoccupent pas particulièrement de leurs institutions postsecondaires? Nous devons souligner que la revue canadienne *Archivaria*, publiée par l'ACA, ne considère pas les développements dans les universités et collèges<sup>4</sup>. L'atmosphère universitaire est toutefois différente des archives gouvernementales. Néanmoins, il faut mentionner que quelques articles ont été publiés. Une recherche a

été faite pour la période allant de 1987 à 1998; les résultats montrent que les articles visent surtout des sujets très spécialisés : un guide pour des fonds d'archives, l'histoire de l'institution, la bibliographie, l'inventaire de manuscrits, etc.<sup>5</sup> Les institutions postsecondaires ont besoin de méthodes particulières concernant notamment la confidentialité et l'accès aux dossiers des étudiants. Toutefois, la revue *Archives*, publiée par l'Association des archivistes du Québec (AAQ), montre un plus grand intérêt pour ce sujet : elle publie annuellement au moins un article se rapportant aux archives universitaires.

De leur côté, les Américains sont plus réceptifs aux discussions qui s'orientent vers les archives universitaires. La revue *American Archivist* y consacre au moins un article par année<sup>6</sup>. Les États-Unis se sont dotés de centaines d'universités éparpillées dans tout le pays; ils sont donc en mesure de mieux servir les archivistes qui y travaillent, d'autant plus qu'ils forment le plus grand groupe d'archivistes aux États-Unis<sup>7</sup>. Les archivistes universitaires canadiens anglophones doivent se fier aux Américains afin de se tenir au courant des nouvelles méthodes. Donc, pour l'analyse des de la littérature, j'ai dû me baser fortement sur les revues américaines telles *American Archivist* et *Midwestern Archivist (Archival Issues)*. J'ai aussi utilisé plusieurs articles provenant de la revue québécoise *Archives*. En plus des articles, j'ai également consulté deux livres entièrement consacrés aux archives universitaires : *The Management of College and University Archives* de William J. Maher et *Varsity Letters : Documenting Modern Colleges and Universities* de Helen Willa Samuels. Le premier est un ouvrage de référence destiné aux archivistes universitaires pour qu'ils soient capables de mieux gérer leurs archives; toutefois, cet ouvrage ne présente que



des théories de base. Par contre, le second ouvrage va plus loin : c'est un outil de travail pour aider les archivistes à mieux développer leurs connaissances sur la documentation que pourrait créer une université.

Toute bonne analyse doit être basée sur des faits concrets. C'est pour cette raison que les revues archivistiques se penchent occasionnellement sur des sondages afin de mieux cerner leur environnement. D'ailleurs, les sondages ont fait l'objet de plusieurs articles dans les publications archivistiques.

### **Les sondages**

Le sondage le plus ancien fut celui de Dwight H. Wilson en 1949 publié dans la revue *American Archivist*. Il a été mené auprès de deux cent collèges et universités à travers les États-Unis et le Canada pour savoir si ces institutions étaient conscientes de l'existence des archives<sup>8</sup>. Le sondage a révélé que la notion d'archives institutionnelles n'était pas une priorité, mais que les institutions concernées s'intéressaient plutôt aux archives d'intérêts spéciaux, comme l'histoire locale. Wilson a brossé un tableau idyllique de la situation archivistique : il avait prédit que les administrateurs des universités mettraient sur pied des centres d'archives dans un proche avenir. Ainsi, il insiste que la fonction primaire des centres d'archives sera celui de la préservation des documents officiels de l'institution pour des raisons historiques. Treize ans plus tard (1962), une enquête a été effectuée pour précisément vérifier les prophéties de Wilson. Philip Mason a constaté qu'il y a eu peu de changements<sup>9</sup>. Les institutions semblaient intéressées à l'idée de créer des centres d'archives mais aucun grand développement n'avait été accompli. Selon ce sondage,

les centres d'archives étaient encore plus intéressés à conserver des archives historiques locales et des répertoires de manuscrits que les dossiers officiels de l'institution. De plus, Mason a remarqué que la plupart des centres d'archives étaient situés dans les bibliothèques et même que c'étaient des bibliothécaires qui accomplissaient le travail<sup>10</sup>. Les centres d'archives étaient plus préoccupés à recueillir des manuscrits d'auteurs célèbres que des archives institutionnelles. Cela va donc à l'encontre de ce que Wilson avait prédit. Mason termine son article de la même façon que Wilson, c'est-à-dire qu'il prévoyait des développements majeurs dans les archives des universités et collèges aux États-Unis et au Canada.

En 1966, Robert M. Warner a décidé aussi d'entreprendre un sondage de plus grande envergure. Il a fait une enquête dans tous les collèges et universités des États-Unis (1 156) et du Canada (49)<sup>11</sup>. Il a constaté qu'environ cinquante pour cent des institutions postsecondaires avaient établi des centres d'archives, ce que l'auteur trouvait très prometteur. Par contre, les archives étaient encore dans les premiers stades de leur développement. Il est à noter aussi que les centres d'archives étaient majoritairement situés dans les bibliothèques universitaires. En 1982, Nicholas C. Burckel et J. Frank Cook ont entrepris à leur tour un sondage. L'enquête visait surtout le personnel embauché dans les centres d'archives. Par contre, ils font la remarque, comme l'a fait Wilson en 1949, que les archives ne semblent pas être la priorité des administrateurs des institutions : « [F]ew have realized the significant cultural and administrative advantages of a fully functioning archival program. In Universities [...] archives are seldom seen as central to their operating objectives or to their efficient management »<sup>12</sup>. Le dernier sondage que l'on retrouve dans les revues

archivistiques américaines date de 1990. Il concerne surtout la gestion des documents (*records management*), un élément qui sera discuté plus loin<sup>13</sup>.

Les Canadiens de leur côté ont aussi fait des enquêtes auprès de leurs institutions universitaires. Ian Wilson a entrepris une investigation sur la situation des archives universitaires anglophones au Canada<sup>14</sup>. Il a remarqué qu'avant 1960, il n'existait aucun archiviste universitaire. De plus, les documents universitaires ne recevaient que l'attention des bibliothécaires intéressés dans la préservation de documents historiques. Il a aussi mentionné que les universités canadiennes-françaises, c'est-à-dire québécoises, sont plus avancées en ce qui concerne la gestion des documents. Il a également noté que « Each university has its own character and self-image, produced by a blend of tradition, faculty or curricular interests and goals, and alumni support »<sup>15</sup>.

En 1974, François Beaudin a entrepris un sondage sur la situation des archives universitaires au Québec entre 1962 et 1974<sup>16</sup>. Il a fait un survol de chaque université ayant un service des archives. Son enquête met l'accent sur la gérance (principalement par les bibliothèques), sur le personnel et sur les archives historiques. L'auteur se vante qu'au Québec, les archives universitaires étaient très avancées, c'est-à-dire que quelques-unes d'entre elles avaient déjà établi un système de classement. La revue *Archives* a aussi publié quelques sondages, le premier en 1983<sup>17</sup>. Comme celui de 1974, c'est un survol de la situation archivistique universitaire au Québec. Les archives universitaires dans cette province ont tendance à être placées sous la direction de l'administration, c'est-à-dire du secrétaire général de

l'université<sup>18</sup> : ce qui marque un changement depuis le premier sondage de Beaudin. Les fonds d'archives sont divisés selon les grandes fonctions de l'institution plutôt que selon l'organigramme. Guy Dinel a effectué une autre enquête en 1992 pour pouvoir la comparer avec celle faite par François Beaudin en 1974<sup>19</sup>. Des vingt établissements qui forment le réseau d'archives universitaires, il découvre vingt-cinq unités qui consacrent leur énergie à la gestion des archives. De ce nombre, dix-neuf relèvent directement du secrétaire général, cinq de la bibliothèque et une autre d'un centre de recherche. L'administration des archives se place mieux sous la direction du secrétaire général parce que tous les dossiers officiels de l'institution passent généralement par ce bureau. C'est le lieu idéal pour bien gérer et préserver les documents officiels. Les archives universitaires québécoises ont un caractère unique parce que le Québec a une loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, loi qui est en vigueur depuis déjà plusieurs années. Les Québécois sont donc plus en mesure de répondre aux besoins de la préservation de documents officiels de leur institution. « Les services d'archives universitaires représentent, malgré leur nombre assez restreint, un des éléments forts du système archivistique québécois [...] les universités du Québec apportent une contribution majeure au développement de l'archivistique qui dépasse souvent le cadre provincial »<sup>20</sup>.

Il est évident que beaucoup plus de centres d'archives ont été fondés, surtout dans les bibliothèques universitaires. Ce que Burckel et Cook ont réalisé, en 1982, c'est le manque de support des administrateurs concernant les archives, ce qui ne semble pas être le cas au Québec, où les centres d'archives dans les universités et les

collèges sont placés sous la direction des administrateurs. Les archives ont certainement un avantage à être situées dans un tel environnement. Les universités étant des endroits propices pour promouvoir l'avancement des connaissances, ceci peut sans doute expliquer pourquoi la revue *Archives* consacre plus d'articles aux archives universitaires que les revues anglophones du Canada, où les centres d'archives sont situés dans les bibliothèques.

En général, les sondages nous donnent un aperçu de l'environnement des archives universitaires : en 1949, les archives étaient à peu près inexistantes; aujourd'hui, il en existe des centaines (aux États-Unis), et la priorité concerne le service de gestion des archives et la nouvelle technologie, principalement la conservation des dossiers universitaires sous forme électronique. Nous allons donc examiner les thèmes discutés dans le monde des archives universitaires dont font partie la mission et la visibilité.

### **La mission et la visibilité**

Tout service des archives doit commencer avec une mission en tête; ce n'est pas différent pour les archives universitaires. Pourquoi est-il nécessaire de conserver les dossiers dans un environnement d'éducation postsecondaire? Forcément, la mission d'un collège ou d'une université est la promotion de l'enseignement et de la recherche. Il existe donc une dualité entre la poursuite de la recherche et de l'enseignement et la documentation des affaires de l'institution pour des raisons juridiques et fiscales : « [...] bien que l'enseignement et la recherche constituent la mission première de l'université, il n'en demeure pas moins que la gestion apparaît

comme une condition *sine qua non* au maintien de cette institution et à la poursuite de sa mission première »<sup>21</sup>. La clé dans toute mission, c'est de recevoir l'approbation de la direction de l'institution. Généralement, les administrateurs ne sentent pas le besoin d'un centre d'archives à moins de vouloir célébrer une fête importante qui marque l'histoire de l'institution. Dans cette situation, les archives universitaires ont été fondées pour des raisons spéciales<sup>22</sup>. Par conséquent, les autorités universitaires ont créé un centre d'archives pour venir en aide aux célébrations. De telles célébrations sont certainement un moyen de faire avancer l'idée des archives. Par contre, cette idée doit aller au-delà de la seule conservation des archives pour célébrer les dates importantes de l'institution.

David Gracy, éducateur américain en archivistique, explique qu'il existe certaines valeurs que les archives doivent suivre afin que la population concernée puisse les comprendre : 1) l'argent : les archives valent de l'argent à cause de leur richesse en documentation historique; 2) la fonction : la raison pour laquelle nous gardons des documents; 3) le moment : l'utilité au moment présent; et 4) le lien avec l'histoire<sup>23</sup>. Les archives ont besoin d'un bon point de départ qui peut se faire dans un énoncé de mission approprié. Une mission déclare la fonction des archives, et nous devons donc la faire comprendre aux administrateurs.

En 1979, dans ses « Guidelines for College and University Archives », la *Society of American Archivists* (SAA) a développé des procédures que les archives doivent observer. Selon elle, les archives universitaires ont sept fonctions :

1. To appraise, collect, organize, describe, make available, and preserve records of historical, legal, fiscal, and/or administrative value to their institution.
2. To provide adequate facilities for the retention and preservation of such records.
3. To provide information services that will assist the operation of the institution.
4. To serve as a resource and laboratory to stimulate and nourish creative teaching and learning.
5. To serve research and scholarship by making available and encouraging the use of the collection by members of the institution and the community at large.
6. To promote knowledge and understanding of the origins, aims, programs, and goals of the institution, and of the development of these aims, goals, and programs.
7. To facilitate efficient records management<sup>24</sup>.

Dorothy T. Frye, archiviste à la *Michigan State University*, explique que les universités doivent bien exprimer leurs objectifs comme dépôt d'archives<sup>25</sup>. Il est nécessaire de lier la mission de l'institution à celle des archives. En effet, la mission des archives doit compléter celle que l'université a développée. Frye donne l'exemple des universités publiques aux États-Unis<sup>26</sup>, c'est-à-dire des universités qui ont reçu le terrain quasi gratuitement du gouvernement fédéral. En principe, pour gagner l'appui des administrateurs, les archivistes ont dû développer des stratégies pour améliorer leur rôle et leur visibilité. Le but d'examiner le contexte des missions est une façon de promouvoir le fonctionnement des archives. Si l'administration en ressent le besoin, il y a de grandes chances que les autres membres de l'institution et de la communauté vont encourager les archives. La nécessité d'un centre d'archives préoccupe habituellement les administrateurs qui décident du sort des archives. La priorité des archives serait de gagner la confiance et l'appui des autorités. Ce manque de confiance provient probablement de stéréotypes des archives universitaires : les archives ont tendance à ne vouloir documenter que l'histoire de l'institution (vision trop étroite), et les archivistes sont seulement intéressés dans des vieilleries<sup>27</sup>. Sans la

coopération des administrateurs, un service des archives ne réussira pas à s'implanter. Elizabeth Yakel et Laura L. Bost déclarent que les archivistes ne sont pas encouragés à examiner l'usage administratif des archives. Selon elles, les administrateurs voient les archives comme un service essentiel dans la préservation de la mémoire institutionnelle. En effet, les administrateurs considèrent les archivistes comme étant les protecteurs de l'authenticité des documents; ils ont une grande confiance dans le travail des archivistes<sup>28</sup>. Ce sont donc des nouvelles très encourageantes pour les archivistes. Toutefois, le problème, c'est de pouvoir gagner cette confiance dès le départ. Pour cette raison, les archives doivent donc être plus visibles.

La poussière n'est certainement pas un domaine dans lequel l'archiviste se spécialise. Le mythe qu'il se cloître dans une voûte pour préserver des documents est faux (une chance!). Les administrateurs sont craintifs de nous donner leur appui parce qu'ils croient à ce mythe. Nous devons donc être plus visibles dans notre milieu. Simplement, nous devons être plus proactifs, ne pas se gêner pour trouver des méthodes qui augmenteront notre visibilité. De nos jours, la réalité nous dit de faire tout notre possible pour encourager l'usage des archives. Les archivistes doivent ainsi connaître les quatre « P » du marketing : produit, prix, place et promotion. Cette dernière est certainement nécessaire. On doit promouvoir les archives en publiant des instruments de recherche, en montant des expositions, en visitant les locaux, en allant dans les classes<sup>29</sup>. Les collèges et les universités existent pour donner une bonne éducation à la population, et les archives peuvent contribuer à y parvenir. Cela devrait d'ailleurs être inscrit dans l'énoncé de mission des archives.



La visibilité peut aussi s'accomplir avec une célébration quelconque. La *Clemson University* devait célébrer son centenaire en 1989. Afin de bien se préparer aux célébrations, les autorités, en 1983, ont cru bon de développer un centre d'archives. L'archiviste embauché avait la lourde tâche d'organiser les activités pour le centenaire; par la même occasion, il a pris l'initiative de mettre sur pied un programme public. Les archives ont donc développé une stratégie pour promouvoir leur fonction. Elles ont entrepris des projets divers : publier les biographies des présidents, monter des expositions – avec beaucoup de photos – et le coffret-mémorial. Ce dernier projet a donné une immense visibilité aux archives. Ce coffret avait été placé dans une bâtisse de l'université en 1891. Pour les festivités du centenaire, on a décidé de l'ouvrir dans le bureau même des archives : « The box was transferred to the University Library and opened while camera shutters clicked and video cameras rolled their tape. It was a moment of high archival drama! »<sup>30</sup>. En effet, ces exemples nous montrent que les archivistes doivent être plus proactifs dans leur institution et leur communauté s'ils veulent être sollicités. En plus d'organiser des expositions, de parler aux étudiants et aux professeurs, l'archiviste doit aussi voir au développement de la collection.

### **La documentation (Varsity Letters)**

Nous avons vu que la mission même d'une université concerne l'enseignement et la recherche. Évidemment, ces deux grandes fonctions d'une institution ne peuvent pas générer une importante documentation universitaire. La question primordiale que tout archiviste concerné se pose est alors la suivante : que doit-on inclure dans les archives universitaires? Helen Willa Samuels a grandement

contribué à clarifier cet aspect. En 1986, elle a développé ce qu'elle appelle *Documentation Strategies* : « A plan formulated to assure the documentation of an ongoing issue, activity, or geographic area. The strategy is ordinarily designed, promoted, and in part implemented by an ongoing mechanism involving records creators, administrators and users »<sup>31</sup>. En d'autres termes, c'est une méthode utile pour inventorier ce que les institutions génèrent comme documentation. Son travail est certainement un bon point de départ sur toute la question concernant la prolifération de documents<sup>32</sup>. Par contre, ce qu'on lui reproche, c'est l'emphase qu'elle accorde aux thèmes, c'est-à-dire aux sujets<sup>33</sup>.

Son œuvre la plus importante dans le domaine universitaire, *Varsity Letters : Documenting Modern College and Universities*, se penche particulièrement sur le concept de fonctions. Dans cet ouvrage, Samuels mentionne les sept fonctions que **tous** collèges et universités possèdent : fournir des références, véhiculer des connaissances, encourager la socialisation, favoriser la recherche, supporter l'institution, offrir un service au public et promouvoir la culture dans la communauté<sup>34</sup>, fonctions qu'elle a tendance à trop généraliser. C'est d'ailleurs l'une des principales critiques que lui adresse Terry Cook. Selon lui, elle devrait être plus catégorique dans sa définition des fonctions; en d'autres mots, elle devrait clarifier les critères ou théories par lesquelles les fonctions sont définies, puisqu'elle le fait selon les thèmes<sup>35</sup>.

C'est certainement une critique valable puisque chaque université a ses particularités. Cook suggère que nous devrions utiliser l'outil de provenance, c'est-à-

dire découvrir les fonctions uniques d'une organisation. Il serait préférable d'examiner les fonctions selon les divers secteurs qui existent dans les universités et collèges. Cependant, il me semble que Samuels est arrivée à trouver ses thèmes en étudiant une université quelconque. Comment a-t-elle obtenu son information? Elle n'a sûrement pas inventé elle-même sa méthode. Je crois que, si nous accomplissons une analyse fonctionnelle, nous pouvons retrouver les fonctions développées par Samuels et peut-être même y ajouter de nouvelles fonctions. Nous ne devons pas nous limiter aux seules fonctions qu'elle mentionne. Son livre peut nous guider à faire cette analyse; on doit donc l'utiliser comme outil de travail. Il s'agit de faire une analyse des structures du plus haut au plus bas niveau comme Terry Cook, Tom Nesmith, David Bearman et Chris Hurley nous conseillent de faire<sup>36</sup>. D'ailleurs, on retrouve les fonctions utilisées par Samuels chez plusieurs auteurs qui ont consacré des articles à la question épineuse : que doit-on documenter dans une université<sup>37</sup>? Les auteurs ont choisi de se concentrer plus spécifiquement sur une fonction particulière : par exemple, les documents concernant la vie étudiante, la conservation des papiers des professeurs ou la collecte des publications universitaires<sup>38</sup>. Une analyse fonctionnelle nous permet de découvrir la vie d'une institution sans nécessairement passer à travers toute la documentation qu'elle crée.

D'autres auteurs, tel Robert Nahuet, professeur adjoint d'archivistique à l'Université Laval, ont essayé de mieux comprendre l'environnement universitaire. Nahuet nous introduit à la vision maximaliste et la vision minimaliste. La vision maximaliste « considère que l'unité de fonction se situe au sommet de l'organisme et englobe les archives de tous les services ou unités d'une même institution »<sup>39</sup>. La

vision minimaliste, en retour, regarde plutôt au bas de l'échelle avec comme approche la création de plusieurs fonds au sein d'une même organisation. Cette dernière est celle qui est la plus pratiquée dans les universités québécoises<sup>40</sup>. L'auteur explique que l'archiviste doit décider quelle vision est la plus propice selon la mission de l'institution et celle du centre d'archives. Entre les deux visions, il existe une dualité et une double structure : administrative et académique. « L'université constitue le point de rencontre des options maximaliste et minimaliste; c'est-à-dire que l'on ne retrouve pas seulement l'une ou l'autre des visions mais bien des deux à la fois et que le rôle des responsabilités de la gestion documentaire sera de concilier ces deux approches »<sup>41</sup>. C'est le rôle de l'archiviste de pouvoir bien saisir cette vision selon la mission des archives qui a été énoncée. Il va sans dire que chaque centre d'archives universitaire sera différent; ainsi, les approches de documentation vont varier.

Ce n'est pas seulement les archivistes qui utilisent l'analyse fonctionnelle des universités. Le sociologue Burton R. Clark, a fait une telle analyse en 1969 dans son article « The Dossier in Colleges and Universities »<sup>42</sup>. Après avoir interrogé des étudiants et des professeurs, il a identifié les différents dossiers qui sont créés dans l'environnement postsecondaire. Cependant, il ne mentionne aucunement les dossiers créés par l'administration. Sa recherche est néanmoins avant-gardiste pour son époque puisque peu de chercheurs pensaient alors à faire des analyses fonctionnelles d'une institution. Ce genre d'analyse nous donne une bonne vue d'ensemble de l'organisation d'une université. Lorsque nous pouvons identifier les fonctions de notre institution, nous sommes en mesure de connaître quelles sortes de documents doivent être déposés dans les archives. Évidemment, ce n'est pas toujours une tâche

facile de rassembler tous les dossiers pertinents dans le centre d'archives. Cela ajoute du travail supplémentaire aux archivistes, celui du service de gestion des archives (*records management*).

### **Le service de gestion**

Qui devrait prendre en charge le service de gestion? Ce phénomène existe tout de même depuis les temps médiévaux comme nous l'explique l'archiviste canadienne Luciana Duranti<sup>43</sup>. Les universités ont toujours cru bon de conserver des documents. Notre méthode et la sorte de documentation que nous conservons ont changé avec le temps. À l'époque médiévale, les autorités universitaires se préoccupaient davantage de l'enseignement, et les dossiers administratifs étaient plutôt gérés par les municipalités et les villes. Le phénomène de gestion des archives universitaires est un concept relativement moderne. Dans les grandes entreprises, le poste de gestionnaire est occupé par n'importe quelle personne compétente dans le domaine, qui n'est pas nécessairement archiviste. Dans l'environnement universitaire, le gestionnaire occupe en même temps le poste d'archiviste ou vice versa. Pourquoi l'archiviste? En toute vérité, les archivistes sont peut-être le meilleur choix parce qu'ils connaissent mieux déjà les fonctions de l'institution, ce qui est un grand avantage. Comme nous le mentionne Ernst Posner, « the archivist would not fulfill his duty if, in addition, he does not attempt to exercise a healthy influence on the creation of records »<sup>44</sup>.

Comme l'explique Marjorie Rabe Barritt, les archivistes ne sont pas toujours prêts à entreprendre ce nouveau rôle. Elle a découvert que leur répugnance se base sur le phénomène de la tradition des manuscrits qu'ont connu plusieurs archives aux

États-Unis. Barritt suggère ainsi que les universités sont trop décentralisées pour accomplir un service de gestion et qu'en même temps, elles ne sont pas suffisamment subventionnées<sup>45</sup>. Elle encourage fortement les archivistes à adapter leur programme de gestion selon les besoins des universités parce que, souvent, ils n'ont pas l'appui des administrateurs. Les archivistes peuvent à l'occasion couper certains aspects d'un programme de gestion officiel. Le plus grand défi est celui de la sélection. Que doit-on garder ou jeter? Si les archives se dotent d'un bon énoncé de mission, la sélection est alors plus facile à entreprendre. Évidemment, pour que le programme fonctionne, l'appui de l'administration est un atout. Barritt encourage une politique de sélection qui favorise les chercheurs. Elle ne parle pas de l'administration qui a besoin d'un programme de gestion efficace. Pourtant, selon Yakel et Bost, les archives ont pour but premier de servir l'institution. Le programme de gestion devrait être basé sur ce client. Le raisonnement pour encourager les chercheurs repose sur le fait que ceux-ci utilisent leur recherche pour gagner de l'argent et, en même temps, cela augmente le prestige de l'université. Les archives sont donc une commodité et non une utilité pour les administrateurs qui ont créé les documents. On doit mieux définir le rôle des archives en utilisant la méthode des fonctions institutionnelles et non pas cibler une clientèle, les chercheurs. Nous devons pouvoir garder la mémoire de l'institution sous tous ses aspects. Il faut sans doute s'adapter selon les besoins des archives mais il ne faut jamais oublier la raison de notre existence : le premier client doit être le créateur des dossiers, et le second, les chercheurs et le public, contrairement à ce qu'a écrit Barritt.

En 1990, Don C. Skemer et Geoffrey P. Williams offrent une meilleure vue d'ensemble de l'état de la gestion des archives dans les universités aux États-Unis. En effet, leur recherche est un des meilleurs articles qui décrivent le processus de gestion. Il s'agissait de voir dans quel état se trouvait le service de gestion. Des quatre cent quarante-neuf répondants, le tiers offrait un service de gestion quelconque. Parmi ceux-ci, les trois quarts provenaient d'institutions publiques. L'attente et les exigences du public sur les responsabilités juridiques et fiscales expliquent pourquoi soixante-quinze pour cent des répondants offrant le service de gestion proviennent des universités subventionnées par le public<sup>46</sup>. Les auteurs ont conclu qu'avec la technologie, on va se diriger vers une gestion décentralisée. Chaque bureau devrait assurer la responsabilité de gérer ses propres documents. D'ailleurs, la plupart des universités sont déjà plus ou moins décentralisées; cette proposition est donc à leur avantage. L'archiviste va devenir une personne ressource qui pourra répondre aux questions concernant le programme de gestion. Skemer et Williams concluent en disant que les exigences juridiques des universités d'aujourd'hui obligent les autorités à assurer le succès de la gestion des dossiers par l'entremise d'un archiviste. On met donc l'emphase sur la collaboration des administrateurs des universités. Skemer et Williams ajoutent aussi que les archives devraient relever directement des personnes qui prennent les grandes décisions (*high-level management*). Malheureusement, c'est le contraire qui se produit, et l'archiviste est souvent sous la direction d'un bibliothécaire qui, généralement, ne comprend pas toujours le processus de gestion des dossiers.

Plusieurs auteurs ont montré comment guider un programme de gestion. Mon intention n'est pas d'illustrer ce qu'ils ont dit mais plutôt d'en faire ressortir les grandes lignes. William Maher consacre tout un chapitre de son livre à ce sujet; il passe à travers toutes les phases : en commençant par un sondage et en terminant par un calendrier de conservation / préservation. En général, c'est un bon outil de base. Schmidt et Wilson vont plus loin et donnent des exemples de fonds d'archives qu'ils ont inscrits dans un inventaire<sup>47</sup>. C'est une bonne référence pour tous les archivistes. Leur article est peut-être un peu dépassé mais l'idée est toujours la même : avoir l'appui des administrateurs est la clé du succès dans tout programme de gestion. Helen L. Chatfield explique qu'il existe deux phases dans un programme de gestion<sup>48</sup>. La première phase a pour but d'améliorer la qualité des dossiers, c'est-à-dire d'évaluer ce qui existe. La seconde phase propose de faire une analyse des documents qui vont être créés. C'est un début de la méthode de l'analyse fonctionnelle, ce qui est extraordinaire pour un article écrit en 1968<sup>49</sup>.

Nous devons aussi mentionner les universités au Québec. Cette province s'est dotée d'une loi sur les archives, le 21 décembre 1983, loi qui « visait à favoriser à des fins administratives, l'accès et l'exploitation des documents du gouvernement québécois et des organismes publics du Québec, et à favoriser le développement, l'entretien et l'exploitation de la mémoire collective québécoise »<sup>50</sup>. Les universités québécoises n'ont pas le choix que d'établir un service de gestion d'archives. Il faut dire qu'elles étaient déjà en mesure de le faire même avant la loi de 1983. Si nous retournons au sondage fait en 1974 par François Baudin et même à celui d'Ian Wilson, en 1975, tous les deux avaient mentionné que les universités québécoises



avaient un bon maintien de l'ordre et un bon service des archives. Par exemple, l'Université Laval s'est dotée d'un règlement sur ses archives institutionnelles dès 1971 – une introduction à la division du programme de gestion des archives. Selon les sources consultées, les archives universitaires québécoises répondent bien aux exigences du service de gestion.

En général, le service de gestion des documents a plusieurs avantages : 1) il assure la fluidité de l'information dans les universités; 2) il conserve des dossiers pour des raisons juridiques; 3) il garde des dossiers pour les besoins de fonctionnement au jour le jour de l'institution; 4) il sauvegarde des dossiers d'importance vitale, etc. C'est un programme dont tout le monde dans l'organisation peut bénéficier, évidemment si chacun collabore à son bon fonctionnement. Le service de gestion oblige les archivistes à reconnaître les défis juridiques rattachés à l'information que l'on retrouve dans les dossiers. Les universités sont appelées à suivre de plus près les lois sur l'accès à l'information. Et ce qui les concerne le plus, c'est l'accès aux dossiers des étudiants; elles doivent assurer leur confidentialité en tout temps.

### **L'accessibilité et la confidentialité**

Pour les archivistes, l'évaluation des dossiers devient de plus en plus complexe lorsqu'on doit tenir compte de la question de l'accès à l'information sur la protection des renseignements personnels. C'est un problème qui existe déjà depuis plusieurs années. Par exemple, en 1968, Herbert Finch met en garde les archivistes afin qu'ils se protègent contre l'accès aux dossiers<sup>51</sup>. Il ajoute qu'il est nécessaire de développer une politique qui protège les valeurs humaines. C'est le devoir de tout

archiviste de protéger l'information confidentielle contenue dans les dossiers universitaires. Souvent, c'est une question de jugement de la part des archivistes; il n'est donc pas surprenant de voir une clause à ce sujet dans le code d'éthique des archivistes américains :

Archivists respect the privacy of individuals who created or are the subjects of records and paper especially those who had no voice in the disposition of the materials. They neither reveal nor profit from information gained through work with restricted holdings<sup>52</sup>.

Cependant, la loi fédérale aux États-Unis, *Family Educational and Privacy Rights Act* (FERPA), mise en place en 1976, ne fournit pas de renseignements sur l'utilisation académique des dossiers, mais énumère seulement des restrictions. Les archivistes craignent donc cette loi et ajoutent à leur tour des restrictions limitatives sur l'accès aux dossiers des étudiants. Certaines institutions ne voulaient même plus garder les dossiers qui concernent cette loi et les détruisaient<sup>53</sup>. La FERPA a changé la création des dossiers des étudiants en plus de modifier leur application active. Maintenant, les dossiers contiennent moins d'informations valables. Pour arrêter ce processus, on suggère aux archivistes d'être plus actifs et de trouver une solution au dilemme de l'accès aux dossiers des étudiants pour les chercheurs. Les archivistes peuvent développer une expertise dans le domaine afin de conseiller les départements pour qu'ils créent des documents en conformité avec la loi. Le but de l'archiviste serait d'acquérir un échantillonnage représentatif de la population étudiante<sup>54</sup>.

À cet effet, une expérience a été tentée au *Carleton College* (Minnesota)<sup>55</sup>. Toutefois, la loi de 1976 soulève plusieurs questions. Par exemple, la loi concerne-t-elle les dossiers des étudiants vivants et décédés? La loi n'est pas vraiment claire à ce

sujet. Alors, on s'est interrogé sur les politiques en vigueur dans les autres universités. On a constaté que les universités gèrent cet aspect avec beaucoup de précautions, en ne permettant l'accès qu'aux dossiers qui avaient plus de quatre-vingt ans. Toutes ces questions ont été soulevées lorsqu'un étudiant diplômé a voulu avoir accès aux dossiers. Le *Carleton College* a donc profité de cette occasion pour pousser l'idée d'une politique d'accès afin d'encourager la recherche dans ce domaine; en consultation avec les avocats et les représentants de la FERPA, il a développé une politique appropriée. La morale de cette expérience : les archivistes doivent forcer les autorités à respecter la loi. Pour le *Carleton College*, cette loi a eu un impact positif parce qu'une fois la politique bien établie, d'autres départements de l'institution ont commencé à céder leurs dossiers en sachant pertinemment que l'archiviste pouvait en restreindre l'accès<sup>56</sup>.

Au Canada, plusieurs provinces ont adopté des lois semblables<sup>57</sup>. Le Québec a été le premier à adopter des lois très strictes sur la gestion des documents en juin 1982. Au Manitoba, une loi semblable a été promulguée au début de 1999, loi qui touche les collèges et les universités ainsi que toutes les autres institutions publiques de la province. Aucun article n'aborde cette question dans les revues archivistiques au Canada (sauf chez les archivistes québécois). C'est peut-être un phénomène encore trop récent. Il s'agit de voir si les archivistes canadiens vont s'interroger sur la question de la confidentialité et sur la loi sur la protection des renseignements personnels. Le travail d'un archiviste est peut-être compliqué, mais il est stimulant. Les questions de la légalité, de la confidentialité et de l'accès sont des éléments dont doivent tenir compte quotidiennement les archivistes. De nos jours, avec le

développement de la technologie, une autre dimension s'ajoute aux tâches nombreuses des archivistes.

### **L'avenir**

Comme on peut le constater, les archivistes font déjà face à un grand défi avec les dossiers sur papier. Comment vont-ils manipuler les dossiers virtuels ou électroniques? Actuellement, la technologie change constamment; il est souvent même difficile de la suivre. Cependant, les archivistes doivent surmonter ce défi s'ils veulent continuer à préserver la mémoire institutionnelle. Il ne faut surtout pas avoir peur de la technologie. On doit s'imaginer que tout le monde est dans la même situation et qu'ensemble, on peut trouver une solution à ce défi technologique.

Il serait intéressant de faire un bref survol de la littérature courante au sujet de la technologie dans les archives universitaires. Nous n'aborderons cependant pas l'importante question des documents électroniques.

En 1984, on parlait déjà de l'automatisation dans les universités. Leon J. Stout et Donald Baird ont fait un sondage auprès des universités à ce sujet<sup>58</sup>, sondage qui avait pour but de vérifier le degré d'utilisation des ordinateurs dans les universités et les collèges aux États-Unis. Ils se sont hasardés sur plusieurs questions dont : 1) la responsabilité des archives dans les dossiers électroniques; 2) l'utilisation de l'automatisation comme outil de recherche; 3) le partage de l'information entre les bibliothèques et les archives. Leur sondage a révélé que l'automatisation n'est pas un phénomène nouveau mais un aspect qui concerne les archives depuis assez

longtemps, élément qui a d'ailleurs surpris les auteurs. Environ cinquante pour cent des universités touchées par le sondage avaient déjà mis en place des moyens pour préserver les dossiers automatisés. En 1984, les archivistes se posaient des questions profondes au sujet de la technologie, c'est-à-dire des questions à long terme afin de mieux gérer le système électronique. Les auteurs concluent que les archivistes doivent redéfinir leur rôle pour mieux accommoder les dossiers lisibles à l'aide de machine seulement (*machine readable records*). Ils sont encouragés par le système MARC-AMC (*Machine Readable – Archives and Manuscripts Control*), un système qui aide à mieux gérer les descriptions de fonds. Il existe un grand avantage à utiliser le même système que les bibliothèques pour le partage de l'information. Par exemple, on peut partager l'information sur une biographie d'une certaine personne. De plus, les usagers des bibliothèques auront accès à un outil de recherche automatisé. Il s'agit d'avoir plus de standardisation dans la façon dont les archivistes développent leurs descriptions de fonds. Ce sujet pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une recherche intéressante.

Environ dix ans plus tard, Stout de nouveau analyse l'utilisation de la technologie dans les universités. Il encourage un lien de coopération entre les bibliothèques et les archives. Les archivistes peuvent travailler parallèlement avec les bibliothèques afin d'influencer les politiques, la préservation et fournir l'accès aux dossiers créés par l'administration automatisée<sup>59</sup>. Stout travaille à la *Pennsylvania State University* où les chercheurs font des progrès énormes dans le domaine de l'informatisation. En 1990, l'université a commencé un projet appelé *Appraisal Project*, qui s'est terminé à la fin de 1993. L'objectif était d'établir un système de

gérance informatisé pour mieux évaluer, préserver et permettre l'accès aux dossiers électroniques de l'université. En trois ans, les responsables ont évalué au-delà de trois mille *datasets* pour en garder seulement un pour cent. Il existe un réel besoin d'archiver les dossiers électroniques, et le projet de cette université est une tentative dans le bon sens. Le résultat a été reçu positivement par les administrateurs de l'université. Leur seul gros dilemme était celui de la confidentialité des dossiers personnels (étudiants et employés). Ils ont dû développer de nouvelles politiques afin de surmonter ces obstacles. La *Pennsylvania State University* continue encore à mieux servir les besoins dans le domaine de l'information.

De plus, Stout encourage les archivistes à devenir des joueurs actifs dans les décisions avec l'administration. Pour réussir, l'administration doit appuyer ce processus. Brown et Yakel avancent la même idée<sup>60</sup>. Ces deux auteurs ont constaté que les administrateurs voient le besoin de conserver l'information plus efficacement pour des raisons juridiques et pour faire face à leurs responsabilités. Cette conservation peut être effectuée par le service des archives. Idéalement, un archiviste devrait faire partie de l'équipe administrative qui aurait la charge de sauvegarder l'information voulue par l'administration en général. « The archivist has to do the "dirty work" »<sup>61</sup>. Brown et Yakel voient d'un bon œil un mariage entre le bureau de recherche (publicité) et les archives. Dans le monde de la technologie, les archivistes doivent posséder des connaissances de base dans ce domaine. Brown et Yakel poussent les archivistes à devenir plus agressifs afin de préserver les documents des universités qui entrent progressivement dans le monde de l'informatique. Les archivistes doivent faire accepter leurs idées aux administrateurs en faisant valoir des

raisons juridiques et leurs responsabilités. Le département des archives a un devoir à bien transmettre l'information; c'est donc à son avantage de pousser les choses et d'assurer la préservation de documents par des politiques et des mesures qui sont appuyées par l'administration. Essentiellement, les archivistes doivent avoir une double identité, d'abord être archiviste, et ensuite être membre de l'équipe administrative.

On demande donc aux archivistes d'assumer plusieurs rôles dans leur travail. Comme nous l'avons constaté, les articles qui portent sur les archives universitaires nous présentent un domaine unique : les archives universitaires sont un environnement propice pour la promotion de l'enseignement et de la recherche. On doit attirer le public et encourager les chercheurs à venir consulter les archives. L'importance des archives dépend de leur mission. Sans cela pourquoi existeraient-elles? Cette mission doit être précise et claire. La visibilité des archives est très importante, et les archivistes doivent s'impliquer davantage dans les activités des universités : sortir de la poussière et entrer dans les salles de classe, publier dans les journaux, monter des expositions, etc. L'appui des administrateurs et l'augmentation de la clientèle viendront couronner leurs efforts. Le soutien des administrateurs va encourager les archivistes à s'intégrer dans le processus administratif en ce qui concerne le système de gestion des dossiers (papier ou électronique). La morale que nous transmettent presque tous les auteurs est celle que les archivistes doivent prendre les devants, c'est-à-dire être plus actifs dans leurs projets. Nous ne sommes plus des employés de la poussière, nous sommes des membres d'une équipe administrative.

Cette équipe peut surmonter par la suite les questions de la confidentialité et de l'accès aux dossiers.

De nos jours, la grande préoccupation des archivistes est certainement l'aspect de l'âge de l'information. Comment allons-nous préserver les documents électroniques lorsque nous avons encore des difficultés à conserver les dossiers sur papier? La nouvelle technologie va peut-être nous aider à mieux sauvegarder les documents pour les générations futures. La *Pennsylvania State University* a entrepris des démarches pour répondre à ce nouveau défi. À notre avis, le nouveau millénaire va amener les archives à être plus efficaces parce que les archivistes auront alors maîtrisé le système de gestion de documents avec l'aide de l'analyse fonctionnelle. On doit s'interroger sur la création d'un document et les raisons qui le motive; en somme, il s'agit d'en comprendre le contexte. La clé de tout centre d'archives, non seulement celui des universités, est de pouvoir bien définir les fonctions de l'institution. En comprenant bien l'environnement concerné, l'évaluation des documents sera alors plus facile.

Le Collège universitaire de Saint-Boniface vit dans un environnement académique. En toute réalité, son service des archives aura les mêmes intérêts que celui des autres universités. Que devrait être sa mission, sa vision et sa gestion documentaire pour l'ensemble de l'institution? Avant de pouvoir explorer et comprendre l'univers d'un service des archives au Collège universitaire de Saint-Boniface, nous devons tout d'abord examiner son contexte avec un bref aperçu historique.



## Notes

1. Selon les données de son site Web : <http://www.aucc.ca/> (janvier 2002).
2. Selon l'expérience chez les archives du Collège sont généralement des étudiants et des professeurs.
3. Le nombre a été calculé en utilisant le *Membership Directory* de l'*Association of Canadian Archivists* (2000-2001). Un survol de l'institution de chaque membre ayant un intérêt dans les archives universitaires a été compilé pour arriver au chiffre énuméré. De ces cinquante-quatre membres, neuf proviennent des États-Unis, trois de l'Australie et un du Royaume-Uni, ce qui laisse quarante et une universités canadiennes sur les quatre-vingt-treize universités et collèges qui existent au Canada.
4. Il serait intéressant de rechercher pourquoi les archivistes universitaires ne articulent pas leurs besoins dans la revue *Archivaria*. Est-ce un manque de temps ou d'intérêt?
5. La liste des articles concernant les archives universitaires parus dans la revue *Archivaria* depuis 1987 : Barbara L. Craig et Peter D. James, « Guide to the Fonds d'archives and Collections in the Holdings of the York University Archives », *Archivaria* 44 (Fall 1997), p. 168-169; Douglas Richardson, J.M.S. Careless et G.M. Craig, « Not Unsightly Building : University College and its History », *Archivaria* 38 (Fall 1994), p. 196-199; James E. Crimmins et K.E. Garay. C.K., « Ogden papers at McMaster University : Bibliographia Benthamiana », *Archivaria* 32 (Summer 1991), p. 114-123; « Guide to the Holdings of Queen's University Archives v2 : audio visual collections », *Archivaria* 25 (Winter 1987), p. 145-146; Susan Wagg, « Canadian Architecture Collection, McGill University », *Archivaria* 28 (Summer 1989), p. 191-195; « George Ryga Papers : George Ryga fonds, Renee L. Paris fonds, George Ryga & Associates fonds : an Inventory of the Archive at the University of Calgary Library », *Archivaria* 40 (Fall 1995), p. 229-231; « Constance Beresford-Howe papers : an Inventory of the Archive at the University of Calgary Library », *Archivaria* 44 (Fall 1997), p. 149-153; « John Metcalf papers : an Inventory of the Archive at the University of Calgary Library », *Archivaria* 44 (Fall 1997), p. 149-153; Lee Stewart, « "It's up to you" : Women at UBC in the Early Years », *Archivaria* 34 (Summer 1992), p. 225-228.
6. Ceci était vrai jusqu'en 1998. Depuis, les articles se font plus rares.
7. Nicolas C. Burckel et J. Frank Cook, « A Profile of College and University Archives in the United States », *American Archivist* 45 (Fall 1982), p. 410.
8. Seulement trois universités et collèges canadiens ont été considérés pour ce sondage : l'Université Laval, la *University of Saskatchewan* et la *University of Victoria*. Dwight H. Wilson, « Archives in Colleges and Universities : Some

- Comments on Data Collected by the Society's Committee on College and University Archives », *American Archivist* 13 (October 1950), p. 343-350.
9. Philip P. Mason, « College and University Archives : 1962 », *American Archivist* 26 (April 1963), p. 161-165. Il a considéré trois cent cinquante institutions aux États-Unis et au Canada.
  10. Wilson avait aussi fait la remarque que la majorité des centres d'archives se situaient dans les bibliothèques universitaires. Cela indique donc un autre aspect qui n'a pas connu de grands développements.
  11. Robert M. Warner, « The Status of College and University Archives », *American Archivist* 31 (July 1968), p. 235-237.
  12. Burckel et Cook, « A Profile of College and University Archives in the United States », p. 428.
  13. Don C. Skemer et Geoffrey P. Williams « Managing the Records of Higher Education : the State of Records Management in American Colleges and Universities », *American Archivist* 53 (Fall 1990), p. 532-547.
  14. Ian Wilson, « Canadian University Archives », *Archivaria* 3 (1976-1977), p. 17-27. C'est le seul sondage canadien anglophone que nous avons pu trouver.
  15. *Ibid.*, p. 17.
  16. François Beaudin, *Les archives universitaires au Québec 1962-1974* (Montréal : Université de Montréal, 1974), p. 174.
  17. Denys Chouinard et Guy Dinel, « Les archives universitaires au Québec », *Archives* 15 (décembre 1983), p. 5-19.
  18. Des vingt-deux unités étudiées douze étaient gérées par le bureau du secrétaire général, sept par la bibliothèque et trois par d'autres personnes.
  19. Guy Dinel, « Les archives universitaires : une composante fondamentale du système archivistique », *Archives* 24 (1993), p. 175-199.
  20. *Ibid.*, p. 196.
  21. Robert Nahuet, « Cultures organisationnelles et gestion des archives à l'Université Laval », *Archives* 30 (1998-1999), p. 95.
  22. Ceci fut le cas pour les archives du *Muskingum College* (Ohio) et du *Clemson College* (South Carolina). Voir Michael F. Kohl, « It Only Happens Once Every Hundred Years : Making the Most of the Centennial Opportunity », *American Archivist* 54 (Summer 1991), p. 390-397; et W. Kent Hackmann, « Small College Archives : Problems and Solutions », *American Archivist* 31 (July 1968), p. 271-275.
  23. David B. Gracy II, « Archivists, You are What People Think You Keep », *American Archivist* 53 (Winter 1989), p. 72-78.

24. William J. Maher, *The Management of College and University Archives* (Metuchen : The Society of American Archivists and Scarecrow Press, 1992), p. 21.
25. Dorothy T. Frye, « Linking Institutional Missions to University and College Archives Programs : the Land-Grant Model », *American Archivist* 56 (Winter 1993), p. 49.
26. En anglais, on nomme ce type d'université *Land-Grant*.
27. Mark A. Greene, « Using College and University Archives as Instructional Materials : a Case Study and an Exhortation », *Midwestern Archivist* 14 (1989), p. 31.
28. Elizabeth Yakel and Laura L. Bost « Understanding Administrative Use and Users in University Archives », *American Archivist* 57 (Fall 1994), p. 614.
29. Voir Michel Prévost, « La promotion d'un service des archives universitaires : les archives de l'Université d'Ottawa », *Archives* 25 (1994), p. 39-44; Mark A. Greene, ancien archiviste au *Carleton College* (États-Unis) a incité aussi ses confrères à changer leur image. Il a entrepris un projet de trois ans dont le but était d'accentuer l'usage des archives chez les étudiants. Il a accompli sa tâche en écrivant des articles pour les journaux étudiants, en allant parler en classe et en suggérant aux professeurs des projets de recherche, etc. Il a déclaré qu'on devait aller au-delà des stratégies traditionnelles. Mark A. Greene « Using College and University Archives as Instructional Materials : a Case Study and an Exhortation », p. 35.
30. Michael F. Kohl, « It Only Happens Once Every Hundred Years : Making the Most of the Centennial Opportunity », p. 396.
31. Helen Willa Samuels, « Who Controls the Past », *American Archivist* 49 (Spring 1986), p. 115.
32. Voir Terry Cook, « Documentary Strategy », *Archivaria* 34 (Summer 1992), p. 183-184. Il décrit comment F. Gerald Ham avait lancé un appel aux archivistes pour qu'ils se penchent sur la question de leur avenir dans deux de ces articles les plus connus : « The Archival Edge » dans Maygene F. Daniels and Timothy Walch, eds., *A Modern Archives Reader* (Washington : National Archives and Records Service, 1984); et « Archival Strategies for the Post-Custodial Era », *American Archivist* 44 (Summer 1981). En effet, l'article de Samuels est une réponse à cette initiative.
33. *Ibid.*, p. 182.
34. Les fonctions en anglais s'énoncent ainsi : confer credentials, convey knowledge, foster socialization, conduct research, sustain the institution, provide public service and promote culture. Helen Samuels, *Varsity Letters : Documenting Modern Colleges and Universities* (London : Scarecrow Press, 1998).

35. Cook « Documentary Strategy », p. 187. Terry Cook a lui même entrepris une analyse fonctionnelle dans son article « Paper Trails : a Study in Northern Records and Northern Administration 1898-1958 », *Canadian Archival Studies and the Rediscovery of Provenance*, Tom Nesmith, ed., (Metuchen : Scarecrow Press, 1993). Il étudie les fonctions de l'Administration nordique dans le gouvernement canadien afin de découvrir les documents qu'il possède.
36. Terry Cook, « Mind over Matter : Towards a New Theory of Archival Appraisal », *The Archival Imagination : essays in Honour of Hugh A. Taylor* Barbara Craig, ed., (Ottawa, 1992) et « Documentary Strategy »; David Bearman, « Record-keeping systems », *Archivaria* 36 (Autumn 1993), p. 16-36; Chris Hurley, « What, if anything, is a function », *Archives and Manuscripts* 21 (November 1994), p. 208-220; et « Ambient Functions – Abandoned Children to Zoos », *Archivaria* 40 (Autumn 1995), p. 21-39.
37. Victoria Lemieux, « Applying Mintzberg's Theories on Organizational Configuration to Archival Appraisal », *Archivaria* 46 (Fall 1998), p. 32-85. Lemieux a utilisé le livre de Samuels pour le comparer avec la théorie de Mintzberg, théorie qui essaie de montrer les fonctions génériques que toute institution possède. On constate qu'une institution va se situer dans une des catégories suivantes : *entrepreneurial, machine, diversified, professional, innovative, missionary or political*. Selon Lemieux, les universités tombent dans la catégorie professionnelle, c'est-à-dire que c'est une institution décentralisée et que les documents officiels sont surtout générés par l'administrateur en chef, le bureau du président de l'université. Toutes ces théories sont utiles comme information de base, mais toute analyse fonctionnelle sera évidemment différente pour chaque institution.
38. Frances Fournier, « "For They Would Gladly Learn and Gladly Teach" – University Faculty and Their Papers : a Challenge for Archivists », *Archivaria* 34 (Summer 1992), p. 58-74; John Straw, « From Classroom to Commons : Documenting the Total Student Experience in Higher Education », *Archival Issues* 19 (1994), p. 19-29; Maynard Brichford, « University Archives : Relationships and Faculty », *College and University Archives : selected readings* (Chicago, 1979); Jane Wolff, « Faculty Papers and Special-Subject Repositories », *American Archivist* (Fall 1981), p. 346-351; Robert L. Sanders, « Accessioning College and University Publications : a case study », *American Archivist* 49 (Spring 1986), p. 180-183; Nicholas C. Burckel, « The Expanding Role of College or University Archives » dans *College and University Archives : selected readings* (Chicago : The Society of American Archivists, 1979); Jeannine Barriault et Denys Chouinard, « Le traitement du fonds de l'association générale des étudiants de l'université de Montréal », *Archives* 17 (sept. 1985), p. 3-17.
39. Robert Nahuet, « Les structures universitaires et le fonds d'archives : les visions maximaliste et minimaliste », *Archives* 22 (1991), p. 68

40. C'est-à-dire qu'un fonds d'archives sera créé pour chaque département dans une institution.
41. Nahuet, « Les structures universitaires et le fonds d'archives : les visions maximaliste et minimaliste », p. 72.
42. Burton R. Clark, « The Dossier in Colleges and Universities », *On Record : Files and Dossiers in American Life*, Stanton Weeler, ed., (New York : Russell Sage Foundation, 1969).
43. Voir Luciana Duranti, « Medieval Universities and Archives », *Archivaria* 38 (Fall 1994), p. 37-44.
44. Ernst Posner cité dans Don C. Skemer et Geoffrey P. Williams « Managing the Records of Higher Education : the State of Records Management in American Colleges and Universities », p. 533.
45. Marjorie Rabe Barritt, « Adopting and Adapting Records Management to College and University Archives », *Midwestern Archivist* 14 (1989), p. 9.
46. Skemer et Williams, « Managing the Records of Higher Education : the State of Records Management in American Colleges and Universities », p. 537. Il est à noter que des quatre cent quarante-neuf personnes interrogées seulement vingt-cinq pour cent provenaient d'universités et de collèges publics.
47. William F. Schmidt et Sarah J. Wilson, « A Practical Approach to University Records Management », *American Archivist* 31 (July 1968), p. 247-264.
48. Helen. L. Chatfield, « Records Management in the Administration of College and University Archives », *American Archivist* 31 (July 1968), p. 243-245.
49. Ce qui démontre que l'idée de l'analyse fonctionnelle n'est pas nouvelle, mais plutôt qu'elle revient avec vigueur.
50. Gérard Goyer et Hélène Mercier, « La loi sur les archives à l'Université Laval », *Archives* 22 (1990), p. 3-29.
51. Herbert Finch, « The Problem of Confidentiality in a College Archives », *American Archivist* 31 (July 1968), p.239-241.
52. Society of American Archivists, « Code of Ethics for Archivists », voir le site Web : [http://www.archivists.org/governance/handbook/app\\_ethics.asp](http://www.archivists.org/governance/handbook/app_ethics.asp). (janvier 2002)
53. Marjorie Rabe Barritt, « The Appraisal of Personally Identifiable Student Records », *American Archivist* 49 (Summer 1986), p. 271.
54. *Ibid.*, p. 274.
55. Mark A. Greene, « Developing a Research Access Policy for Student Records : a Case Study at Carleton College », *American Archivist* 50 (Fall 1987), p. 270-275.
56. Roland Baumann a œuvré dans ce domaine de l'accès au niveau fédéral aux États-Unis. Il suggère fortement que les archivistes établissent une politique d'accès sur

- les dossiers. Certes, on doit restreindre l'accès aux dossiers confidentiels, mais on doit aussi permettre la recherche dans ces dossiers pour le bien du public. Roland Baumann, « The Administration of Access to Confidential Records in State Archives : Common Practices and the Need for a Model Law », *American Archivist* 49 (Fall 1986), p. 249-269.
57. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis en place la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act (FIPPA)* en octobre 1993. L'Alberta a promulgué une loi surnommée *Freedom of Information and Protection of Privacy Act (FOIP)* le 1<sup>er</sup> octobre 1995; par contre les universités n'ont été affectées que trois ans plus tard. Les autres provinces du Canada ont également des lois semblables.
  58. Leon J. Stout et Donald A. Baird, « Automation in North American College and University Archives : A Survey », *American Archivist* 47 (Fall 1984), p. 394-404.
  59. Lee Stout, « The Role of University Archives in the Campus Information Environment », *American Archivist* 58 (Spring 1995), p. 124-140.
  60. William E. Brown et Elizabeth Yakel, « Redefining the Role of College and University Archives in the Information Age », *American Archivist* 59 (Summer 1996), p. 272-287.
  61. *Ibid.*, p. 275.

## Chapitre 2

### Un historique du Collège universitaire de Saint-Boniface

Le Collège universitaire de Saint-Boniface (Collège), qui peut faire remonter ses origines à 1818, est très fier de son histoire. Avec cette fierté, on pourrait sans doute initier un projet concret d'un centre d'archives. Même si ce n'est pas le sujet principal de notre recherche, brosons un tableau rapide de cette riche histoire du Collège.

*Mon Collège, rien ne surpasse  
La douceur de ton souvenir,  
Et je pense à Saint-Boniface  
Quand mon cœur veut se rajeunir.*

Ce refrain, composé en 1903, a ému plusieurs finissants du Collège; il décrit aussi l'importance que le Collège s'attache au passé. Il va sans dire que le Collège a connu un passé mouvementé, parfois tragique, et souvent glorieux. Pour compiler un bref historique, nous avons utilisé les trois sources majeures suivantes : *Les dates mémorables du Collège de Saint-Boniface 1885-1945* d'Alfred Bernier; *Les jésuites dans la vie manitobaine, 1885-1922* de Gérard Jolicœur; la thèse de maîtrise de Paul Régner, *A History of St. Boniface College*, ce dernier ouvrage couvrant les débuts du Collège jusqu'en 1963. Les auteurs ont utilisé comme principales sources les archives de M<sup>gr</sup> Provencher et de M<sup>gr</sup> Taché puisque tous les dossiers du Collège ont été détruits par un incendie qui a presque entièrement rasé l'institution en 1922<sup>1</sup>. Il est également à noter qu'il existe aussi des lacunes importantes dans les archives entre

1963 et aujourd'hui. Depuis plus de trente ans, aucune recherche n'a été entreprise sur le Collège, ce qui montre sans aucun doute un manque d'intérêt dans l'histoire du Collège de Saint-Boniface.

### **Les humbles débuts**

Le Collège de Saint-Boniface a connu d'humbles débuts tout comme la mission même de Saint-Boniface. On peut faire remonter l'origine du Collège en 1818 lorsque l'abbé Norbert Provencher, sur l'insistance de lord Selkirk, est venu s'installer à la Rivière-Rouge. Évidemment, l'objectif de la mission de Saint-Boniface était de coloniser et d'évangéliser le pays. Pour assurer l'existence du catholicisme, les missionnaires avaient la charge d'instruire la population. Dès sa première année dans la colonie, Provencher a enseigné à deux jeunes métis, Victor Chénier et un autre surnommé Sénécal<sup>2</sup>. « Pourtant ces enfants ont beaucoup d'intelligence, ils apprennent avec grande facilité les prières et le catéchisme que nous leur montrons ainsi que la lecture »<sup>3</sup>.

Les cours de grammaire se donnaient dans la résidence même du clergé. Le mandat de ce qui deviendra le Collège, comme tous les autres collèges de l'époque d'ailleurs, était de recruter des jeunes gens destinés au sacerdoce. Lorsqu'un jeune homme semblait montrer des dispositions pour la religion, on l'envoyait faire ses études supérieures au Canada français, tout comme l'a fait un peu plus tard, Louis Riel, un élève célèbre du Collège. On ne comptait jamais plus de sept à huit élèves à la fois, et Provencher en était le principal enseignant. Ce n'est qu'en 1833 qu'il a fait



construire un modeste édifice destiné à l'enseignement. Ce « premier » Collège logeait sept élèves du cours de latin. Malheureusement, on doit tout abandonner quatre ans plus tard dû à un manque d'élèves et le peu d'attention du professeur Provencher. Selon Paul Régnier :

The nomadic attitude of the Métis made it very difficult for Bishop Provencher to hold regular classes and thus have a constant flow of students who graduated. The fact he was often away, not to mention floods, fires and famine brought by recurring hordes of locust, greatly hampered the tedious progress of the institution<sup>4</sup>.

L'enseignement retourne alors dans le presbytère de Provencher; de plus, quelques classes sont organisées dans le couvent des sœurs grises. C'est en 1855 que le Collège a vraiment connu sa fondation officielle. M<sup>gr</sup> Alexandre Taché, qui a remplacé Provencher comme évêque de Saint-Boniface, a fait bâtir un édifice mesurant soixante pieds de long par trente-quatre de large, au coin des rues Taché et Masson. L'édifice, mieux connu sous le nom d'Académie Provencher ou Couvent des carmélites, a été démoli en 1933.

Jusqu'en 1854, l'éducation des jeunes gens est assurée par des prêtres séculiers et quelques professeurs laïcs; par la suite, les frères des écoles chrétiennes ont pris la charge des classes élémentaires. Malheureusement, leur séjour fut de courte durée, puisqu'ils sont repartis en France en 1860. Les oblats ont alors pris la relève. Pendant leur séjour au Collège, le père Georges Dugas a organisé définitivement l'enseignement classique qu'a connu le Collège et qui a duré jusqu'à la fin des années 1960, en mettant notamment l'emphase sur l'enseignement du latin, du grec et de la philosophie. Taché croyait beaucoup à l'importance du Collège; ainsi, peu après la

création du Manitoba en 1870, l'institution reçoit son incorporation. Le Collège de Saint-Boniface devient donc le premier établissement d'enseignement universitaire de l'Ouest canadien et occupe rapidement le centre de la vie française dans la région. En 1877, le Collège s'associe à deux autres collèges de Winnipeg, le *St. John's College* et le *Manitoba College* pour fonder la *University of Manitoba*. On peut être surpris de voir le Collège se joindre à une université anglophone mais il l'a fait à certaines conditions. La Corporation du Collège de Saint-Boniface, lors de sa réunion du 10 janvier 1877, a décidé de participer à la création d'une université au Manitoba, à la condition que tous les droits, obligations et privilèges du Collège, comme institution catholique, soient maintenus et que le Collège, en s'affiliant à la nouvelle université, puisse conserver son entière autonomie<sup>5</sup>. Quelques années plus tard, le Conseil universitaire va accorder un programme spécial pour les élèves du Collège, le diplôme de baccalauréat ès arts en philosophie latine. Le Collège devient ainsi une faculté à part entière dans l'ensemble de la *University of Manitoba*<sup>6</sup>. Et cette situation existe encore aujourd'hui. Au niveau académique, le Collège fait partie de la *University of Manitoba*; toutefois, il conserve son autonomie au niveau des finances et dans ses relations avec le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

### **La belle époque**

La période de 1880 à 1910 a été l'une des époques les plus glorieuses qu'a connues le Collège. Taché a décidé de faire construire un nouvel édifice. Érigée en 1880-1881, la bâtisse deviendra plus tard la partie centrale du grand collège de Saint-Boniface, situé presque au milieu de l'immense carré (vingt-deux acres) formé par les

rues Provencher (façade), Aulneau, Cathédrale et Saint-Jean-Baptiste. Plus tard, on ajoutera deux ailes à la bâtisse existante : une, en 1902, qui deviendra le cloître, et l'autre, en 1905, le dortoir des élèves que l'on a surnommé l' « Octagone ». Ce grand collège mesurait trois cent pieds de long et soixante-deux pieds de haut. N'étant pas assez nombreux pour fournir un enseignement adéquat, les oblats qui avaient la charge du Collège depuis 1860 ont donc cédé leur place aux jésuites, qui sont arrivés en 1885. Sous la direction des jésuites, qui avaient déjà établi plusieurs collèges au Québec, la réussite était assurée. Étant donné que le Collège était la seule institution d'enseignement supérieur catholique de la province, il desservait la population catholique française et anglaise du Manitoba. Il est à noter que même Saint-Boniface à cette époque n'était plus majoritairement francophone<sup>7</sup>.

C'est pendant cette époque glorieuse du Collège qu'a eu lieu le débat concernant les écoles du Manitoba. Est-ce une coïncidence? En bref, ce conflit, commencé en 1890, a atteint son sommet en 1916 avec l'abolition de l'enseignement du français et de toutes les autres langues, sauf l'anglais, dans les écoles. Étant une école privée, c'est-à-dire que les parents défrayaient les coûts de scolarité, le Collège n'a jamais été touché par cette question politique. Le Collège a toujours été le centre de l'enseignement du français dans la province. Les parents envoyaient leurs jeunes garçons au Collège parce que c'était une bonne façon de pouvoir conserver leur foi, leur culture et leur langue. Il n'y avait donc aucun risque de voir arriver à l'improviste les inspecteurs d'écoles de la province. De plus, il n'est pas surprenant d'apprendre

que les jésuites encourageaient l'enseignement du français dans les écoles manitobaines, même après son abolition par le gouvernement du Manitoba.

À la suite de l'abolition de l'enseignement du français, les francophones de la province, ne voulant pas laisser tomber leur culture et leur langue, ont créé l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (AECFM), une sorte de ministère de l'éducation français. Les jésuites ont fortement supporté cette nouvelle association, et la plupart des réunions se passaient au Collège même.

Les jeunes gens qui entraient au Collège devaient faire beaucoup de sacrifices puisque la plupart d'entre eux venaient de l'extérieur : ils devaient donc habiter au pensionnat. Souvent, ils ne pouvaient visiter leurs familles qu'à Noël et à la fin de l'année. En entrant au Collège, on devait au moins passer une moyenne de huit ans d'études. Afin de recevoir leur baccalauréat ès arts, les élèves devaient franchir les étapes suivantes : Éléments latins (*Latin Rudiments*), Méthode (*2<sup>nd</sup> Grammar*), Versification (*3<sup>rd</sup> Grammar*), Belles-Lettres (*Humanities*), Rhétorique (*Rhetoric*), Philosophie I et Philosophie II. Il y avait aussi des cours préparatoires pour les plus jeunes. En plus d'offrir le cours classique, le Collège dispensait aussi un cours commercial enseigné en anglais. Les élèves francophones ont toujours été majoritaires : d'ordinaire, une centaine d'élèves suivaient le cours classique français, une soixante étaient inscrits au cours classique anglais, une quarantaine au cours commercial et plus de cent, dans les classes préparatoires en anglais et en français. Le Collège accueillait plus de quinze nationalités différentes dans ses classes. Entre 1905

et 1922, les inscriptions sont demeurées assez stables autour de trois cents élèves, dont environ cent cinquante pensionnaires.

### **La catastrophe**

L'année 1922 est une date mémorable dans l'histoire du Collège. En effet, dans la nuit du 24 au 25 novembre, un incident tragique a ravagé l'édifice où dix personnes ont perdu la vie<sup>8</sup>, causant des pertes matérielles considérables avec la disparition de l'édifice. À cette époque, le Collège avait une bibliothèque d'environ quarante mille volumes, dont plusieurs concernaient l'histoire de l'Ouest canadien. Tous les registres (finances, dossiers des étudiants), sauf trois registres divers qui ont été placés dans une voûte par un jésuite avant de sauter par la fenêtre le soir de l'incendie, sont disparus dans le sinistre. De plus, les restes du père Aulneau et d'autres frères ont subi le même sort. Il faut rappeler que les jésuites avaient organisé une expédition en 1908 afin de recueillir les ossements des missionnaires massacrés au Fort Saint-Charles<sup>9</sup>. Au point de vue archivistique, cet incendie représente une catastrophe puisque le Collège s'est consumé en quelques heures seulement, entraînant avec lui des trésors inestimables et des archives importantes. Cet événement malheureux a sans doute renforcé l'engagement de la communauté francophone du Manitoba dans la préservation de sa culture et de sa langue.

Au lendemain de l'incendie, M<sup>gr</sup> Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, va remettre le Petit Séminaire de Saint-Boniface aux jésuites pour qu'ils puissent continuer leur œuvre. Pour des raisons économiques, il était impossible de rebâtir un

nouvel édifice. À cette époque, le Collège n'était pas la seule institution d'enseignement supérieur à Saint-Boniface : il y avait aussi le Juniorat sous la direction des oblats et le Petit Séminaire. Pour aggraver la situation, la ville de Saint-Boniface obligeait les institutions religieuses à payer des taxes foncières. Il faut rappeler que le Collège possédait un terrain de vingt-deux acres et une ferme pas très loin; il n'avait vraiment pas les moyens de payer ces sommes d'argent, et l'édifice incendié n'était pas couvert par les assurances. Avec l'incendie du Collège et la crise financière que connaissaient les institutions religieuses, le diocèse a donc décidé d'abandonner le Petit Séminaire (qui avait moins d'élèves). Avec ce nouveau Collège, beaucoup plus petit, auquel viendra s'ajouter une annexe à l'épreuve du feu en 1924, les jésuites ont su fournir un enseignement stable.

### **Le nouveau**

Entre 1922 et 1967, quelques petits changements se sont produits. Depuis 1898, le Collège offrait un cours classique bilingue; mais en 1925, les jésuites ont fondé le *St. Paul's College* pour accommoder les jeunes catholiques anglophones. Ceci a réduit les inscriptions d'environ une soixante d'élèves. Toutefois, il est à noter que le cours commercial va continuer de se donner en anglais jusqu'en 1942, année où on a décidé d'éliminer le programme parce qu'il existait déjà d'autres collèges commerciaux dans la ville de Winnipeg. Le cours classique est demeuré assez stable depuis son implantation lors du séjour des oblats sauf par l'ajout de la Syntaxe et l'élimination du grec en 1943. Afin de recevoir son baccalauréat ès arts, un élève devait passer au moins huit ans dans le système collégial. Les inscriptions pendant

cette période sont demeurées assez stables autour de deux cent cinquante élèves, sauf durant la Dépression, où les inscriptions ont connu une baisse d'environ huit à dix pour cent.

Les années soixante ont été une époque qui a entraîné beaucoup de changements au Collège. Le premier changement a été l'arrivée des femmes. En 1938, le Collège s'est affilié avec l'Institut Saint-Joseph, un collège pour jeunes femmes géré par les sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie. Cette affiliation permettait aux étudiantes de recevoir un diplôme de la *University of Manitoba*, toutefois, tous les cours étaient enseignés dans leur propre collège. En septembre 1959, les premières femmes entrent dans les mêmes classes que les garçons. Ainsi, après plus de cent quarante ans d'enseignement strictement masculin, le Collège offre une éducation mixte. Le deuxième changement des années soixante a été l'introduction des cours pour adultes, tels la peinture et les arts plastiques, les cours les plus fréquentés étant ceux de français oral. C'est sur ce dernier cours que le Collège va surtout se faire connaître, même de nos jours. L'administration du Collège commence à mettre plus d'emphasis sur le secteur universitaire en offrant plus de cours et en créant le poste de doyen des Arts et des Sciences. Le troisième changement, qui va surtout marquer l'histoire du Collège, est l'arrivée des laïcs dans son fonctionnement. En 1962, un conseil d'aviseurs a été créé pour assister la direction du Collège. Composé de religieux et de laïcs, ce conseil annonce des changements majeurs pour l'avenir.

## La gérance

L'administration du Collège sous les jésuites (1885-1967) se composait de cinq postes essentiels à la bonne marche de l'institution. Ces postes n'ont jamais vraiment changé pendant l'ère des jésuites.

1. le recteur : officier ayant la plus grande autorité, il avait comme fonction de gérer le Collège. Toutes les décisions passaient par lui. Il signait les dossiers officiels du Collège, assistait aux diverses réunions avec les gens de la communauté<sup>10</sup>.
2. le préfet des études : il s'occupait du curriculum et des professeurs.
3. le préfet de discipline : il se chargeait de voir à ce qu'il y ait de l'ordre au Collège. Sa fonction majeure touchait au maintien des dortoirs.
4. le procureur : il tenait les livres de l'institution, soit les finances ou les procès-verbaux des réunions. Il avait aussi la garde des notes d'examens et des dossiers des étudiants. (Essentiellement, il était le gardien des documents historiques de l'institution.)
5. le directeur spirituel : il était responsable de l'atmosphère chrétienne du Collège<sup>11</sup>.

Le personnel du Collège pouvait comprendre jusqu'à une quarantaine de personnes (religieux et laïcs). Lorsque la direction du Collège a changé de main, ce système d'administration a disparu. Le service des archives du Collège conserve présentement les documents générés par l'administration des jésuites. Ils se composent d'environ dix mètres de documents couvrant une période de cinquante ans. Il est à remarquer que le Collège produit actuellement au delà de cinq mètres de documentation par année! Les documents des jésuites ont été déposés aux archives lorsque la nouvelle administration laïque a pris la relève. Les documents sont de nature purement administrative : correspondance, finances, cours offerts, association, etc., et sont organisés alphabétiquement.



En 1967, les jésuites ont cédé le Collège à l'archidiocèse de Saint-Boniface après plus de quatre-vingts ans au service de la communauté franco-manitobaine. Comment peut-on expliquer un tel départ? Premièrement, il y avait une pénurie de religieux pour la relève; deuxièmement, les laïcs jouaient un plus grand rôle dans leur communauté – on dépendait alors de moins en moins sur le clergé. On constate cet état de fait avec la fondation de la Société franco-manitobaine (SFM), qui remplaçait en quelque sorte l'AECFM, majoritairement menée par le clergé, qui avait été fondée pour assurer la survivance du français dans la province. Il faut rappeler qu'en 1967, la province du Manitoba a de nouveau accepté l'enseignement du français dans ses écoles publiques. En même temps, le cours classique était dépassé; un renouveau s'annonçait alors pour le Collège.

À leur départ, les jésuites ont légué tous leurs dossiers pertinents au Collège, c'est-à-dire tous les registres financiers et académiques (notes d'examens des étudiants), mais très peu de dossiers d'étudiants et de correspondances. Comment expliquer ce manque? Il y aurait deux hypothèses. Selon la première théorie, les jésuites auraient fait du « ménage » avant de partir du Collège comme nous l'indique l'extrait de la lettre suivante de l'archiviste Joseph Cossette au recteur du Collège :

[...] Je pars donc avec les papiers *personnels* des PP. Hardy, Ledoux, et Guy, qui étaient demeuré dans la voûte du collège. J'ai éliminé quelques brochures, lettres des Généraux S.J., et commentaires des Constitutions de la Compagnie de Jésus, dont le bibliothécaire m'a dit ne savoir que faire: je les ais jetés au feu [...] J'apporte aux Archives de Saint-Jérôme copies des contrats passés entre la Compagnie de Jésus et les personnes intéressées [...] Dans les voûtes il y a une belle collection, d'imprimés utiles pour les études en histoire. Les archives financières sont particulièrement intéressantes<sup>12</sup>.

Selon la seconde théorie, les autorités du Collège, arrivées après les jésuites auraient aussi « nettoyé » les dossiers et en auraient jetés. On sait aussi que pendant le règne d'un certain recteur, beaucoup de dossiers ont été détruits<sup>13</sup>. Par exemple, la Société historique de Saint-Boniface, qui occupait des locaux au Collège à ce moment-là, a pu récupérer les photos des conventums de rhétorique de 1920 à 1967 que l'administration avait jetées à la poubelle. Heureusement, un concierge a signalé ce faux pas, et la SHSB a pu sauver une partie du patrimoine du Collège. Ces documents ont été par la suite remis au Collège, en 1992, lors du Rassemblement du siècle. Malheureusement, à l'époque de ce changement de direction, il n'y avait pas de service des archives. Autrement, plusieurs dossiers auraient pu être préservés.

### **La laïcisation**

Après le départ des jésuites, l'archidiocèse de Saint-Boniface a assuré la direction du Collège pendant deux ans, c'est-à-dire de 1967 à 1969, M<sup>gr</sup> Antoine Hacault occupant le poste de recteur. Ces deux années sont celles de la transition avec l'abolition du cours classique et la croissance de l'enseignement universitaire. Par contre, l'administration du Collège décide de préserver le cours secondaire. Le cours classique étant aboli, le Collège commence alors à offrir un cours secondaire public, géré par la division scolaire de Saint-Boniface. Le 26 novembre 1969, un communiqué de presse émanant du bureau de recteur annonce officiellement la laïcisation du Collège. La Corporation du Collège cède la direction et la gérance à un nouveau Conseil d'administration composé de vingt membres majoritairement laïcs. L'époque de la prédominance du clergé est donc révolue. Cette laïcisation arrive

presque en même temps que le rétablissement du droit à l'enseignement du français dans les écoles élémentaires et secondaires du Manitoba, ce qui veut dire que les Franco-Manitobains n'avaient plus besoin d'envoyer leurs enfants dans des écoles privées pour apprendre le français<sup>14</sup>. Le Collège a donc scindé en deux son cours classique : une école secondaire et un secteur universitaire, les deux parties étant subventionnées par la province. Le secteur secondaire a duré jusqu'en 1983, année où il fut transféré au Collège Louis-Riel. À partir de ce moment, le Collège de Saint-Boniface va se concentrer sur l'éducation postsecondaire.

Le fait que le Collège soit subventionné directement et ne soit pas sous la tutelle financière de la *University of Manitoba* lui a permis d'accroître son éventail de cours et de programmes. En outre, la *Loi sur les langues officielles* du gouvernement Trudeau lui a été bénéfique. Ainsi, le Collège a pu profiter des subventions allouées pour le bilinguisme. Les années soixante-dix et quatre-vingt furent de belles années pour le Collège. En plus d'offrir une plus grande sélection de cours, le Collège s'agrandissait. Ainsi, en 1971, le Collège a reçu du gouvernement provincial néo-démocrate des subventions pour la construction d'un nouvel édifice afin d'abriter un programme de certification en éducation, qui deviendra plus tard un baccalauréat en éducation. De nouvelles salles de classe, une salle de théâtre et une bibliothèque, dont la construction est terminée en 1976, viennent donc s'ajouter à l'édifice existant. Au temps des jésuites, le Collège n'offrait qu'un B.A. (latin-philosophie) mais déjà, vers 1983, on pouvait recevoir six diplômes différents : B.A. (latin-philosophie), B.A. (général), B.A. (spécialisation en français), B.A. (spécialisation en traduction), B.Ed.

(éducation) et B.S. (sciences). Et les inscriptions augmentent d'année en année : par exemple, en 1967, on comptait cent soixante-quatorze inscriptions; en 1983, trois cent quarante-huit. Progressivement jusqu'en 1991, les inscriptions ont toujours été à la hausse. De plus, on avait établi un centre de recherche afin de promouvoir l'étude et la recherche dans un milieu francophone. Ce centre a publié plusieurs documents portant sur l'aspect francophone de la province : par exemple, des recherches sur les écoles bilingues. Un nouveau centre a également été fondé : le Centre d'étude franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO). Ses colloques annuels et sa revue, les *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, font avancer la recherche sur l'Ouest canadien francophone. De plus, depuis 1975, le Collège s'est doté d'un collège communautaire décernant des diplômes en gestion des affaires et en gestion de bureau.

### **Aujourd'hui**

Au cours des dernières années, le Collège s'est doté d'un édifice beaucoup plus impressionnant qui peut accommoder plus d'étudiants. En 1990, le Collège a construit un centre sportif, le Sportex. Ainsi, en plus de fournir de l'enseignement à la communauté francophone, le Collège voulait aussi dispenser d'autres services en français pour desservir la communauté. Actuellement, le Collège est encore en pleine construction. Le centre étudiant, dont l'idée remonte à plus de dix ans, devrait être terminé à l'automne 2002.

La communauté francophone de la province est fière de son Collège. Cette institution montre l'importance de sa culture. Les autorités du Collège sont aussi très

impliquées dans d'autres institutions de la région : par exemple, l'Hôpital général Saint-Boniface, la Division scolaire franco-manitobaine. Cet échange d'idées vient resserrer la solidarité culturelle. Aujourd'hui, le Collège offre divers programmes comme le baccalauréat en administration des affaires, l'animation en garderie, un cours en multimédia et un programme de certification en sciences infirmières. Il s'agit de voir si le Collège va être capable de surmonter les problèmes des années quatre-vingt-dix et de continuer d'exceller dans le nouveau millénaire qui vient de s'amorcer.

Évidemment, ce bref historique du Collège est incomplet. Toutefois, il nous donne un aperçu de ce qu'est le Collège. Cet historique va nous permettre de mieux comprendre l'environnement qui entoure l'institution, c'est-à-dire de découvrir dans quel contexte le Collège génère ses documents, tout en regardant dans la communauté franco-manitobaine en général, puisque le Collège est au cœur de cette communauté. On pourrait même oser dire qu'il a été le co-fondateur de la communauté franco-manitobaine avec le diocèse de Saint-Boniface. Le Collège a beaucoup influencé cette communauté en contribuant à la cause des écoles manitobaines et en formant ses leaders. La communauté franco-manitobaine est spéciale et unique, non pas parce que son histoire est riche et importante mais parce qu'elle est fière de sa culture. De plus, les francophones sont fortement liés à leurs racines. Vivre dans un milieu minoritaire donne encore plus de détermination et de persévérance pour la survie culturelle d'un peuple. Le rattachement historique provient de cette appartenance. Les jésuites eux-mêmes valorisaient l'histoire. Comme nous l'avons déjà mentionné, en 1908, ils avaient été chercher les ossements des missionnaires massacrés au Fort Saint-Charles,

qu'ils avaient placés dans un petit musée. La fondation de la Société historique de Saint-Boniface (SHSB) en 1902 a aussi permis aux francophones de valoriser leur passé. Plusieurs membres de cette société faisaient partie du clergé : un phénomène qui nous aide à comprendre la richesse de notre passé puisque les institutions religieuses ont beaucoup contribué à la préservation du patrimoine.

Le Collège universitaire de Saint-Boniface, institution située au coeur de la francophonie manitobaine et vouée à la défense des droits des francophones et à la promotion de son histoire, doit-il conserver son service des archives? Cela est-il raisonnable dans un environnement minoritaire? Est-ce convenable dans une atmosphère universitaire? Ces questions sont donc au coeur du présent travail. Nous allons donc nous pencher sur les fonctions du Collège actuel, c'est-à-dire sur la façon dont est gérée cette institution, et sur la documentation qu'elle génère.

## Notes

1. Les archives de Mgrs Provencher et Taché sont présentement au Centre du patrimoine, qui est géré par la Société historique de Saint-Boniface. Il est à noter que la majeure partie des documents de Provencher ont aussi été détruits dans un incendie en 1860.
2. Paul Régnier, *A History of St. Boniface College*, Master's Thesis (University of Manitoba, 1964).
3. *Ibid.*, p. 13 – lettre de l'abbé Norbert Provencher à M<sup>gr</sup> Plessis, évêque de Québec, datée du 13 septembre 1818.
4. *Ibid.*, p. 39.
5. Alfred Bernier, *Les dates mémorables du Collège de Saint-Boniface 1885-1945*, (Saint-Boniface : Archevêché de Saint-Boniface, 1945). Ce dernier a trouvé cette information dans le Registre des délibérations de la Corporation du Collège de Saint-Boniface qui se retrouve encore aujourd'hui dans les archives du Collège (mais c'est une copie, l'original ayant été détruit en 1922).
6. Gérard Jolicœur, *Les jésuites dans la vie manitobaine, 1885-1922*, (Saint-Boniface : Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 1985), p. 159. La *University of Manitoba* avait été fondée selon le modèle de la *University of London*, c'est-à-dire que « tout enseignement aurait été donné dans les collèges et le rôle de l'Université aurait consisté à coordonner les programmes et les examens ». Avec le temps, le Conseil universitaire a changé la loi afin que l'institution puisse créer des facultés. Évidemment, cette démarche a inquiété les autorités du Collège. Avec beaucoup de négociations, les jésuites ont pu avoir une entente avec la création spéciale d'un programme de philosophie latine. Ce programme a amené une nouvelle fonction au Collège dans l'ensemble de l'université, en devenant une faculté à part entière. Les autorités du Collège pouvaient alors proposer les programmes d'études qui devraient être approuvés par le Sénat de l'Université.
7. Lors de l'incorporation du Collège, la proportion de francophones dans la province du Manitoba était d'environ 50 %; par contre en 1881, la proportion baissa à 15,5 % et dix ans plus tard, on se retrouve à 6,7 %. Les francophones étaient donc devenus rapidement minoritaires.
8. Les dix victimes furent : le frère Frederic Stormont, 44 ans; Arthur Taylor, 18 ans; Lawrence Legree, 15 ans; Henri Pélissier, 15 ans; Joseph Guilbert, 16 ans; Léopold Tremblay, 9 ans; John McGlyn, 9 ans; James Duquette, 16 ans; Oliva Laflèche, 16 ans; Lionel Bouvier, 16 ans.
9. Les ossements étaient ceux du père Aulneau et du fils de Pierre de La Vérendrye.

10. En français, le terme « recteur » est souvent utilisé pour désigner le chef d'un collège ou d'une université, tandis que, dans les autres universités, on nomme souvent cette personne « président ».
11. De nos jours, ce poste serait donc équivalent à un orienteur.
12. Lettre de Joseph Cossette au recteur du Collège de Saint-Boniface, 30 juin 1972. *Minutes du Conseil d'administration*, A009/2/5, Archives du Collège universitaire de Saint-Boniface (ACUSB).
13. C'est à cette époque que les symboles du passé ont été éliminés : l'escalier central du Collège fut démoli, et la chapelle fut transformée en bibliothèque et par la suite en salle de classe. On voulait créer une nouvelle image d'un collège plus moderne. Nous ne saurons jamais qu'est-ce qui est advenu des documents laissés par les jésuites. Nous devons donc nous contenter de ce qui nous est parvenu soit environ dix mètres de documents administratifs.
14. Ce n'est pas un secret si les écoles dans les régions francophones continuaient à enseigner le français même si la loi le leur défendait. Disons seulement que le gouvernement regardait ailleurs sans rien dire.



### Chapitre 3

#### **La situation actuelle du fonctionnement administratif et archivistique au Collège universitaire de Saint-Boniface**

Après plusieurs décennies d'existence, le Collège universitaire de Saint-Boniface (Collège) demeure l'institution la mieux reconnue dans la communauté francophone de l'Ouest canadien. Il a su surmonter les difficultés des années passées; il offre aujourd'hui une gamme de programmes afin de mieux servir la population francophone et francophile. Le Collège peut être comparé à une petite ville : les citoyens sont nécessairement les étudiants, et les fonctionnaires sont ceux qui enseignent et qui dirigent la cité, c'est-à-dire le Collège. Le présent chapitre propose de faire une analyse fonctionnelle de l'établissement universitaire et un survol du service des archives existant. Une telle étude, qui a pour but d'exposer les grandes lignes d'un programme d'action pour le développement d'un service des archives au Collège, dépend d'une analyse fonctionnelle afin de saisir les dimensions du travail archivistique à entreprendre. En effet, une telle étude aide à mieux comprendre qui a créé les documents, la raison de leur création et où ceux-ci peuvent être localisés.

L'archiviste est souvent vu comme une personne qui surveille la destruction ou l'entreposage de vieux documents. Par contre, au cours de la dernière décennie, les archivistes ont montré une nouvelle image et une approche différente du monde archivistique. Cette nouvelle approche intellectuelle pousse les archivistes à se poser des questions contextuelles sur les documents<sup>1</sup>. Nous devons regarder au-delà du document archivistique et explorer toutes les entités qui ont influencé sa création, soit dans l'institution même, et souvent dans la société en général. Une analyse

fonctionnelle nous permet de mieux comprendre l'environnement créateur des documents, qui vont éventuellement devenir des archives.

Chaque université fonctionnant différemment, nous ne pouvons donc pas nous baser entièrement sur une analyse fonctionnelle d'une seule université. Dans son livre *Varsity Letters*, Helen Samuels décrit sept fonctions que **tous** les collèges et universités possèdent : fournir des références, véhiculer des connaissances, encourager la socialisation, favoriser la recherche, supporter l'institution, offrir un service au public et promouvoir la culture dans la communauté. En toute vérité, elle a raison de dire que les universités possèdent ces fonctions. Par contre, sont-elles nécessairement les fonctions primaires de l'institution? Comment devons-nous procéder pour découvrir les fonctions du Collège? Le chapitre en question sera divisé en deux parties : la première partie montrera le fonctionnement du Collège actuel, et la seconde partie décrira l'évolution du service des archives. La dichotomie entre l'énorme travail que pourrait et devrait faire le service des archives et l'administration en place est évidente puisque le service des archives ne figure aucunement sur l'organigramme du Collège. L'objectif serait de rapprocher ces deux entités pour un meilleur partage de l'information. Les archives ont donc un long trajet à parcourir pour se faire mieux entendre et comprendre au sein de l'établissement.

## **LE FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE**

Pourquoi étudier les fonctions d'une institution comme le Collège? Selon les experts archivistiques, analyser les fonctions nous permet de mieux évaluer les dossiers d'une institution<sup>2</sup>. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous permettre de consulter chaque dossier individuellement puisque le volume des documents

augmente énormément à chaque année. De plus, la question de la technologie où l'information est inscrite sur un disque dur nous oblige à trouver une autre méthode d'évaluation. Au lieu d'examiner les documents du bas vers le haut (*bottom up*), ces experts proposent de faire l'évaluation du haut vers le bas (*top down*). La question primordiale que doit se poser les archivistes serait : que doit-on documenter? Au lieu de s'arrêter sur la question : quelle documentation doit-on préserver<sup>3</sup>?

C'est quoi une fonction? Selon *Le Petit Robert*, une fonction se décrit comme suit : « Ce que doit accomplir une personne pour jouer un rôle dans la société, dans un groupe social ». Essentiellement, une fonction décrit les activités des agences et des personnes qui créent des documents. Il n'est pas facile de répondre à cette question. Pour mieux expliquer comment décrire une fonction, Chris Hurley, archiviste australien, a développé une taxonomie en classant les diverses fonctions que pourrait avoir une institution. Une fonction tombe dans des catégories et des hiérarchies. Le premier niveau de cette hiérarchie serait la fonction primaire, qui se rapporte aux activités d'un département à la fois. Par exemple, Hurley explique que les musées et les bibliothèques deviennent la fonction du département des Arts dans le gouvernement australien. Il note ainsi que certains départements peuvent avoir des fonctions secondaires : par exemple, le ministère de l'Agriculture du gouvernement canadien avant la Confédération s'occupait des arts; par contre, sa fonction primaire était évidemment de se préoccuper de la culture des céréales dans le pays. Hurley signale que les fonctions évoluent avec le temps, tout comme les espèces animales. Il est donc nécessaire d'étudier l'histoire des fonctions dans une institution.

Les archivistes américains, Alden N. Monroe et Kathleen D. Roe, dans « What's the Purpose? Functional Access to Archival Records », nous présentent une méthode plus précise pour déterminer une fonction, qui devient alors la façon dont une organisation conduit ses activités afin d'atteindre un objectif quelconque. La compréhension d'une fonction nous aide à mieux saisir la nature des documents créés par l'organisation. L'Américain David Bearman ajoute davantage en nous recommandant d'étudier le système de gestion de documents (*record-keeping system*). L'objectif est de pouvoir saisir, maintenir et fournir l'évidence à la documentation. Ces systèmes de gestion de documents ont été établis pour montrer les fonctions et les activités de l'organisation qui les créent. Bearman constate que les systèmes de gestion comprennent trois facteurs : 1) la légalité; 2) la responsabilité; et 3) le fonctionnel.

Le Collège malheureusement ne possède aucune gestion de dossiers (*record-keeping system*). Sans cet élément, une analyse fonctionnelle devient plus difficile à saisir. Comment doit-on alors analyser les fonctions? Nous devons nous arrêter aux missions, lois et autres documents qui peuvent nous donner des indices sur le fonctionnement de l'institution. L'aspect primordial dans ce genre d'analyse est la définition de la mission du Collège universitaire de Saint-Boniface, une mission qui va fixer un objectif pour toute l'institution.

### **La mission**

En 1991, le Collège a publié une analyse institutionnelle où, dans sa troisième phase, il a examiné son fonctionnement. L'analyse a identifié six fonctions majeures que possède le Collège :

1. un milieu humaniste (respect des valeurs de la personne)
2. un milieu favorisant le leadership francophone
3. un milieu favorisant la qualité de l'enseignement
4. un milieu favorisant la promotion de la recherche
5. un milieu au service de la communauté
6. un milieu favorisant l'excellence

Les six thèmes caractéristiques présentés ci-dessus constituent la base sur laquelle le Collège entend justifier son fonctionnement<sup>4</sup>. Ces fonctions se reflètent aussi dans l'énoncé de mission qui a été reformulé il y a quelques années, vers 1993 :

Le Collège universitaire de Saint-Boniface, le plus ancien établissement d'éducation postsecondaire de l'Ouest canadien, est l'université de langue française du Manitoba. Accessible à toute personne apte à poursuivre des études en français, il offre à tous et à toutes une éducation universitaire générale et spécialisée ainsi que des formations professionnelles et techniques dans des domaines essentiels du développement communautaire. Inspiré par son histoire et conscient du milieu socioculturel dans lequel il est appelé à œuvrer, le Collège universitaire de Saint-Boniface promouvoit la connaissance du français et l'épanouissement de la culture franco-manitobaine, favorise l'apprentissage des langues et facilite le dialogue interculturel afin de permettre à ses diplômés d'exceller dans un monde moderne et diversifié<sup>5</sup>.

Beaucoup d'emphase est mise sur l'histoire et l'excellence de l'éducation francophone dans un milieu minoritaire de l'Ouest canadien. Cet énoncé de mission aide les administrateurs à mieux diriger l'institution. C'est donc à partir de la direction que nous allons tenter d'identifier les principales fonctions du Collège.

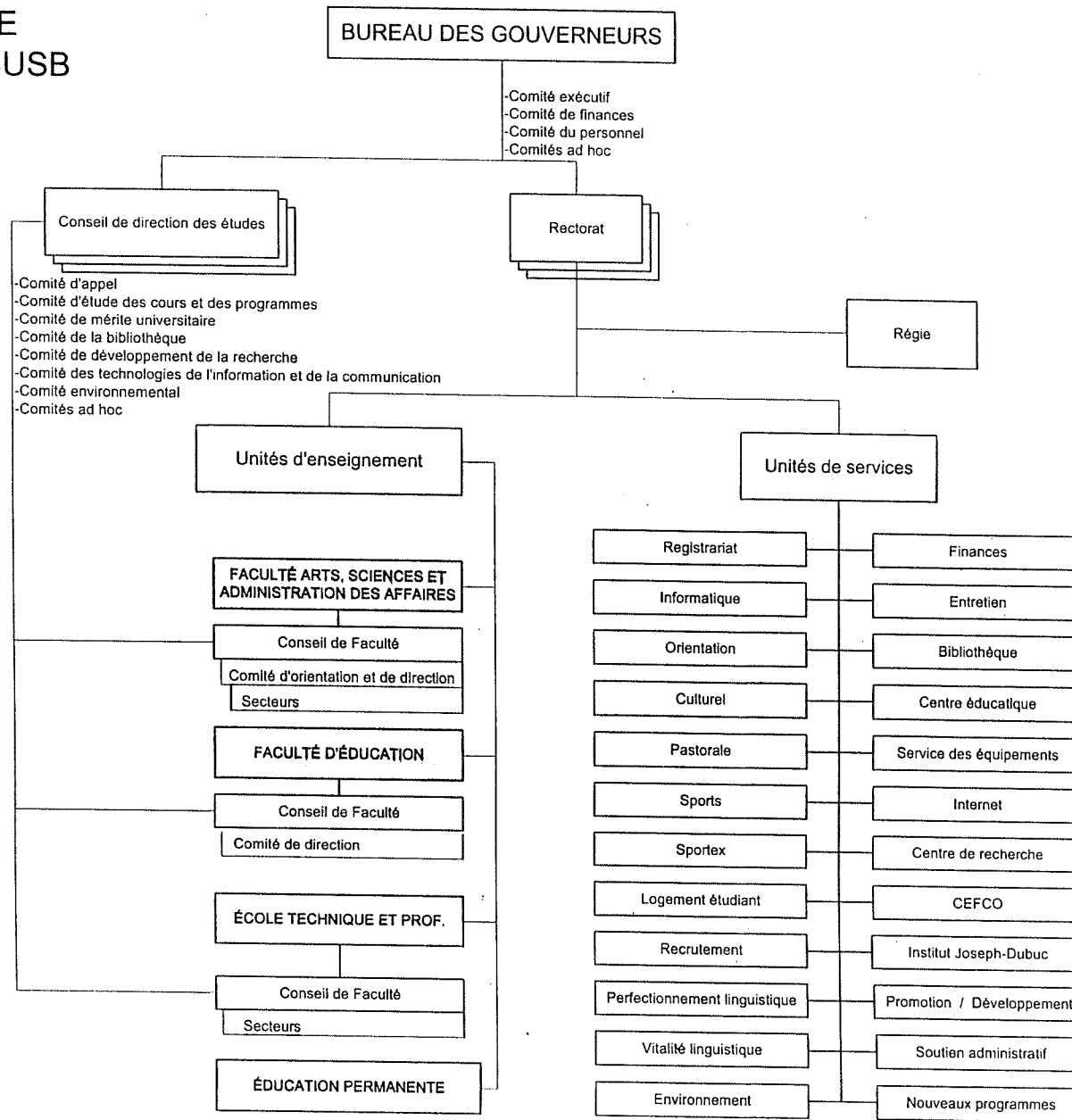
Pour mieux comprendre la gérance du Collège actuel, nous devons examiner les organigrammes que le Bureau des gouverneurs a développé et approuvé en août 2001. Un organigramme est un outil qui aide à se représenter la structure d'une organisation complexe avec ses divers éléments et leurs relations. Ces organigrammes aident à guider le Collège dans la bonne direction. Dans les pages qui suivent, nous nous hasarderons à expliquer certains aspects du fonctionnement du Collège. L'organigramme décisionnel (figure 1) montre comment sont prises les décisions au

Collège, tandis que le second organigramme (figure 2) se penche sur la gestion du personnel sous la direction du recteur, le plus haut officier du Collège.

### **Le Bureau des gouverneurs**

Les grandes décisions sont prises par le Bureau des gouverneurs<sup>6</sup>. Il est composé de douze personnes : le recteur, deux personnes désignées par l'Archevêché de Saint-Boniface (ce qui démontre un lien étroit avec la communauté), deux personnes désignées par la Société franco-manitobaine, une personne désignée par l'Association des professeurs du CUSB (APCUSB), une personne désignée par l'Association des professeurs de l'École technique et professionnelle (APETP), une personne désignée par l'Association des étudiants du CUSB (AECUSB) et quatre personnes cooptées par le Bureau des gouverneurs. En avril 1997, le Bureau des gouverneurs a adopté les règlements généraux du Collège. Ces règlements existent pour bien gouverner l'institution. (Il est à remarquer que les règlements ont été peu modifiés depuis cinq ans. Il y a eu beaucoup de développements depuis ce temps. L'organigramme décrit mieux la situation actuelle du Collège.) On y retrouve le mandat du Bureau des gouverneurs, c'est-à-dire sa fonction. D'ailleurs, il est responsable de l'administration du Collège. « Il appartient au Bureau des gouverneurs, par voie de règlements ou résolutions, de prendre, à l'intérieur des limites de sa juridiction, toutes dispositions jugées nécessaires ou opportunes dans l'intérêt du Collège ou de son personnel »<sup>7</sup>. En plus de cette fonction générale, les règlements énumèrent des fonctions spécifiques : la nomination du recteur et des divers doyens, directeurs; l'administration des biens du Collège; la signature des contrats; l'établissement des structures administratives; l'adoption des budgets;

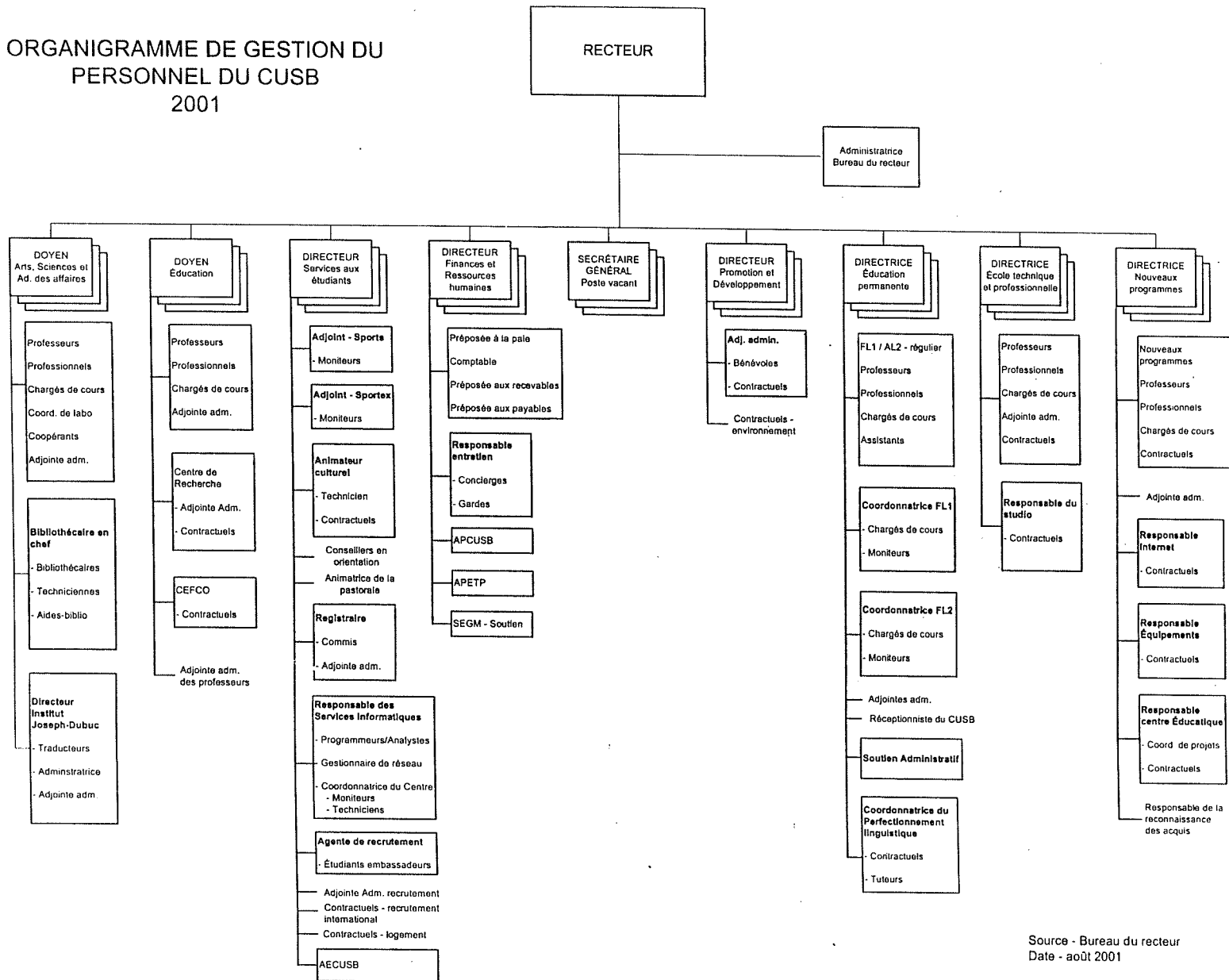
# ORGANIGRAMME DÉCISIONNEL DU CUSB 2001



Source - Bureau du recteur  
Date - août 2001

Figure 1 : Organigramme décisionnel du CUSB 2001

ORGANIGRAMME DE GESTION DU  
PERSONNEL DU CUSB  
2001



Source - Bureau du recteur  
Date - août 2001

Figure 2 : Organigramme de gestion du personnel du CUSB 2001



la fondation, l'abolition, l'affiliation ou l'annexion des facultés, écoles, instituts, départements, etc. (Pour une liste détaillée voir l'Annexe A, p. 127 ).

On peut retrouver trois sous-comités qui sont liés directement au Bureau des gouverneurs. Le comité exécutif qui est seulement convoqué lorsqu'il faut traiter de questions urgentes<sup>8</sup>. Ce comité garde les mêmes fonctions que celui du Bureau des gouverneurs. Le comité des finances surveille les opérations de vérification et les états financiers. De plus, il a un rôle d'aviseur en matière de fonctionnement budgétaire. Le comité du personnel s'occupe des négociations, de l'adoption des conventions collectives, des contrats; il accorde aussi les congés de perfectionnement et les congés sabbatiques. Les membres de ces sous-comités sont toujours composés du président du Bureau des gouverneurs et du recteur.

### **Le Conseil de direction des études (CDÉ)**

Le deuxième niveau de l'organigramme décisionnel se compose du Conseil de direction des études (CDÉ)<sup>9</sup> et du rectorat, que nous examinerons un peu plus loin avec l'organigramme de gestion du personnel. Le CDÉ se préoccupe principalement des programmes d'études, des critères d'admission et accepte les grades. (Voir l'Annexe B, p. 128, pour une liste détaillée des fonctions) Principalement, tout ce qui touche à l'enseignement et aux affaires étudiantes du Collège relève de ce comité. Le conseil est composé de professeurs, d'étudiants et des doyens de chaque faculté, ainsi que des chefs des unités d'enseignement et de services. Au total, le conseil compte trente-trois membres<sup>10</sup>. Il y a trois conseils formés par le CDÉ : le Conseil de la faculté des Arts, d'Administration des affaires et des Sciences, le Conseil de la faculté d'Éducation et le

Conseil de l'École technique et professionnelle. Les fonctions de ces conseils se décrivent comme suit :

- ils voient au bon fonctionnement des activités de l'ensemble de leur faculté ou école respective
- ils font leurs recommandations au CDÉ
- ils acheminent au Comité d'étude des cours et des programmes (CECP) les nouveaux cours et programmes élaborés par les secteurs et par les membres de leur faculté ou école respective
- ils déposent les demandes budgétaires pour l'ensemble de leur faculté ou école respective au CDÉ
- ils proposent les critères de sélection des candidats au poste de doyen ou de directeur de l'École technique et professionnelle et suggèrent le ou les noms de personnes susceptibles de remplir ce poste
- ils peuvent former des comités *ad hoc* et permanents pour répondre à leurs besoins
- ils assistent le doyen ou le directeur et assument toute autre fonction qui pourra leur être confiée de temps à autre<sup>11</sup>.

Chaque faculté ou école délègue aussi des tâches à d'autres comités. Le CDÉ est aussi composé de plusieurs sous-comités : le Comité d'orientation et de direction (COD) de la faculté des Arts, d'Administration des affaires et des Sciences, le Comité de direction de la faculté d'Éducation et le Conseil de l'École technique et professionnelle, le Comité d'appel, le Comité de mérite universitaire, le Comité d'étude des cours et des programmes (CECP), le Comité de bibliothèque, le Comité de développement et de la recherche et le Comité des technologies de l'information et de la communication (CTIC). Chaque comité doit remettre un rapport annuel au CDÉ et rédiger des procès-verbaux. La garde de ces procès-verbaux n'est pas vraiment déterminée. Nécessairement, tout rapport des sous-comités doit être déposé au CDÉ; par contre, les procès-verbaux de tous les comités devraient être gardés dans un même lieu, mais il n'est pas évident que cela soit fait. Logiquement, ces procès-verbaux devraient tous passer par le Bureau du recteur.

## **Le rectorat**

Le recteur est l'administrateur en chef du Collège. Son poste est comparable à un président d'université. Il s'acquitte de toute tâche que lui confie le Bureau des gouverneurs devant qui il est responsable. Il préside au bon fonctionnement et au développement du Collège. Il est le chef des deux sections distinctes comme nous le démontre l'organigramme décisionnel : les unités d'enseignement et les unités de services. Autrement dit, il s'agit de travailler avec les professeurs et les professionnels. Même si ces personnes travaillent séparément, elles ont un même but : guider l'étudiant à poursuivre ses études. La Régie s'occupe de la gérance générale du Collège; elle prend des décisions qui concernent les affaires au jour le jour : par exemple, discuter d'une soirée pour la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de l'incendie du Collège. Les chefs des unités d'enseignement et de services siègent sur ce comité pour en effet avoir une représentation démocratique.

Le recteur est mieux représenté sous l'organigramme de gestion du personnel du CUSB. Ses tâches que le Conseil d'administration a défini en 1980 et qui sont encore en vigueur aujourd'hui sont nombreuses. Par exemple, le recteur est membre de droit de tous les comités du Collège et s'efforce d'assister à leur réunion. De plus, il est le porte-parole de l'institution en tout ce qui a trait à son opération normale et à ses politiques à court et à long terme. Il signe tous les documents officiels du Collège en plus d'embaucher les professeurs et autres membres du personnel. (Voir Annexe C, p. 129, pour une liste plus détaillée) Essentiellement, le recteur produit pratiquement tous les dossiers importants que possède le Collège, soit qu'il les crée lui-même ou les dossiers passent par son bureau avant de devenir officiels. Alors, si un archiviste voulait préserver la mémoire du Collège, la première étape à franchir serait de recueillir les documents qui passent par le

Bureau du recteur. Je dirais que quatre-vingt-dix pour cent de tous les documents à garder dans l'ensemble du fonctionnement du Collège proviennent de ce bureau.

Comme le montre l'organigramme de la page 64, le recteur est en charge de tout le personnel. Évidemment, une personne seule ne peut pas tout accomplir, alors les tâches sont déléguées à diverses personnes, notamment les doyens et les directeurs des unités de services.

### **Les doyens et la directrice des Nouveaux programmes**

Le Collège a deux facultés dans le secteur universitaire : la faculté des Arts, d'Administration des affaires et des Sciences et la faculté d'Éducation; depuis septembre 1999, il y a une directrice qui coordonne les Nouveaux programmes. La fonction primaire des doyens est celle d'administrer leur faculté. De plus, ils détiennent la juridiction sur les programmes, les cours et les ressources humaines et matérielles qui relèvent de leur faculté. Ils sont en ligne d'autorité directe avec le recteur. Ils voient aux relations académiques entre le Collège et la *University of Manitoba*. Étant donné que le Collège est une petite institution, les doyens doivent porter plus d'un chapeau. Ils ont aussi plusieurs responsabilités, plus précisément des fonctions secondaires. Par exemple, le doyen de la faculté des Arts, d'Administration des affaires et des Sciences a aussi la responsabilité de la bibliothèque et de l'Institut Joseph-Dubuc<sup>12</sup>; alors que le doyen de la faculté d'Éducation veille sur le Centre de recherche et le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO)<sup>13</sup>. Principalement, les tâches des doyens touchent directement la progression des étudiants dans le système universitaire, c'est-à-dire de l'admission jusqu'à la collation des grades. En général, les dossiers créés par les doyens touchent directement le système académique : les horaires de cours, les évaluations des

professeurs, les plans de cours, les procès-verbaux des réunions propres à leur faculté et des autres comités dont ils ont la charge.

La directrice des Nouveaux programmes consacre son énergie à faire valoriser les programmes récemment mis sur pied dans le système universitaire et à l'École technique et professionnelle. Elle voit aux relations entre les diverses universités afin de créer un lien d'affiliation pour offrir un maximum de cours afin d'accommoder l'étudiant dans son programme. Comme les doyens, elle se voit aussi charger de diverses tâches « secondaires » telles que la responsabilité du site Internet, le centre Éducatif (un centre qui se tient au courant dans toutes les questions de la technologie) et le service des équipements. Les dossiers en sa possession touchent tout ce qui a à faire avec l'accréditation des cours au Collège.

### **Les services aux étudiants**

Le directeur des services aux étudiants travaille à donner à l'étudiant une expérience mémorable dès sa rentrée jusqu'à ce qu'il reçoive son diplôme. Le directeur des services aux étudiants a aussi la responsabilité du département des sports, de l'animation culturelle, des services informatiques, du recrutement et du maintien des bonnes relations avec l'Association des étudiants du CUSB (AECUSB). Le registraire accepte l'étudiant dans le système universitaire. Le dossier de l'étudiant est donc créé. Ce dossier va éventuellement être préservé aux archives (sans les étudiants, le Collège n'existerait pas). Il est important de noter qu'en ce moment, les dossiers des étudiants représentent la majeure partie de tous les dossiers dans les archives, en occupant environ quatorze mètres d'espace. En effet, c'est le type de dossier le plus souvent recherché. On peut mentionner aussi que les fonctions des directeurs peuvent changer lorsqu'une

nouvelle personne prend la relève. Souvent, les fonctions relèvent du *background* de la personne. Dans le cas particulier du directeur des services aux étudiants, il avait déjà la charge des sports et du Sportex; il a vu ses fonctions augmenter par ce nouveau poste.

### **Les finances et les ressources humaines**

Dans le vieux système collégial, la procure s'occupait des finances. Aujourd'hui, nous appelons ce bureau tout simplement la direction des finances. Un lieu qui bourdonne toujours d'activités. En toute vérité, le directeur des finances a une lourde charge sur ses épaules : il doit assurer le bon fonctionnement du Collège en dépit des coupures budgétaires des gouvernements. En effet, le directeur des finances en partenariat avec le recteur se présente aux divers paliers gouvernementaux pour défendre le financement du Collège. Avec cet argent alloué, il doit ensuite définir un budget équilibré (selon des règlements provinciaux) qu'il doit rapporter au recteur qui, par la suite, l'amène au Bureau des gouverneurs. Le processus du budget est une tâche qui préoccupe le directeur pendant toute l'année. Essentiellement, chaque secteur doit déterminer le montant de financement nécessaire et l'amène à son superviseur qui, par la suite, arrive au bureau du directeur des finances. En plus de ses responsabilités budgétaires, il a la charge de l'entretien du Collège. S'il y a une construction (comme le centre étudiant qui sera prêt à l'automne 2002) ou des travaux importants à compléter, il doit faire une demande au Conseil de l'enseignement postsecondaire.

### **Le secrétaire général**

Le poste de secrétaire général est vacant depuis 1994; toutefois, l'administratrice du Bureau du recteur a pris en charge une partie des responsabilités. Comme le nom l'indique, sa tâche primaire est celle d'être le secrétaire de tous les comités où le recteur

siège. Il a la garde de tous les documents officiels du Collège, c'est-à-dire les procès-verbaux et les documents relatifs aux délibérations des organismes. Les dossiers créés par ce bureau devraient automatiquement être déposés dans les archives puisqu'il s'agit de documents officiels du Collège.

### **La promotion et le développement**

Le directeur de la promotion est responsable de la publicité et de l'œuvre des bourses. Il doit développer des plans d'affaires à chaque année, qui sont présentés par le recteur aux autorités gouvernementales, notamment au Conseil d'étude postsecondaire. Une autre tâche qu'il ne faut surtout pas oublier est le lien entre le directeur de la promotion et l'Association des anciens. Les anciens sont souvent la cible idéale pour amasser de l'argent pour des fonds spéciaux, tels que le fonds de bourses destinés aux étudiants qui ont besoin d'une aide financière. Ces anciens font partie de l'histoire du Collège, une histoire que l'institution considère fondamentale dans ses opérations au jour le jour. Les anciens se composent d'étudiants des secteurs universitaire et communautaire (École technique et professionnelle). C'est souvent pour les anciens que la mémoire du Collège est conservée.

### **L'Éducation permanente (ÉP) et l'École technique et professionnelle (ÉTP)**

L'École technique et professionnelle (ÉTP) et l'Éducation permanente (ÉP) sont indépendantes du secteur universitaire. Elles attirent des personnes qui choisissent de continuer leur étude sans nécessairement passer par la voie universitaire. Les directrices de l'ÉTP et de l'ÉP, comme les doyens des facultés, ont comme priorité d'assurer le bien-être des étudiants. Le curriculum est leur responsabilité. La directrice de l'ÉP consacre beaucoup de temps et d'énergie à recruter des adultes dans les programmes de français

oral, d'espagnol et d'autres cours. Elle négocie avec les entreprises telles que Hydro Manitoba et le Centre hospitalier Taché, qui encouragent leurs employés à apprendre le français. L'ÉP s'occupe aussi d'assurer un programme de perfectionnement de français dans l'ensemble du Collège. Elle a la charge du Service de perfectionnement linguistique (SPL) qui propose des barèmes aux étudiants qui entrent et sortent du système universitaire ou collégial. Les étudiants ayant reçu un diplôme (surtout dans la faculté d'Éducation) sont alors prêts à enseigner cette langue.

Fondamentalement, tous les chefs des unités d'enseignement et de services ont une responsabilité en commun : celle de diriger l'étudiant dans son cheminement d'études. Le Collège existe pour assurer un excellent enseignement dans un milieu francophone. L'étudiant doit sortir de l'environnement collégial avec des connaissances de son passé et de son présent pour bien fonctionner dans le monde moderne et diversifié qui est le nôtre.

### **Quelques remarques**

Les structures du Collège sont donc divisées en trois parties : 1) le secteur universitaire sous la responsabilité des doyens et de la directrice des nouveaux programmes; 2) le secteur administratif sous la responsabilité du directeur des finances, du secrétaire général ou de l'administratrice du Bureau du recteur, des directeurs des services aux étudiants et de la promotion et du développement); et 3) le secteur public sous la conduite des directrices de l'ÉTP et de l'ÉP. Nous pouvons aussi comparer les fonctions du Collège aux responsabilités notées par Robert Birnbaum. Il énumère trois niveaux de responsabilité dans un système universitaire et collégial. Le **technique** inclut la recherche, l'enseignement et tout autre responsabilité que pourrait avoir les facultés.



L'**institutionnel** est représenté par un bureau des gouverneurs qui s'assure que l'organisation soit capable de répondre adéquatement aux forces sociales externes. Le **directionnel** est représenté par l'administration qui se charge de la médiation pour assurer qu'il n'y ait pas d'interruptions dans la gérance de l'organisation (éviter les conflits avec les employés). La responsabilité technique correspond aux fonctions secondaires dont tous les chefs des unités d'enseignement et de services ont la charge. L'aspect institutionnel relève du Bureau des gouverneurs. Et finalement, la responsabilité directionnelle est prise en charge par le recteur<sup>14</sup>. Un organigramme fonctionnel est le meilleur outil qui puisse servir aux archivistes, auquel il faut ajouter les règlements généraux des plus importants comités du Collège, dont le Bureau des gouverneurs et le CDÉ.

L'analyse fonctionnelle ci-dessus nous donne un bref aperçu de la complexité que l'on retrouve au Collège. Idéalement, les documents en provenance du Bureau des gouverneurs et surtout du Bureau du recteur devraient représenter quatre-vingt-dix pour cent des documents à être archivés puisque toute décision doit passer par ces deux bureaux. Le cœur du Collège se retrouve donc à cet endroit. Il incombe à l'archiviste de toujours faire les suivis en ce qui concerne les changements au sein du Bureau du recteur. Le but de cette analyse n'est pas de faire une description de tâches de tous les employés mais plutôt de concevoir les fonctions primaires et secondaires du Collège. Cette analyse fonctionnelle va servir à l'archiviste pour bien connaître les documents qui sont produits. Nous avons examiné les fonctions primaires du Bureau des gouverneurs et du recteur et les fonctions secondaires dans les divers secteurs du Collège (doyens et directeurs). Toutes les fonctions concernent directement les étudiants, puisque les universités existent pour servir leurs clients, les étudiants.

On remarque aussi une lacune dans l'organigramme, les archives, ce qui montre sans doute l'intérêt du Collège dans ce domaine. Malheureusement, les archives ne figurent pas dans les structures. Les archives ont connu un cheminement difficile dans l'évolution du Collège. Nécessairement, un service des archives aura la charge de saisir ces fonctions. Pour comprendre l'environnement archivistique au Collège, attardons-nous maintenant sur le service des archives.

### **LE DÉBUT DU SERVICE DES ARCHIVES**

Le service des archives du Collège a connu des moments mouvementés. La création de ce service n'a officiellement pas eu lieu avant 1976; par contre, nous pouvons faire remonter le développement des archives au Collège avec l'arrivée des jésuites ou même avant. La connotation d'archives est large. Selon le *Robert méthodique*, les archives auraient deux définitions : « Collection de pièces, titres, documents, dossiers anciens » et « Lieu où les archives sont conservées ». Forcément, le personnel du Collège conserve des documents, titres, dossiers anciens dans un lieu quelconque de l'édifice. Ce lieu pourrait être vu comme étant les archives (au sens large, bien sûr). Pendant la gérance des jésuites, comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent, la procure avait la charge des finances et de la garde des documents officiels du Collège, c'est-à-dire de tous les dossiers des étudiants, de la correspondance, des titres, etc. En 1957, l'administration du Collège a créé le poste de secrétaire général dont une de ses fonctions était la garde des dossiers officiels du Collège.

En 1976, Rossel Vien, archiviste, a développé un service des archives au Collège en partenariat avec la Société historique de Saint-Boniface (SHSB). « La situation idéale serait de pouvoir un jour unir les archives du Collège et celles de la Société historique de

St. Boniface puisqu'elles partagent déjà le même local. Les archives pourraient alors servir à la communauté franco-manitobaine en général »<sup>15</sup>. Ce service était situé au troisième étage de la bibliothèque universitaire. Rossel Vien s'occupait des archives du Collège et offrait volontairement ses services à la SHSB. Ces deux organismes partageaient une voûte et le catalogage de la bibliothèque de la SHSB. Ce mariage n'a duré que quelques années; un divorce a eu lieu en 1978 parce qu'il existait trop de compétition pour s'accaparer des archives francophones de la province. À ce moment-là, un nouveau centre de recherche a été fondé, le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO), qui avait pour mandat la promotion de la recherche concernant les francophones de l'Ouest. Afin de mieux promouvoir cette recherche, le CEFCO, sous la direction d'Annette Saint-Pierre, recueillait des archives des organismes et des individus de la communauté francophone, ce qui entraînait en conflit avec la SHSB :

On craignait que le CEFCO n'accaparât toutes les archives de la province. Les ambitions étaient cependant plus modestes : on voulait simplement obtenir la collaboration de tous pour créer une banque d'informations. Les archives de l'Archevêché de Saint-Boniface, de la maison mère des Sœurs Grises, celles des Pères Oblats, de la Société historique de Saint-Boniface, du Collège universitaire, etc. constituaient une richesse inexplorée; il aurait été utile de les connaître<sup>16</sup>.

En 1978, a cessé la coopération entre le SHSB et les archives du Collège. On a même fait poser un grillage dans la voûte pour séparer les deux parties<sup>17</sup>. Par la suite, le CEFCO et le service des archives du Collège ont conclu une entente :

Étant donné que le CEFCO n'a pas l'intention de créer sa propre bibliothèque et son propre dépôt d'archives, une entente a été conclue avec le bibliothécaire en chef, Marcel Boulet, afin d'économiser du temps et de l'argent. Ce dernier est toujours disponible pour aider à l'inventaire des fonds déposés au CEFCO et placés ensuite dans la voûte du Collège, où les chercheurs peuvent les consulter. Cette façon de procéder est la meilleure pour le moment, vu que le CEFCO ne compte qu'un seul local, qu'il n'a pas d'archiviste à son emploi, et surtout que la température de la voûte est idéale pour la conservation des documents. Le CEFCO n'accepte pas de dépôts temporaires et n'achète pas de documents<sup>18</sup>.

Le service des archives du Collège a offert un service continu pendant environ six ans. Ce service a fait appel à la communauté en général afin de récupérer des documents historiques. Le Collège voulait en quelque sorte devenir « le centre » de conservation du patrimoine franco-manitobain. Cela n'a pas eu les résultats escomptés, la communauté préférant envoyer ses trésors historiques à la SHSB, qui avait déjà une bonne réputation. En décembre 1981, l'archiviste Hélène Vrignon-Marion a tenté de faire reconnaître officiellement le service des archives auprès des autorités du Collège. Un rapport avec recommandations a même été envoyé au recteur. Ce rapport déplorait la situation actuelle des archives du Collège : « Je fut étonnée de m'apercevoir qu'il n'existait à peu près rien concernant l'histoire du Collège depuis les dix dernières années. Quiconque tenterait de retracer les événements de ces années à travers lettres, ententes, plans, etc., en serait bien incapable »<sup>19</sup>. Les recommandations énumérées dans le rapport furent adoptées par le Conseil d'administration le 9 mars 1982 :

1. que le service des archives soit sous la responsabilité du recteur et sous la direction de l'archiviste du CUSB;
2. que le service des archives soit chargé de recueillir et conserver tous les documents d'intérêt au Collège;
3. que le service des archives soit chargé d'uniformiser graduellement la procédure de classification et d'archivage des dossiers;
4. que le service des archives constitue et tienne à jour un fichier général de tous les documents déposés aux archives du CUSB;
5. dans la mesure du possible, que la copie originale de tous les documents publiés par le Collège soit déposée automatiquement aux archives et que seules des copies soient utilisées comme outil de travail;
6. que le recteur et l'archiviste établissent ensemble les règles de conservation de sorte à éliminer certains documents inutiles ou à conserver en permanence;
7. qu'une copie de tout document non-administratif qui pourrait avoir un intérêt historique au sujet du Collège soit déposée aux archives;
8. que le recteur et l'archiviste établissent une politique de consultation et d'accessibilité aux documents déposés au service des archives afin de préserver la confidentialité des dépositaires<sup>20</sup>.

Après le départ d'Hélène Vrignon-Marion en 1982, aucun suivi n'a été donné à ce rapport, demeuré dans l'oubli. En janvier 1983, Jeannette Bourgoïn, bibliothécaire employée dans le cadre des projets de coopération Québec-Manitoba afin d'analyser le service de la bibliothèque du Collège, de faire des recommandations et de préciser les priorités, a écrit :

Enfin, il serait bon de préciser que nous avons délaissé le secteur des Archives puisque tel semblait être le souhait du Collège. En effet, n'ayant reçu aucune documentation sur ce secteur et n'ayant pas rencontré la responsable, nous en avons déduit que ce service ne faisait pas partie intégrante de la bibliothèque et que le lien avec celle-ci n'était qu'incident, les deux relevant administrativement du même responsable<sup>21</sup>.

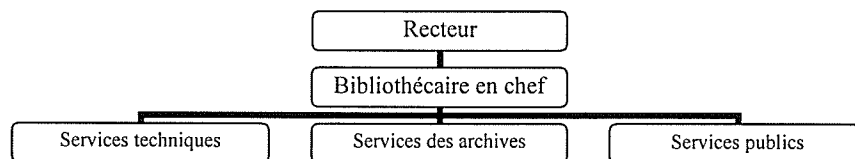
Un an plus tard, Marcel Boulet, bibliothécaire en chef, a écrit dans son rapport, « Le service de bibliothèque », présenté au Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface, qu'il offrait lui-même un service des archives, c'est-à-dire un service très limité. Entre temps, en 1989, on a engagé sous contrat temporaire (six mois) une personne qui est venue organiser les acquisitions des archives depuis le départ de l'archiviste. Elle a en effet catalogué le fonds du juge Alfred Monnin et fait du ménage dans les documents des finances qui se sont accumulés énormément sur une période de sept ans<sup>22</sup>.

C'est lorsqu'on a voulu marquer le cent soixante-quinzième anniversaire du Collège, une grande fête, qui en même temps, devait servir à prélever des fonds, que le service des archives a été remis sur pied. À l'été 1992, le Collège a organisé le Rassemblement du siècle. En même temps, le directeur de la bibliothèque Alfred-Monnin a décidé de m'embaucher pour monter une exposition historique à cette occasion. Lorsque je suis entrée dans la voûte du Collège, j'ai été surprise par la variété du matériel, c'est-à-dire des tables, des chaises et maintes boîtes non identifiées et non

organisées. J'ai passé plusieurs semaines à fouiller dans la voûte pour trouver l'inspiration à faire une exposition. L'expérience a été très bonne. Par la suite, le directeur de la bibliothèque a fait des démarches pour que le poste d'aide-archiviste (poste étudiant) soit maintenu au courant de l'année.

Chaque été, c'est-à-dire de mai à août, le poste était à temps plein et, le reste de l'année, il était réduit à quinze heures par semaine. Ce système a continué ainsi jusqu'en juillet 1999. En raison de la grande demande pour l'information retrouvée aux archives par l'administration même, le doyen de la faculté des Arts et des Sciences a décidé d'embaucher un archiviste à demi-temps<sup>23</sup>, poste que j'occupe encore. C'est un poste syndiqué dans l'unité des professeurs et des professionnels. En avril 2002, le poste est passé à quatre-vingt pour cent du temps (quatre jours par semaine).

Le service des archives relève du directeur de la bibliothèque. C'est un secteur indépendant de la bibliothèque comme nous le démontre l'organigramme suivant.



**Figure 3 : Organigramme de la bibliothèque Alfred-Monnin**

Le service, qui a son propre budget, peut embaucher des étudiants. Le financement du service dépend entièrement du budget de la bibliothèque. Des argents sont toujours réservés pour son fonctionnement. En février 2001, le Bureau des gouverneurs a approuvé la mission du service des archives :

Le Service des archives du Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB) a pour mission d'acquérir, de conserver, de traiter et de diffuser le patrimoine archivistique du Collège universitaire de Saint-Boniface. Il devrait rendre accessible les dossiers officiels du Collège pour fin de recherche et de référence ainsi que tous les documents concernant la communauté universitaire ayant suffisamment de valeur historique, fiscale, légale ou administrative pour justifier leur conservation. Les « Dossiers officiels du Collège » comprennent toute documentation créée ou reçue par les employés du CUSB qui correspond aux activités de l'institution. Les documents « Communauté universitaire » comprennent les dossiers des individus, des facultés, des employés, de l'administration, de l'association étudiante et de l'association des anciens du Collège ainsi que des autres individus ou groupes ayant eu ou ayant un lien avec le Collège.

En assurant la sauvegarde de ces documents et leur valeur permanente, le Service des archives du CUSB pourra en gérer plus efficacement l'ensemble, tout en fournissant un local adéquat pour les entreposer. Il est bien entendu que le Service des archives respectera tout ce qui concerne la confidentialité des documents déposés chez lui.

Le Service des archives du CUSB a pour objectifs la promotion de la connaissance et la compréhension des origines, des buts, des programmes du Collège, ainsi que leur développement. Il pourra fournir des services de référence qui permettront d'assurer la continuité des opérations du Collège et d'encourager la recherche par les chercheurs intéressés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Collège<sup>24</sup>.

L'approbation de cette mission est encourageante puisque l'administration commence à comprendre l'importance d'un service des archives dans son institution. L'étape suivante serait de faire reconnaître l'importance d'un service de gestion documentaire (*records management*). Pour le moment, le rôle du service des archives est de mettre de l'ordre dans les dossiers de la voûte. Comme nous allons le constater dans ce qui va suivre, les archives du Collège ont beaucoup de potentiel mais il reste énormément de travail à accomplir. Les archives existent donc pour desservir le client, et le principal client, c'est l'institution elle-même.

### **Les requêtes**

Le service des archives joue un rôle primordial dans le bon fonctionnement de l'institution. Chaque année, le nombre de requêtes augmente, ce qui montre que le service est nécessaire et utilisé (tableau 1). Il n'existe aucune donnée avant 1997 puisque le

service n'était pas très bien établi, et les données entre 1976 et 1982 ne sont pas disponibles.

année	nombre de requêtes
1997	76
1998	68
1999	93
2000	110
2001	176

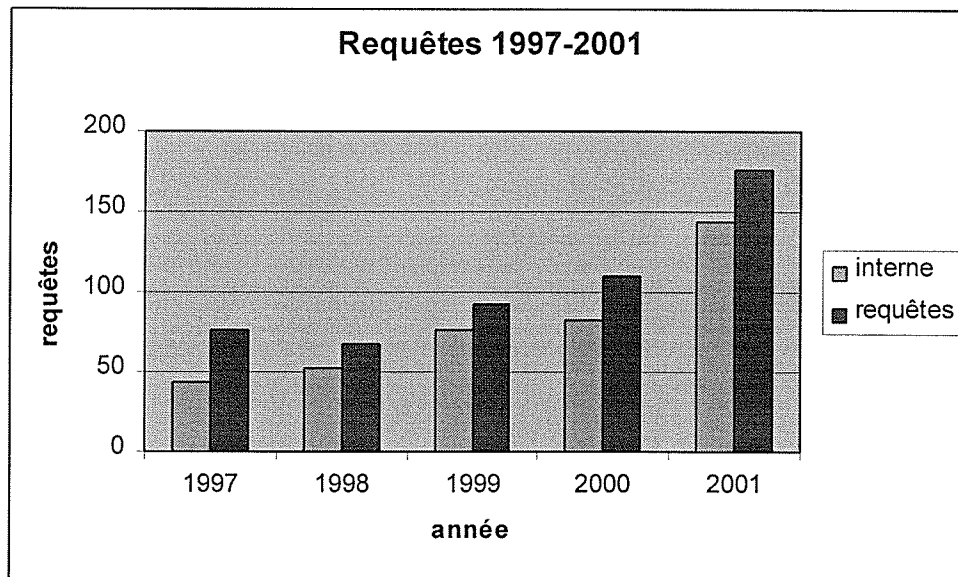
**Tableau 1 : Requêtes 1997-2001<sup>25</sup>**

Il est à noter qu'il y a eu une baisse dans le nombre de requêtes en 1998. Cela s'explique facilement du fait que le service des archives a été réduit à une journée par semaine pendant huit mois. Autrement, les requêtes ont progressivement augmenté avec les années. Entre 2000 et 2001, il y eut une augmentation de soixante pour cent du nombre de requêtes. Nous devons mentionner que les données utilisées ne sont pas toujours exactes, puisque les statistiques n'ont pas été rigoureusement tenues entre 1997 et 2001. Depuis 2000, toutes les demandes doivent dorénavant être inscrites dans le registre de requêtes afin de mieux contrôler les demandes qui vont toujours en s'accroissant. Il est intéressant de noter que la majorité des requêtes sont de nature interne comme nous le montre la figure 4.

Les requêtes internes varient de cinquante-huit pour cent (1997) à quatre-vingt-deux pour cent (2001). Cela s'explique par le fait que le service des archives est plus stable et il essaie de garder de bonnes relations avec l'administration interne.

En novembre 1999, les archives ont entrepris un vaste projet pour mieux organiser les dossiers des étudiants du Collège : il y en a plus de dix mille. Dans le passé, ces





**Figure 4 : Répartition des requêtes 1997-2001**

dossiers étaient conservés par ordre alphabétique dans les boîtes d'entreposage. Il fallait chercher dans quatre différentes séries de boîtes afin de récupérer un dossier. L'archiviste a développé un programme de gestion avec le logiciel *Microsoft Access* pour mieux gérer les dossiers. Chaque dossier est entré dans une base de données avec une cote spécifique. Il y a maintenant près de deux cent trente boîtes de dossiers organisés, ce qui représente environ trente-cinq mètres de dossiers qui peuvent être récupérés dans moins d'une minute. Le bureau du registraire fait une demande au moins une fois par semaine pour un dossier étudiant. Environ quarante pour cent des requêtes internes proviennent de ce département.

La majorité des demandes sont faites par téléphone ou plus récemment par courriel. En effet, c'est assez rare de voir des personnes venir faire des recherches directement sur place. Le personnel à l'interne apprécie le fait que l'archiviste puisse trouver rapidement l'information voulue.

Il ne faut pas non plus oublier les usagers de l'extérieur. Étant donné que le Collège est une institution publique, le service des archives est ouvert. Il faut dire que le public ne sait pas trop que les archives du Collège existent. La plupart des demandes de l'extérieur proviennent des chercheurs qui travaillent sur l'histoire francophone de l'Ouest<sup>26</sup>. À l'occasion, une demande peut être faite par la famille d'un ancien élève.

### Les acquisitions

Le service des archives du Collège ne paie pas pour les acquisitions, qui arrivent sur une base volontaire. Il n'existe aucun système de gestion de documentation avec un calendrier de conservation. Depuis 1997, un registre d'acquisitions a été organisé. Les statistiques peuvent toujours être trompeuses parce qu'elles n'ont jamais été très bien tenues, par contre, elles donnent tout de même une bonne idée des documents qui entrent aux archives. Selon le tableau 2, nous pouvons constater que les acquisitions ne sont pas constantes.

année	nombre d'acquisitions
1997	7*
1998	15
1999	13
2000	11
2001	42

**Tableau 2 : Nombre d'acquisitions 1997-2001<sup>27</sup>**

\* les données ont seulement été gardées depuis juin 1997.

Maintenant, chaque don ou acquisition possède un code indiquant l'année de l'acquisition et son numéro. Un registre est tenu à jour parce que c'est la seule façon de garder le contrôle de ce qui entre aux archives. Obligatoirement, un inventaire est aussi créé, malheureusement dû au manque de temps et de personnel, les inventaires ne sont pas toujours faits. Le Collège n'a pas de système de gestion en place, et les dossiers

n'arrivent pas aux archives de façon régulière : parfois, un administrateur quitte son poste ou sa secrétaire décide d'alléger les dossiers. Le département des finances est la seule unité interne qui envoie des documents régulièrement. Ses boîtes sont entreposées pour une période de sept ans. Quarante-cinq mètres d'espace lui ont été alloués. De cette documentation, un pour cent sera conservé comme archives. Par contre, ce département a tout de même un système en place pour gérer ses dossiers.

### **Le volume de la voûte**

La voûte du Collège fut bâtie en 1976. Elle a une superficie d'environ cent cinq mètres carrés et fait partie de la bibliothèque universitaire du Collège que l'on nomme depuis 1983 la bibliothèque Alfred-Monnin. En plus des archives, la collection de livres rares y est entreposée; cette collection occupe environ vingt-cinq mètres carrés d'espace. La voûte du Collège ne satisfait pas à toutes les normes exigées par les associations archivistiques. Par contre, elle n'est pas située au sous-sol et sa température est plus au moins contrôlée, entre quatorze et seize degrés. Par contre, il y a un problème avec le système de contrôle de l'humidité : les murs de la voûte sont perméables, et l'humidité circule à travers les briques. En effet, pendant l'hiver, l'humidité est très basse puisque le Manitoba est connu pour ses hivers secs; pendant l'été, le niveau d'humidité est plus élevé. La voûte aurait besoin d'être examinée par un conservateur qualifié afin de déterminer ses besoins immédiats.

La section des archives contient douze rangées d'étagères qui peuvent accommoder au-delà de quatre cents mètres de documentation. En plus des étagères en métal, la voûte possède deux grands classeurs pour les photos de formats divers et des étagères pour entreposer les registres de grands formats. Il est à noter que la capacité de la

voûte a été augmentée de quarante pour cent en janvier 2001 avec l'achat de nouvelles étagères. La voûte est à pleine capacité. Si nous avions à agrandir la voûte (sans nouvelle construction), nous pourrions toujours faire installer des étagères mobiles. Selon les calculs, les archives pourraient fonctionner avec les aménagements actuels pendant une quinzaine d'années, tout en tenant compte que les boîtes du département des finances pourraient être entreposées ailleurs dans le Collège. Une voûte peut contenir des quantités considérables de matériels, comme c'est le cas aux archives du Collège.

### Les fonds d'archives

Le service des archives doit gérer plusieurs fonds d'archives. Il est à noter que certains fonds qui proviennent du CEFCO n'ont pas nécessairement de rapport avec le Collège. Les fonds d'archives sont divisés en dix catégories différentes :

- « A » Désigne les fonds administratifs du Collège universitaire de Saint-Boniface (ex. bureau du recteur, doyens, registraire, bibliothèque, etc.)
- « C » Désigne les fonds rattachés au Collège soit d'individus ou des associations (ex. Association des étudiants, Association des anciens)
- « D » Désigne les fonds du personnel administratif (souvent, des restrictions existent pour ces dossiers.)
- « F » Désigne le fonds des photos, négatifs, diapositives, vidéo, cassettes sonores et autres documents multimédia
- « M » Désigne le fonds de *mémorabilia* (artefacts) du Collège de Saint-Boniface. (ex. trophée, gilets de hockey, médailles)
- « P » Désigne les fonds d'individus non rattachés au Collège (la plupart provenant du CEFCO)
- « PC » Désigne le fonds de petites collections (souvent il s'agit seulement d'un dossier. Nous en mettons plusieurs dans une même boîte. Il s'agit de sous-fonds.)
- « PL » Désigne le fonds des plans du Collège (présentement, la voûte a une collection d'une centaine de plans.)
- « PS » Désigne le fonds du petit séminaire (ce fonds fut séparé puisque le Collège actuel occupe les locaux du Petit Séminaire.

Ce fonds va de 1911 à 1922, lorsque le Collège a pris possession de l'édifice.)

« R » Désigne le fonds de tous les registres du Collège (la majorité provenant de la procure / département des finances)

Les désignations de fonds d'archives ont été établies par l'archiviste en 1976.

Tout récemment, on a découvert que ces désignations ressemblent beaucoup à celles utilisées à l'Université de Montréal. En effet, l'archiviste Hélène Vrignon-Marion a suivi des sessions de formation à Montréal pour mieux s'organiser un service des archives. Au total, il existe quatre-vingt-un fonds d'archives dans la voûte du Collège. De ce nombre, cinquante-quatre sont directement reliés au CUSB (voir Annexe D, p. 130, pour la liste complète de tous les fonds d'archives). Si nous devons refaire les fonds d'archives selon les normes archivistiques d'aujourd'hui, il y aurait assurément des changements à apporter. Les archives non textuelles (photos, registres, plans) ne seraient pas mises à part dans un fonds qui leur est propre. J'avais établi moi-même ces désignations lorsque j'ai commencé à travailler comme étudiante; à ce moment-là, je ne connaissais rien du système archivistique, et la voûte était dans un état critique. Il existait alors une multitude de documents non organisés, et j'ai donc essayé de les organiser du mieux que j'ai pu. J'ai tout simplement suivi ce que les autres avant moi avaient fait. Toutefois, les corrections pour certains fonds seraient assez faciles à faire. Par exemple, les registres (fonds R) proviennent tous de la procure (fonds A006); en effet, la description de fonds en fait mention et le fonds des plans (PL) provient aussi de la procure et maintenant du directeur de l'entretien. Il s'agirait alors de retracer l'historique de ce département pour savoir quand les fonctions ont changé. Le fonds des photos serait plus difficile à corriger parce que nous ne savons pas quel département les a créées. Je peux tout de même mentionner que ces erreurs ne sont plus commises, puisque je garde tous les documents textuels ou non textuels dans un même fonds. Tout récemment, un projet de description

de fonds fut mis sur pied pour accommoder les normes établies par les *Règles des descriptions de documents archivistiques* (RDDA). Les archives ont reçu une subvention pour décrire vingt fonds selon ces normes<sup>28</sup>.

Le service des archives du CUSB aurait un vaste potentiel pour devenir un centre d'archives important pour la préservation de la mémoire francophone, c'est-à-dire la mémoire du Collège universitaire de Saint-Boniface. Pour le moment, ce service maintient les dossiers qui lui ont été envoyés dans le passé. L'approbation d'un énoncé de mission est un début très encourageant. De plus, à force de se présenter physiquement dans les bureaux administratifs, j'ai pu faire connaître la mission des archives. J'ai remarqué que, depuis trois ans environ, il existe une plus grande demande d'informations des administrateurs. Ainsi, une plus grande visibilité du service des archives encourage les personnes concernées à s'en servir davantage. Il existe donc un besoin pour ce genre de service dans une institution comme le Collège. De plus, étant donné que le Collège est une institution publique, il doit être responsable envers les citoyens de la province. C'est donc son devoir de préserver les documents de son institution. Même avec un énoncé de mission approuvé par l'administration, on peut se poser la question si c'est vraiment viable qu'il y ait un service des archives au Collège. Ne serait-il pas plus simple d'envoyer toutes les archives dans un centre beaucoup plus moderne? En effet, on ferait des économies sur les salaires et les matériaux. Dans le chapitre suivant, les diverses options que le CUSB pourrait envisager face à la préservation de sa mémoire – son histoire – seront explorées.

## Notes

1. Tom Nesmith, « Archives from the Bottom Up : Social History and Archival Scholarship », *Canadian Archival Studies and the Rediscovery of Provenance*, Tom Nesmith, ed., (Metuchen, 1993), p. 168-171.
2. Les experts sont : Terry Cook, « Mind Over Matter », Chris Hurley, « What, if Anything is a Function »; David Bearman, « Recordkeeping Systems »; David Bearman et Richard Lytle, « The Power of the Principle of Provenance », *Archivaria* 21 (Winter 1985-1986), p. 14-27; Allen N. Monroe et Kathleen D. Roe, « What's the Purpose? Functional Access to Archival Records »; Tom Nesmith, « Archival Studies in English-speaking Canada and the North American Rediscovery of Provenance »; Victoria Lemieux, « Applying Mintzberg's Theories on Organizational configuration to archival appraisal »; Bruce W. Dearstyne, *The Archival Enterprise : Modern Archival Principles, Practices, and Management Techniques*; Richard J. Cox, *Managing Institutional Archives : Foundational Principles and Practices* (New York, 1992); Helen Samuels, *Varsity Letters*; Danielle Wickman, « What's New? Functional Analysis in Life Cycle and Continuum Environment », *Archives and Manuscripts* 26, p. 114-127. Ceux-ci et d'autres disent qu'une fonction peut aider à évaluer (*appraise*) une série de documents.
3. Terry Cook, « Mind over Matter », p. 47.
4. Archives du Collège universitaire de Saint-Boniface (ACUSB), fonds Conseil d'administration/Bureau des gouverneurs – A009/; Analyse *institutionnelle : phase III – le fonctionnement*, juin 1991.
5. *Ibid.*, « Énoncé de mission » Document adopté par le Bureau des gouverneurs le 9 avril 1997. Cet énoncé est publié sur la page Web du Collège : [www.ustboniface.mb.ca](http://www.ustboniface.mb.ca).
6. Ce comité, connu sous le nom de Conseil d'administration, a changé d'appellation en avril 1997.
7. CUSB, *Règlements généraux du CUSB*, 9 avril 1997, révisée le 21 mai 2002. Ce document se trouve sur le réseau électronique du CUSB dans le répertoire H:/partage.
8. Ce comité n'a pas été convoqué depuis novembre 1991. Voir ACUSB, Procès-verbaux du comité exécutif du Conseil d'administration, A010/4/7.
9. Le CDÉ était alors connu sous le nom du Conseil de direction académique universitaire (CDAU).
10. Le Conseil est composé de : cinq (5) représentants des Arts et l'Administration des affaires (administration des affaires, 1; français, 1; sciences humaines et sociales, 2; langues et traduction, 1); deux (2) représentants des Sciences; deux (2) représentants d'Éducation (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle); deux (2) représentants de l'École technique et professionnelle; deux (2) représentants de l'Éducation permanente; deux (2) représentants de la Direction des services aux étudiants; cinq (5) étudiants représentant les Arts et Administration des affaires, les Sciences, l'Éducation 1<sup>er</sup> cycle, l'Éducation 2<sup>e</sup> cycle et l'ÉTP; deux (2) membres du Bureau des gouverneurs; le bibliothécaire en chef; le doyen de la faculté des Arts, d'Administration des affaires et

des Sciences; le doyen de la faculté d'Éducation; la directrice de l'École technique et professionnelle; le directeur des finances; le registraire; la directrice des Nouveaux programmes; le directeur des services aux étudiants; le directeur du Bureau de développement; la directrice de l'Éducation permanente; et le recteur. *Droits, pouvoirs et règlements du Conseil de direction des études (CDÉ) de tous ses conseils et comités*. Septembre 1999, modifié le 21 mai 2002.

11. *Ibid.*
12. L'Institut Joseph-Dubuc a été fondé en 1984 à titre de centre de ressources pour les juristes d'expression française dans l'Ouest canadien. L'Institut constituait à cette époque une entité juridique indépendante qui occupait des locaux au Collège universitaire de Saint-Boniface et qui exerçait la plupart de ses activités dans le cadre du Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles. Il œuvrait principalement dans les domaines suivants : élaboration de modèles d'actes juridiques et de documents de vulgarisation juridique, enseignement de cours de français juridique et organisation d'ateliers de formation permanente à l'intention des juristes d'expression française. En 1989, l'Institut Joseph-Dubuc a été dissous à titre de personne morale autonome et est devenu un service au sein du Collège universitaire de Saint-Boniface. L'Institut offre également depuis lors des services de traduction générale, juridique et technique. Voir son site Web : [www.ustboniface.mb.ca/cusb/institut](http://www.ustboniface.mb.ca/cusb/institut).
13. Lorsque l'actuel doyen a été nommé, il était déjà directeur du Centre de recherche. Il a apporté ce dossier avec lui.
14. Robert Birnbaum, *How Colleges Work : The Cybernetics of Academic Organization and Leadership* (San Francisco, 1988). Son livre s'adresse principalement aux administrateurs de collèges, mais il peut aussi être utile à un archiviste pour comprendre la mentalité d'un administrateur.
15. ACUSB, inventaire bibliothèque Alfred-Monnin. *Archives du Collège St-Boniface: Rapport* (28 juillet 1976).
16. René Dionne, *Quatre siècles d'identité canadienne*. Actes d'un colloque tenu au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, le 23 octobre 1981, p. 152.
17. La SHSB a continué d'occuper un local dans la bibliothèque jusqu'en 1985 où elle a déménagé dans une autre partie du Collège, c'est-à-dire l'ancien collège secondaire, aussi appelé le pavillon universitaire. La relation entre la SHSB et le CUSB n'a pas toujours été des meilleures. Le Collège dans sa première entente avec la SHSB a voulu nécessairement s'accaparer des documents de la SHSB et concevoir un centre de recherche culturel. Par contre, la SHSB qui exista depuis 1902 avait un autre objectif, c'est-à-dire de garder son autonomie. Les autorités du Collège et celles de la SHSB ne s'entendaient pas sur le but et le mandat de leur association. En juin 1998, la SHSB a déménagé dans son propre édifice, rattaché au Centre culturel franco-manitobain.
18. René Dionne, *Quatre siècles d'identité canadienne*, p. 157.



19. ACUSB, fonds Archives du CUSB – C018. *Rapport et recommandation*. Préparé par Hélène Marion; décembre 1981, p. 1.
20. *Ibid.*, p. 7.
21. Jeannette Bourgoïn, *Analyse des services de bibliothèque du Collège de Saint-Boniface* (janvier 1983), p. 4.
22. Les documents des finances sont encore aujourd'hui un problème pour les archives. En ce moment, nous entreposons cent cinquante boîtes d'archives, c'est-à-dire quarante-cinq mètres de documents. Il y a déjà eu jusqu'à deux cent vingt boîtes. Il est souhaitable que, dans un avenir prochain, les finances trouvent un autre endroit d'entreposage.
23. Il est à noter qu'entre mai et novembre 1998, le service des archives a été réduit à une journée par semaine parce que l'étudiante devait faire des stages dans un autre centre d'archives.
24. Énoncé de mission du Service des archives du CUSB approuvée le 13 février 2001 par le Bureau des gouverneurs.
25. Bureau de l'archiviste, *Registres des requêtes 1997-2001*.
26. Ces chercheurs travaillent pour le Bureau de l'éducation française, les Productions Rivard, la Société historique de Saint-Boniface, Radio-Canada et d'autres organismes.
27. Bureau de l'archiviste, *Registre des acquisitions 1997-2001*.
28. Le service des archives a reçu une subvention de l'*Association for Manitoba Archives* (AMA) en novembre 2001 pour décrire ses fonds d'archives selon les normes des *Règles des descriptions de documents archivistiques* (RDDA) pour le projet *Canadian Archival Information Network* (CAIN).

## Chapitre 4

### Les diverses options du lieu d'entreposage des archives du Collège universitaire de Saint-Boniface

Nous avons constaté que les archives du Collège demeurent encore dans les premiers stades de leur développement. Est-il vraiment nécessaire que cette institution préserve ses propres archives ou doit-elle les envoyer dans des centres d'archives qui sont dotés des toutes nouvelles technologies? Cette question sera abordée dans le présent chapitre. Nous allons examiner quatre options : les *Archives & Special Collections* de la *University of Manitoba*, les Archives provinciales du Manitoba, la Société historique de Saint-Boniface et le Collège de Saint-Boniface. Avant d'aborder les deux dernières options, nous allons faire un survol de la mentalité canadienne-française afin de comprendre pourquoi les francophones du Manitoba tiennent à préserver leur histoire si soigneusement.

#### LES OPTIONS

Étant donné que le Collège est une petite institution, lui est-il viable de garder ses propres archives? Serait-il plus efficace d'envoyer les archives dans un autre centre d'archivage plus moderne et probablement mieux organisé? Comme nous l'explique Richard Cox, la décision de garder ou de ne pas garder ses archives n'est pas toujours facile. Il faut bien regarder l'ensemble des options pour choisir la meilleure :

The issue of whether an institution should maintain its own archives or enter into an arrangement with a historical records repository is not an easy decision to be made, although it is entered into lightly and without much planning or consideration. In the right circumstances such an arrangement can work, provided

both the records-creating institution and the archival repository have made proper arrangements. These include providing for the regular transfer of inactive materials, understanding about access and restrictions, clarity about what the repository would do with the received records, and the opportunity for non archival materials to be returned<sup>1</sup>.

L'idée d'envoyer les archives d'une institution dans un autre centre d'archives n'est pas nouvelle. Prenons l'exemple des archives des oblats du Manitoba ou les deux tiers des archives ont été déménagés à Ottawa en 1985<sup>2</sup>. Le raisonnement derrière ce déménagement était purement financier puisqu'on n'avait pas assez d'espace pour conserver ces archives. Il est à noter que cet exemple ne semble pas si malin puisque les archives demeurent toujours dans l'organisation, celle des oblats. Un autre exemple, les administrateurs de *United Grain Growers* ont décidé d'envoyer régulièrement leurs documents aux *Archives & Special Collections* de la *University of Manitoba*, qui se spécialisent dans les documents portant sur l'agriculture<sup>3</sup>. Il n'est donc pas improbable que le Collège puisse envisager d'envoyer ses archives ailleurs : la *University of Manitoba*, les Archives provinciales du Manitoba ou la Société historique de Saint-Boniface. Examinons chaque option en énumérant les avantages et les désavantages de chacune.

### **La *University of Manitoba***

La première option logique serait le transfert des archives du Collège aux *Archives & Special Collections* de la *University of Manitoba* puisque les deux institutions sont affiliées depuis 1877. Ce centre d'archives qui existent depuis 1978 a pour mission : l'acquisition, le catalogage et la préservation des dossiers universitaires en plus de permettre l'accès aux collections spéciales pour fin de recherche. Son mandat élargi comprend l'acquisition des dossiers universitaires, des

manuscrits des auteurs des prairies canadiennes, des archives agricoles de l'Ouest canadien et d'une section spéciale pour les livres rares portant sur l'Ouest canadien, les langues amérindiennes, l'histoire des Églises, l'agriculture.

Les archives de la *University of Manitoba* sont sous la responsabilité de la directrice des bibliothèques de cette même institution. La directrice est liée au vice-président académique selon l'organigramme universitaire, et son budget dépend essentiellement des autorités universitaires qui reçoivent des subventions gouvernementales. Les archives sont situées au troisième étage de la *Elizabeth Dafoe Library* sur le campus Fort Garry. Elles occupent un espace très restreint. Leur voûte est réservée seulement aux livres rares. Les boîtes d'archives ne sont pas à l'épreuve du feu, aux changements d'humidité ou de température. Ce n'est donc pas un environnement propice pour entreposer des archives. Ce centre d'archives manque même de financement pour son fonctionnement et ne serait donc pas en mesure d'ajouter l'importante collection du Collège universitaire de Saint-Boniface, comme nous explique l'archiviste, Shelley Sweeney :

[...] we are currently not in a position to house the records because of lack of space, we do not have the staff to handle such a major acquisition, and we would not be able to accommodate the records unless some extraordinary measures were taken. As an institution we strongly feel, in addition, that the absolutely right place for the College's records are with the College. Separating them from their academic and cultural context would be inappropriate<sup>4</sup>.

En outre, un facteur important à considérer est celui de la langue de travail. Les documents en provenance du Collège sont majoritairement en français, et les archivistes à la *University of Manitoba* ne sont pas assez compétents dans la langue française pour bien conserver ces documents. Un autre élément à prendre en compte est celui de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*

(LAIPVP). L'archiviste universitaire consacre beaucoup d'énergie au respect de cette loi. Faudrait-il aussi inclure tous les dossiers du Collège sous cette loi? Toute cette question va être discutée un peu plus loin dans ce chapitre.

En conclusion, cette option ne serait pas réaliste à cause de la langue et d'un manque d'espace. En outre, les *Archives & Special Collections* de la *University of Manitoba* ne seraient pas en mesure d'offrir un service adéquat pour les dossiers riches en histoire franco-manitobaine.

### **Les Archives provinciales du Manitoba (APM)**

La deuxième option serait celle des Archives provinciales du Manitoba. Elles occupent l'ancien édifice du Winnipeg Auditorium, situé au 200 rue Vaughan, au centre-ville de Winnipeg. En plus des archives de la province du Manitoba, elles acquièrent les documents privés ou gouvernementaux de tous les coins de la province. Il ne serait pas irréaliste de considérer ce lieu pour l'entreposage puisque les dossiers du Collège sont de nature publique. L'avantage principal de cet endroit, c'est son environnement archivistique puisque la voûte est de très haute qualité et sécuritaire. Les APM auraient l'espace nécessaire pour les fonds d'archives du Collège. Elles sont préparées à donner un service de conservation si le besoin est là, étant donné qu'elles ont des experts dans le domaine. De plus, les personnes intéressées pourraient consulter les dossiers du Collège plus facilement; les archives situées dans un même endroit encouragent les chercheurs dans leur recherche : c'est bien le phénomène d'archives « globales »<sup>5</sup>.

Officiellement, le gouvernement manitobain est bilingue; par contre, les services en français ne sont pas toujours adéquats. Ce phénomène n'est pas toujours une priorité pour le gouvernement. C'est une des raisons pour laquelle l'option des archives provinciales ne serait pas le meilleur choix. Les services qu'offrirait le personnel seraient inadéquats puisqu'il existe seulement quelques employés qui sont bilingues. Les archivistes qui auraient à travailler dans les fonds d'archives du Collège devront bien connaître le français afin de comprendre le contexte et le contenu de l'ensemble des documents.

De plus, le choix des archives des APM n'est pas pratique parce que le Collège fait souvent des demandes de dossiers. Quelle serait l'efficacité des échanges entre les APM et le Collège? Les Archives provinciales doivent répondre à de nombreuses requêtes d'information à tous les jours, et le Collège ne serait pas toujours sur la liste de leurs priorités. Souvent, les autorités cherchent de l'information qu'elles veulent la journée même. Une autre crainte est celle du travail des archivistes à un fonds d'archives comme celui du Collège. Seront-ils suffisamment efficaces dans l'archivage de tous les documents du Collège? Seront-ils en mesure de créer un système de gestion de documents pour le Collège afin que le transfert des documents se fasse régulièrement? Voici ce que l'archiviste provincial du Manitoba, Gordon Dodds, a répondu à la question à savoir si leur institution accepterait l'acquisition des archives du CUSB:

My initial comment is that SBC [Saint-Boniface College] should be responsible for managing its own records through time – as an independent educational institution [...] Because of linguistic interests, the Provincial Archives would readily suggest the Centre du Patrimoine as a more appropriate repository [...] We would expect records to be organized and legally accessible from the outset. It is also conceivable that some kind of fee might be considered if SBC were to expect to be undertaken by the Provincial Archives<sup>6</sup>.

Il n'y a aucun doute que les APM pourraient répondre aux besoins du Collège; mais il faut plutôt se demander si leur travail serait satisfaisant pour les autorités du Collège. D'ailleurs, il est impensable que le Collège accepte de transférer ses archives dans un environnement comme les APM parce qu'il ne serait alors plus propriétaire de ses dossiers. Toute archive déposée aux APM devient la propriété de cette institution. C'est sans doute pour cela que la SHSB n'a pas envoyé ses propres documents à cet endroit :

Je constate, par exemple, que la SHSB a demandé que ses archives deviennent partie des archives provinciales tout en voyant respectée l'autonomie de ses archives [...] Il y a un petit problème d'ordre légal cependant : c'est que la loi provinciale sur les archives oblige le gouvernement, quand il accepte des archives au dépôt provincial, d'en être le propriétaire<sup>7</sup>.

Les Archives provinciales du Manitoba ne seraient donc pas une bonne option à considérer, sauf si le Collège n'avait aucun autre endroit pour entreposer ses archives. En tenant compte de la propriété des documents et de la langue de travail, cette option ne répond pas aux besoins du Collège.

### **La mentalité franco-manitobaine**

*Tu ne peux pas grandir si tu ne connais pas ton passé [...]. Si on n'a pas cette assurance de qui on est, d'où l'on vient, on n'a pas de confiance réelle<sup>8</sup>.*

Cette citation explique bien la mentalité franco-manitobaine. Son passé donne au peuple franco-manitobain une confiance qui lui a permis de surmonter des défis tout au long de son histoire. Il est important de souligner cette pensée chez les francophones du Manitoba avant de nous tourner vers l'option de la Société historique de Saint-Boniface ou celle du Collège parce que les archives dont il est question concernent une riche histoire francophone. Nous n'entrerons pas dans le détail pour analyser la mentalité des Franco-Manitobains; par contre, nous devons

avancer le sujet de la mémoire sociale pour mieux comprendre le sens d'appartenance à leur histoire. En réalité, pourquoi est-il si important de préserver son histoire?

Actually, historical records are important to society as a whole for understanding the past and providing guidance for the future. In a broader sense, historical records constitute an important part of the collective memory of our society and of our cultural heritage. They present firsthand, direct, unprocessed information about people, places, and developments<sup>9</sup>.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la question de la langue devient un facteur primordial en ce qui concerne les archives du Collège. La langue fait donc partie intégrale des francophones du Manitoba. « Toute langue est le miroir d'une culture. C'est pourquoi l'étude d'une langue s'articule étroitement avec l'étude globale de la culture que sous-entend et véhicule cette langue »<sup>10</sup>. Ces mots, pris d'un dépliant publicitaire du Collège, montre que cette institution se voit comme protectrice de cette culture rattachée à la langue.

Quant à moi, s'il y a un facteur auquel je crois sincèrement, par rapport à toute cette question de survie de la minorité française au Manitoba, c'est celui de l'importance de la culture française. Si la langue française a longtemps été gardienne de la foi (et autant et peut-être même plus encore, la foi gardienne de la langue – avant Vatican II), je n'hésite pas dire que la culture sera peut-être demain garantie de la langue<sup>11</sup>.

La culture, c'est-à-dire la langue, va devenir le moyen par lequel une minorité va pouvoir survivre. Les archives auront en conséquence un grand rôle à jouer dans la préservation de la culture. D'ailleurs, les Franco-Manitobains ne sont pas les seuls qui cherchent à conserver leur identité. Elizabeth Kaplan fait ressortir cette idée d'identité culturelle dans son article intitulé « We Are What We Collect, We Collect What We Are : Archives and the Construction of Identity ». Elle montre que les juifs américains, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle devaient faire face à de profonds dilemmes philosophique et identitaire<sup>12</sup>. Pouvons-nous nous comparer à eux? Nous devons également faire face à une identité culturelle légèrement préservée. Les francophones



du Manitoba n'ont pas toujours été accueillis chaleureusement par les autres citoyens de la province. Sous cet aspect, nous pouvons nous comparer aux juifs de l'*American Jewish Historical Society* puisqu'ils ont cru bon de préserver leur identité en créant une société d'histoire qui, en même temps, est devenue un centre d'archives. Notre nature même est basée sur notre histoire : « Le patrimoine [...] c'est la partie essentielle d'une civilisation, d'une culture, Si tu ne sais pas d'où tu viens, ou pourquoi, il te manque quelque chose. Il est impératif de connaître le passé, les valeurs, les traditions »<sup>13</sup>. Le patrimoine manitobain a été rehaussé par la fondation de la SHSB, qui a eu lieu en pleine crise des écoles au Manitoba. C'était un moyen de survie comme les juifs américains : « Les documents historiques déposés dans les archives nous aident à vérifier le fonds de notre histoire et à y décoder ce qui a alimenté les courants politiques et culturels qui ont formé notre identité »<sup>14</sup>.

Le Manitoba et le Canada ne seraient pas ce qu'ils sont sans l'influence des francophones. Vivre dans un milieu minoritaire donne encore plus de détermination et de persévérance à la survie culturelle d'un peuple. Sylviane Lanthier, rédactrice du journal *La Liberté*, décrit bien la situation des minoritaires francophones :

C'est pas parce qu'on est des francophones en milieu minoritaire qu'on est condamné à voir la vie par le petit bout de la lorgnette. Être quelques dizaines de milliers de francophones entourés de culture anglaise, c'est parfois écrasant. Il faut croire en l'importance, la beauté, la valeur historique et le caractère identitaire de notre culture pour avoir la volonté et la force de continuer à la porter comme un drapeau, même si le vent ne tourne pas souvent de notre côté<sup>15</sup>.

Les Canadiens français, dès leur arrivée au Manitoba, se sont toujours battus pour leurs droits et leurs croyances. En 1870, lorsque le Manitoba devient province, tous les règlements et lois sont bilingues. La province avait été fondée ainsi, bilingue. Mais, quelques années plus tard, les politiciens anglophones demandent l'abolition du

français au palais législatif. En 1890, le français est aboli dans l'administration gouvernementale<sup>16</sup>. La question des écoles du Manitoba fut lourde à porter pour les francophones; par contre, ils ont réagi à ce dilemme avec la création de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (AECFM). Essentiellement, cette association jouait un peu le rôle d'un ministère de l'éducation française, en marge du gouvernement. Avec l'appui du clergé, les francophones ont continué à offrir l'enseignement du français et de la religion. Ce dévouement nous montre jusqu'à quel point les francophones du Manitoba croyaient en leur langue et en leur foi. Cette persévérance nous rapproche de notre attachement à l'histoire et au patrimoine. Ce n'est pas surprenant de constater que la Société historique de Saint-Boniface, la deuxième plus ancienne société d'histoire dans l'Ouest canadien, a été fondée en 1902 pendant la crise des écoles du Manitoba. On dirait que les fondateurs sentaient un besoin de préserver leur histoire pour les générations futures.

En 1925, dans une brochure intitulé *Notre mentalité : catholique et canadienne-française à l'école*, l'abbé Joseph-Adonias Sabourin tenta de répondre à la question : Que veut dire être Canadien français au Manitoba ou Franco-Manitobain? Il écrit ceci : « On admet volontiers que dans une grande mesure c'est la mentalité qui oriente, dirige et soutient nos activités ». C'est avec cette idée de mentalité que nous nous tournons vers sa définition assez claire et précise :

Être Canadien-Français dans son intelligence, c'est admettre sans hésiter les grandes vérités théoriques et pratiques qui touchent à notre histoire, aux intérêts vitaux de notre nationalité, c'est encore reconnaître l'existence de nos droits particuliers comme entité nationale distincte et la légitimité des aspirations dont ils sont la source et le fondement<sup>17</sup>.

Cette citation montre l'importance de l'attachement du peuple canadien-français à son histoire, une histoire qui fait partie de sa mentalité et qui le guide tous les jours : « Ce

qui distingue la culture franco-manitobaine de la culture anglaise et de la culture québécoise c'est donc, principalement, qu'elle est une culture de combat. Son caractère essentiel est celui de la survivance à un degré plus poussé que ne l'a jamais vécu le Québécois moyen »<sup>18</sup>. C'est une culture d'engagement; son caractère essentiel est celui de la survivance. Les francophones sont évidemment minoritaires dans la province du Manitoba, ce qui ne les empêche pas de continuer à prospérer dans la communauté. Depuis quelques temps, les francophones gèrent plusieurs associations qui assurent une continuité de la culture et de la langue : la Société franco-manitobaine (SFM), la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), le Cercle Molière (troupe théâtrale francophone), le journal *La Liberté*, le Centre culturel franco-manitobain, etc. « Peut-être minoritaire en nombre, elle le devient de moins en moins en mentalité »<sup>19</sup>. Les francophones hors Québec demandent ou exigent une plus grande appartenance culturelle. Nous devons travailler plus fort pour notre survivance culturelle, tandis qu'au Québec, les francophones gardent toujours leur langue sans vraiment s'inquiéter. Il n'y a pas si longtemps, le Québec voulait se séparer. Comment la communauté franco-manitobaine aurait pu faire face à un tel événement? La réponse à ce dilemme repose dans la préservation de son histoire, c'est-à-dire qu'il faut prendre tous les moyens pour conserver sa mémoire. Il faut noter que les anglophones d'aujourd'hui sont tout de même plus tolérants, acceptent davantage notre culture et en profitent autant que nous. Ils apprécient notre histoire comme nous apprécions la leur.

Notre attachement à l'histoire est évident aussi dans le journal *La Liberté*. Un bref aperçu de ce journal pour la période allant de 1987 à 1998 montre que plus de

quarante articles ont porté sur le patrimoine et l'histoire des Franco-Manitobains. Cela indique tout de même que le patrimoine leur tient à cœur. Le patrimoine est donc un lien avec nos ancêtres – notre passé : « La culture est nécessaire pour tous, pour les jeunes et les artistes. Elle est pour eux source de fierté, d'appartenance et de motivation. L'action culturelle doit viser la créativité et la productivité »<sup>20</sup>.

L'histoire orale a aussi joué un grand rôle dans la communauté francophone. Pendant longtemps, c'était le seul moyen de préserver son passé de générations en générations. Par contre, aujourd'hui, les archives dominent dans le domaine de la préservation de l'histoire. Le phénomène d'un centre d'archives est assez nouveau dans la province du Manitoba. Le premier centre d'archivage concret a été celui des Archives provinciales du Manitoba au début des années soixante-dix. Il est à noter que les francophones du Manitoba ont toujours eu l'option de conserver leurs documents soit à la Société historique de Saint-Boniface soit même au musée de Saint-Boniface, fondé en 1959, afin de préserver des artefacts ayant une importance dans la communauté francophone (l'artefact le mieux connu étant celui du cercueil de Louis Riel<sup>21</sup>). Par contre, les gens avaient davantage tendance à préserver les documents historiques chez eux.

En novembre 1981, il y a eu un colloque sur la situation des archives au Manitoba français. Ce colloque, organisé par la SHSB, avait pour but d'examiner son rôle dans la conservation du patrimoine manitobain et de regrouper toutes les institutions détenant des fonds d'archives afin d'établir un rapport entre elles<sup>22</sup>. Ce colloque a fait ressortir un besoin aigu de la conservation des archives dans la communauté francophone du Manitoba. Chaque dépositaire d'archives avait été invité

à expliquer sa situation. En effet, l'état était déplorable : un manque de fonds, de personnel qualifié et l'absence de mission bien définie : « Malheureusement, les documents archivistiques sont trop souvent considérés comme de vieilles paperasses; pourtant sans archives il n'y aurait point d'histoire possible et l'histoire est l'un des piliers les plus solides d'un peuple »<sup>23</sup>. Ce colloque a montré une volonté concrète pour préserver des archives des Franco-Manitobains<sup>24</sup>. En même temps, il a y eu tout un élan aux niveaux national et provincial qui a incité les gouvernements et les organismes privés du pays à fonder ou à organiser des centres d'archives pour mieux préserver notre histoire. Avec la fondation de l'*Association for Manitoba Archives* (AMA), les institutions avaient la chance de participer à des sessions de formation et d'information afin de mieux gérer leur centre d'archives<sup>25</sup>. Toutes ces initiatives ont sensibilisé les personnes intéressées aux phénomènes modernes des archives.

La même année, Claude Minotto, archiviste des Archives nationales du Québec, a été invité au colloque de Saint-Boniface; il a écrit un rapport sur son séjour dans les archives de langue française au Manitoba. Il a dit que le colloque a amené chez les participants une prise de conscience de l'état déplorable des centres d'archives francophones au Manitoba. Il a donc recommandé que la SHSB devienne « une succursale française des Archives provinciales du Manitoba, avec le mandat de conserver le patrimoine franco-manitobain, et de fournir les services archivistiques à cette communauté »<sup>26</sup>. D'ailleurs, en 1987, on voit la création d'un organisme nommé Archives Saint-Boniface : « L'idée : bâtir un "centre d'archives du Manitoba français" où la gestion et la conservation des documents historiques seraient confiées à des professionnels. Au grand bénéfice des chercheurs et du public »<sup>27</sup>. On voulait

centraliser toutes les archives francophones du Manitoba dans un même endroit; c'est l'idée des archives « globales ». Toutefois, six ans après sa création, l'organisme Archives Saint-Boniface a été dissous afin de laisser la SHSB s'occuper des archives de la communauté francophone avec la création d'un Centre du patrimoine. L'idée de centraliser toutes les archives dans un même endroit n'était toutefois pas dans le mandat des sœurs grises, qui ont décidé de conserver chez elles leurs propres archives.

Les francophones s'intéressent aussi aux archives lorsque nous regardons le nombre d'étudiants inscrits dans le programme d'archivistique à la *University of Manitoba*. Depuis son établissement en 1991, quarante étudiants se sont inscrits dont dix pour cent sont francophones. Pourtant, la communauté francophone ne fait que quatre pour cent de la population manitobaine; cela indique que l'histoire ou la préservation de la mémoire est importante.

Tournons-nous maintenant vers la troisième option : la Société historique de Saint-Boniface.

### **La Société historique de Saint-Boniface (SHSB)**

Cette société, fondée en 1902 par des membres du clergé, notamment les jésuites du Collège, avait pour but la préservation de l'histoire des Canadiens français de l'Ouest : « C'était une société savante qui publiait pour différentes classes de professionnels, rappelle Alfred Fortier. Elle faisait des travaux de recherche sur des hommes importants ou des personnages qui ont joué des rôles dans l'histoire du Manitoba »<sup>28</sup>. La SHSB est demeurée un cercle fermé jusque dans les années

soixante, puisque ses membres devaient être acceptés par le conseil d'administration<sup>29</sup>. Son mandat original n'était pas d'amasser des archives mais plutôt de faire de la recherche. En effet, la SHSB deviendra un entrepôt d'archives lorsque certaines personnes ont voulu garder les dossiers historiques dans un même endroit. Cette association occupa alors plusieurs locaux. Dans le chapitre précédent, nous avons discuté des problèmes entre la SHSB et le CUSB. Tout cela a été réglé avec la construction du Centre du patrimoine, en 1998, centre qui est rattaché au Centre culturel franco-manitobain (CCFM). Le Centre du patrimoine a pu voir le jour après plus de vingt ans de démarches auprès des gouvernements.

Ce Centre, c'est le trésor des francophones, un endroit moderne qui répond aux normes de conservation et de sécurité. Il possède de grandes voûtes : une pour les enregistrements sonores (surtout ceux de la Société Radio-Canada) et l'autre pour les documents sur papier. Vraisemblablement, le Centre du patrimoine est le lieu idéal par rapport aux deux autres options que nous avons discutées. On pourrait centraliser toutes les ressources franco-manitobaines dans un même endroit. Les archives de l'Archevêché de Saint-Boniface, qui étaient dans un état critique puisqu'elles étaient situées dans un sous-sol qui n'était pas à l'épreuve du feu en sont un bon exemple. L'administration de l'archidiocèse a décidé d'envoyer ses archives au Centre du patrimoine moyennant un coût pour chaque dépôt d'archives. Les deux organismes sont assez voisins l'un de l'autre, le service est donné en français, et les dossiers seront bien préservés. Quoi de mieux?

Le Centre du patrimoine pourrait répondre à tous les besoins du Collège s'il y avait un financement stable. La SHSB connaît des difficultés financières depuis

plusieurs années. Actuellement, le SHSB a un archiviste, un directeur, une secrétaire et une aide-archiviste. Elle dépend principalement de subventions gouvernementales et vit un peu au jour le jour. Il n'existe aucun financement continu, comme c'est le cas pour les Archives provinciales du Manitoba. Le nombre de visiteurs et de demandes d'information ont augmenté depuis son déménagement dans le Centre du patrimoine. Elle n'aurait donc pas assez de personnel et de ressources pour gérer les fonds du Collège. En réalité, si le Collège choisissait cette option, il devra payer pour archiver ses dossiers, tout comme l'archidiocèse de Saint-Boniface le fait présentement. Même avec un tel transfert d'argent, la SHSB ne serait pas en mesure d'offrir un service stable. Il ne nous reste alors qu'une autre option : créer un centre d'archives au CUSB.

### **POURQUOI RESTER AU COLLÈGE?**

Selon certains, l'université représente l'institution par excellence (Ségal, 1996, 26.) Elle perpétue en quelque sorte des formes et des caractéristiques de ses débuts médiévaux, à savoir : une autonomie, voire une certaine immunité face aux pouvoirs en place. Elle se voue à l'avancement et à la critique de la connaissance et joue un rôle primordial en tant que foyer culturel ou centre de culture<sup>30</sup>.

Le Collège est une des institutions les plus reconnues dans la communauté; il s'avère qu'il demeure un exemple en préservant son histoire. Il est en quelque sorte le berceau de la culture franco-manitobaine. « Sans Franco-Manitobains, c'est-à-dire sans culture franco-manitobaine, le Collège perd sa raison d'être [...] Le Collège peut être et se doit d'être le héraut et le garant de cette culture »<sup>31</sup>. Étant donné que l'université est un environnement qui encourage la recherche et surtout la pensée, l'option du Collège demeure celle qui convient sans doute le mieux aux besoins de l'institution. Depuis juillet 1999, un budget stable est injecté directement pour le



maintien des archives. Tout récemment, c'est-à-dire en avril 2002, le poste d'archiviste est devenu un poste régulier à quatre-vingts pour cent. Ce sont des signes encourageants pour le maintien futur des archives du Collège. Comme nous l'avons mentionné au chapitre 3, les requêtes d'information en provenance de l'interne (surtout de l'administration) représentent plus de quatre-vingts pour cent des demandes, ce qui montre que les administrateurs du Collège croient à l'importance d'un service des archives dans leur institution. En réalité, le service des archives du CUSB devient une partie intégrante de l'institution, tout en respectant les principes archivistiques, juridiques et sociaux.

### **Les principes archivistiques et juridiques**

Le rôle des archives du Collège est celui de servir l'institution. Les dossiers ont été créés pour servir les fonctions de l'institution. « Archives are administrative units, meant to serve their institutions first and scholars second »<sup>32</sup>. Les gens ont tendance à penser qu'une fois la fonction administrative du dossier est terminée, elle occupe une nouvelle fonction : la recherche. Les archives sont utilisées par des chercheurs, généalogistes et étudiants pour différentes raisons; par contre, l'administration qui a créé ce dossier peut aussi l'utiliser dans son état inactif. Effectivement, l'institution doit garder un lien entre son passé et son avenir. Cox met l'emphase sur ce point avec l'analogie de la santé de l'institution qui dépend souvent des archivistes et des dossiers qu'ils aident à préserver.

Archivists and the records they administer are essential to institutions if those institutions desire to be healthy and well managed. A company without access to its historical records is in the same position as a person suffering from memory lapses; while both can function, neither can do so as well as desired. Institutional archives are also crucial to society's ability to understand its development and the nature of current concerns and issues<sup>33</sup>.

Une étude sur les usagers des archives universitaires a été effectuée par Yakel et Bost. Elle montre que les administrateurs des universités voient les archives comme étant un service essentiel au bon fonctionnement de leur institution : « Administrators view archivists as the protectors of the authenticity of records and see trust in the archivist as equivalent to the reliability of the answers they provide »<sup>34</sup>. Les archives institutionnelles jouent donc un rôle de protecteur de l'intégrité des dossiers. Ce rôle va être très important lorsque le Collège sera soumis à la *Loi provinciale à l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP).

En ce moment, le Collège n'est pas touché par cette loi. À vrai dire, on ne comprend pas pourquoi puisque toutes les autres universités et collèges communautaires de la province du Manitoba y sont assujettis. La LAIPVP est entrée en vigueur le 4 mai 1998 pour les ministères et organismes du gouvernement manitobain, et le 31 août 1998 pour la Ville de Winnipeg. Le 3 avril 2000, elle a été appliquée à toutes les administrations locales, aux divisions scolaires, aux universités, aux collèges communautaires, aux offices régionaux de la santé et aux hôpitaux<sup>35</sup>.

La Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP, FIPPA en anglais) donne aux Manitobains et autres un droit d'accès aux documents détenus par les organismes publics, sous réserve de certaines exceptions précisées, et protège les renseignements personnels recueillis par ces organismes. La Loi prévoit comme voie de recours la révision indépendante par l'ombudsman du Manitoba des décisions et des actions des organismes publics relativement à l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels. Elle permet également d'appeler d'un refus final d'accès à l'information auprès de la Cour du Banc de la Reine<sup>36</sup>.

Il est inévitable que, dans un avenir prochain, le Collège sera soumis à cette loi. Les valeurs juridiques sont souvent apportées pour garantir la préservation de l'information de l'institution<sup>37</sup>. Il est donc louable de garder les archives au Collège pour mieux répondre aux questions juridiques et à la protection de l'information de la

vie privée. Il serait donc souhaitable que les archives du Collège deviennent plus proactives dans leur programmation.

En plus de ce rôle juridique, les archives ont également une autre responsabilité. Selon Rousseau et Couture, « Le rôle des archives est aussi d'agir comme *mémoire* »<sup>38</sup>. Ils expliquent que, dans le domaine de l'archivistique, il existe trois principes qui constituent le fondement de la discipline : 1) le principe de territorialité; 2) le principe de respect de fonds; 3) l'approche des trois âges. Le premier principe est celui que nous allons examiner davantage :

La valeur du principe de territorialité réside dans le fait que “[...] pour que les archives demeurent vivantes et qu’elles soient utilisées et mieux comprises, elles doivent, le plus souvent possible, être conservées dans les milieux d’où elles émanent ou qui ont influencé leur production”. L’importance du principe de provenance territoriale, pourtant reconnue par les archivistes, devrait faire l’objet d’une plus grande attention<sup>39</sup>.

En effet, les archives sont le produit d’activités d’un organisme ou d’une personne. Or, les documents qui composent ses archives ont été produits pour répondre à des objectifs très précis, dans le cadre d’activités particulières. La décision de les conserver dans l’environnement qui a les vus naître (premier degré du respect de fonds) et à la place précise qui leur a été assignée à ce moment (deuxième degré) tient beaucoup plus compte de la nature des documents et des particularités de fonctionnement de l’organisme concerné<sup>40</sup>.

Donc, le principe de territorialité justifie le besoin pour le Collège de garder ses dossiers dans l’endroit où ils ont été créés. La LAIPVP vient renforcer ce besoin puisqu’il est plus facile d’affronter les conséquences de cette loi.

### **La mémoire sociale**

La mémoire dont Jean-Yves Rousseau et Carol Couture font mention peut être définie comme étant le besoin pour une institution de préserver son entité. L’institution actuelle a surmonté des défis et des obstacles dans le passé. C’est ce passé que nous devons conserver et utiliser pour bien assurer les besoins futurs de

l'organisme. Cette mémoire va au-delà des portes de l'organisme. En effet, elle touche la vie de tous les citoyens de la société. Dans le cas du Collège de Saint-Boniface, les citoyens touchés sont les gens qui ont un désir concret dans la préservation de la francophonie. Robert Nahué, archiviste québécois, explique bien le lien d'une université avec la société en général :

L'université constitue un produit de la société dans laquelle elle se trouve, mais elle projette une vision, une certaine image de cette société, entre autres, par l'élaboration et l'exploration de nouveaux savoirs, de nouvelles interprétations de la réalité présente et passée et de nouvelles pratiques<sup>41</sup>.

L'université demeure toujours un environnement d'études avancées dans tous les domaines imaginables. Les grands leaders de la francophonie manitobaine ont souvent passé quelques années au Collège<sup>42</sup>. C'est donc l'organisme qui a réussi à modeler des gens qui vont influencer la communauté :

Les citoyens se voient reflétés dans les institutions de leur société. Il s'ensuit qu'un changement important dans l'ordre institutionnel peut effectivement affaiblir l'identification que pourrait avoir un individu ou un groupe envers les institutions sociales. C'est à l'intérieur et, en relation avec ces institutions sociales qu'un individu ou groupe poursuit ses intérêts symboliques et culturels, celles-ci fournissant un contexte pour former l'identité sociale, pour donner un sens à l'existence, et pour définir le rôle que l'on joue sur les plans communautaires et social<sup>43</sup>.

Ceci étant dit, le Collège joue donc un rôle social dans la communauté. Le Collège, comme nous l'avons déjà expliqué, fait remonter ses origines loin dans le passé. C'est donc une institution reconnue dans la communauté franco-manitobaine. « La grande majorité des participants reconnaissent l'importance symbolique des institutions francophones. Elles les aident à s'identifier comme francophones; elles les rendent fiers d'être francophones; et elles leur permettent de voir que leur communauté existe. »<sup>44</sup> Le Collège est une institution d'importance symbolique; il projette l'image de ce que devrait être un Franco-Manitobain. C'est donc de son

devoir de poursuivre cette contribution sociale à la communauté en général. Terry Cook explique pourquoi les archives donnent une perception unique au grand public :

The principal justification for archives to most users, and to the tax-paying public at large, as also reflected in most national and state archival legislation, rests on archives being able to offer citizens a sense of identity, locality, history, culture, and personal and collective memory<sup>45</sup>.

L'environnement universitaire est effectivement le produit de la société, c'est-à-dire il projette une vision, une certaine image de cette société. Étant donné que le Collège est situé au milieu de la francophonie manitobaine, il devient l'institution principale qui doit valoriser le français dans toute la province. C'est son devoir de préserver son histoire pour les générations futures. Il a la responsabilité d'en assurer la survivance.

La mémoire sociale est une terminologie archivistique assez récente. En effet, on peut dire que c'est un concept postmoderne. Steven Lubar, dans un article intitulé « Information Culture and the Archival Record », explore cette relation entre la société et les archives. En citant Jacques Derrida, il définit qu'« an archive is a public, prosthetic memory »<sup>46</sup>. Il avance l'idée que les archives sont un endroit de pouvoir. Dans ce pouvoir, elles peuvent faire avancer une organisation :

Documents – archives – are sites of cultural production. That means they are centers of power. Archives, and the records of archival use, can tell us about the relationships between makers and users, and the culture that weaves them together. They illuminate social practice »<sup>47</sup>.

Il existe donc un enjeu important entre les archives et la société. Les archives projettent une image de la société. C'est en utilisant les archives que le pouvoir est le plus prononcé : « Creating archives produces power. So too does using archives [...] Archives as public memory are a place of power because, writes Derrida, they

undertake to make sense of memory »<sup>48</sup>. Dans ce sens, le Collège possède un élément de pouvoir parce qu'il fait partie de la culture francophone, et il constitue ainsi la mémoire de la société.

Le pouvoir que détient le Collège est réel puisqu'il demeure le berceau de la culture francophone du Manitoba. Les archives aideront à maintenir ce pouvoir de la mémoire sociale. Présentement, dans leur développement, les archives du Collège sont au stade de l'enfance. Il existe un potentiel réel pour un service des archives. Ce qui suit va esquisser ce que pourrait être le service des archives du Collège universitaire de Saint-Boniface.

## **LES RECOMMANDATIONS**

Si je pouvais regarder dans une boule magique et prédire l'avenir du service des archives du Collège, je verrais un service en pleine santé qui contribue au bon fonctionnement de l'institution. De plus, ce centre d'archives s'appuierait sur l'appartenance à la communauté franco-manitobaine. Essayons donc de voir ce que pourrait être ce service des archives. Quels en seraient les objectifs?

### **1<sup>re</sup> recommandation**

La première étape à franchir serait l'établissement d'un système de gestion (*records management*). Avec la LAIPVP, le Collège devra bien gérer les dossiers afin de répondre aux besoins des gouvernements et nécessairement à ceux du public en général. Il faudrait produire un répertoire de tous les dossiers existant dans l'établissement. Un bon système de gestion indique une institution en bonne santé. David Bearman, un expert dans ce domaine, précise fortement que l'aspect crucial

dans toute institution est la gestion des documents<sup>49</sup>. L'avantage pour le service des archives serait d'avoir déjà compris l'ensemble du fonctionnement de l'établissement. Une analyse fonctionnelle comme nous l'avons faite au chapitre 3 nous aide à mieux comprendre l'environnement contextuel de l'institution. La création d'un système de gestion devra prendre en considération les besoins de l'institution et des archives. Les archives et le *records management* vont de pair. Étant donné que le Collège est une petite institution, il n'est pas irréaliste de voir l'archiviste occuper ce poste. L'idée est de bien saisir l'information et de la diffuser. Nous vivons dans l'âge de l'information; comme société, nous avons besoin d'être bien informés. Pour ce faire, nous devons prendre des mesures pour combler ce besoin.

L'être humain éprouve un besoin insatiable d'information. Chacun de ses gestes, chacune de ses décisions repose sur *l'information*, information sans laquelle sa quête incessante d'absolu, de liberté, de communication, de savoir ou de pouvoir resterait vaine. D'ailleurs, l'information a tellement pris d'importance à ses yeux qu'il a senti le besoin de la consigner sur un support, d'en garder trace. C'est ce qui a donné naissance à l'information documentaire, c'est-à-dire à *l'information consignée*<sup>50</sup>.

Le rôle du gestionnaire documentaire devient important : il doit prendre connaissance des fonctions de l'institution, mais aussi de celles de la société en général dont elle fait partie, c'est-à-dire les principes administratifs, juridiques, économiques, moraux, philosophiques et politiques, sociaux et culturels<sup>51</sup>. En plus d'apprendre le contexte institutionnel, il faut prendre en considération celui de la société.

## 2<sup>e</sup> recommandation

Cette gestion demanderait une relation très étroite avec l'administration du Collège. Le service des archives devrait être sous la direction directe du Bureau du recteur ou du secrétaire général (si ce poste devait de nouveau être comblé). Comme

nous l'avons mentionné au chapitre 3, en 1982, le Conseil d'administration du Collège avait approuvé les recommandations du rapport d'Hélène Vrignon-Marion. Ce rapport avait placé les archives en ligne directe avec le recteur. Il va s'agir de poursuivre ces démarches puisque les archives sont un endroit qui assure la garde des documents officiels du Collège pour des raisons juridiques, fiscales et évidemment historiques. En effet, c'est l'endroit pour assurer l'authenticité des documents créés dans l'institution : « The key element in any successful publicity program about your holdings and services is your knowledge and understanding of your potential audiences »<sup>52</sup>. Au Collège, cette cible est l'administration même; on doit connaître ses besoins afin d'offrir un meilleur service : « Archival records exist to be used [...] In many institutions, the archives exists to serve the organization itself »<sup>53</sup>. Le fait de demeurer dans une bibliothèque peut parfois nuire à l'ensemble de l'image des archives<sup>54</sup>. L'administration respecte moins les archives parce qu'elles ne sont pas liées directement à elle.

### **3<sup>e</sup> recommandation**

L'automatisation des archives prend de plus en plus d'importance dans les institutions. Il s'agirait de travailler avec le Centre informatique afin de conserver les documents jugés importants. À présent, le Centre essaie de concevoir un système pour mieux contrôler les dossiers des étudiants et du personnel. On essaie de garder les options ouvertes. Toute la question de l'accès à l'information va permettre de développer une meilleure expertise sur la façon de préserver les dossiers. Ainsi, la LAIPVP obligera le Collège à mieux maintenir cette information. Les dossiers informatisés pourront effectivement faire partie du système de gestion suggéré plus



haut. Évidemment, se lancer dans une telle aventure va demander beaucoup d'énergie et de patience auprès des personnes concernées.

#### 4<sup>e</sup> recommandation

Où aboutiront les papiers personnels de Marie-Anna Roy? Fuiront-ils vers Ottawa avec ceux de sa sœur Gabrielle? La version non élaguée de *Tchipayuk* de Ronald Lavallée (1987)? Les manuscrits de Paul Savoie<sup>55</sup>?

Même si le Collège est la seule institution universitaire francophone dans l'Ouest canadien, il ne réunit que quelques manuscrits d'auteurs de l'Ouest. Une université est censée promouvoir la recherche. Quel meilleur moyen que de recueillir des documents que les chercheurs pourraient consulter. Le *selling point* du Collège serait de vendre sa langue, comme nous l'avons mentionné précédemment. On a établi de bons programmes de français; il ne serait donc pas utopique de concevoir un nouveau programme de maîtrise en français pour l'institution. Si c'est le cas, les archives pourraient être un complément essentiel à la recherche en devenant un dépôt de manuscrits d'auteurs francophones de l'Ouest, tout comme la *University of Manitoba* avec les auteurs anglophones du Manitoba et de l'Ouest canadien.

#### 5<sup>e</sup> recommandation

La coopération entre les divers centres d'archives francophones à Saint-Boniface serait certainement un atout. Il existe plusieurs centres d'archives dans cette région : le Centre du patrimoine, les archives des sœurs grises, les archives des oblats, les archives des oblates et les archives des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Ensemble, nous pourrions partager les services, voire acheter les matériaux en grande quantité<sup>56</sup>. On devrait garder un lien étroit entre les établissements puisque nous partageons indirectement la même histoire. Nous pouvons nous entraider et

créer de meilleures relations. Nous pouvons aussi définir les mandats de chacun pour qu'il n'y ait pas de dédoublement d'archives ou de bataille pour certaines archives. De plus, un partage doit être encouragé puisque, souvent, les centres d'archives mentionnés ci-haut sont gérés par une seule personne. Où doit-elle se tourner pour répondre aux défis du monde archivistique? Un réseau entre les institutions serait aussi à créer. En effet, l'*Association for Manitoba Archives* offre des services, mais tout se passe en anglais.

### 6<sup>e</sup> recommandation

Il s'agirait de rendre plus accessibles les archives au grand public et plus particulièrement aux étudiants de l'institution. Comme le suggère Mark Greene, on doit se faufiler dans les salles de classe et se faire connaître aux professeurs et aux étudiants. Principalement, l'archiviste devient vendeur d'un produit, l'histoire. Selon lui, le marketing entre dans quatre catégories : les publications, les expositions, l'audiovisuel et les relations publiques<sup>57</sup>. Le client principal d'un service des archives est évidemment l'administration même, il faut donc lui vendre le produit. De plus, les archives pourraient attirer les étudiants et les chercheurs (qui sont un atout pour tout centre d'archives). Une autre clientèle visée serait l'Association des anciens. Afin de se faire connaître, il s'agirait de faire de la publicité dans le journal des anciens et monter des expositions : « Higher education has discovered the past as a marketable commodity. Colleges and universities, for example, rely on the past and the alumni's remembrance of the past for fund-raising. Many archives play an increasingly important role in development »<sup>58</sup>. Effectivement, l'archiviste, en plus de jouer le rôle

d'un administrateur et d'un protecteur de l'information, doit aussi devenir en quelque sorte un *salesman*.

### 7<sup>e</sup> recommandation

Il faut maintenir un système de voûte qui soit conforme aux normes archivistiques. Idéalement, la construction d'une nouvelle voûte serait la meilleure solution au problème. Toutefois, on pourrait tout « simplement » rénover la voûte existante. Mais cela demanderait beaucoup de travail. Nécessairement, la voûte doit être complètement vidée avant toute modification pour rendre son environnement conforme aux normes. Il n'empêche que le service des archives propose l'idée d'une nouvelle voûte si le Collège décidait un jour d'agrandir la bibliothèque. En ce moment, la bibliothèque universitaire est devenue trop petite pour accueillir tous les services qu'elle aimerait offrir. Il n'est pas irréaliste de penser qu'une nouvelle voûte pourrait être construite dans un avenir prochain – disons dix à quinze ans. La porte est certainement ouverte!

Les archives en quelque sorte représentent la mémoire de l'institution et même de la société, comme nous l'avons dit plus haut. « Le Collège au service de la communauté » devient le raisonnement pour garder les archives sur place. Afin de servir facilement et correctement la communauté, le Collège a comme responsabilité de protéger son histoire. Terry Cook explique le nouveau rôle de l'archiviste : « For archivists, the paradigm shift requires moving away from identifying themselves as passive guardians of an inherited legacy to celebrating their role in actively shaping collective (or social) memory »<sup>59</sup>. Les archives deviennent une ressource pour

l'organisation, au même titre que les ressources humaines, matérielles ou financières<sup>60</sup>. Le Collège de Saint-Boniface est un endroit qui protège la culture et la langue des francophones. Il devient le berceau de la mémoire franco-manitobaine. Cela va donc de soi que cet établissement protège et garde ses documents pour les futures générations.

## Notes

1. Cox, *Managing Institutional Archives : Foundational Principles and Practices*, p. 52.
2. Karine Beaudette, « Que ça reste chez les Oblats », *La Liberté* du 30 juin, p. 24.
3. Il faut noter par contre que les dossiers transférés aux archives de la *University of Manitoba* ne sont pas des dossiers très courants. Les créateurs demandent rarement de l'information. Les dossiers sont alors purement inactifs.
4. Réponse au questionnaire envoyé à Shelley Sweeney, archiviste en chef des *Archives & Special Collections* de la *University of Manitoba*, reçue le 5 mai 2002.
5. Le terme archives « globales » est pris du terme anglais « Total Archives », c'est-à-dire, le regroupement de toutes les archives dans un même endroit pour assurer une meilleure accessibilité au public.
6. Réponse au questionnaire envoyé à Gordon Dodds, archiviste provincial du Manitoba, reçue le 9 mai 2002.
7. Discours de René Préfontaine, sous-ministre des Affaires culturelles et du Patrimoine dans *Colloque sur la situation des archives au Manitoba français* (Saint-Boniface : Société historique de Saint-Boniface, 1981), p. 12.
8. *La Liberté*, 5 juin 1987.
9. Dearstyne, *The Archival Enterprise : Modern Archival Principles, Practices, and Management Techniques*, p. 17.
10. « Le Collège au service de la communauté. Préparez votre avenir avec nous » Publicité du Collège. Fonds Conseil d'administration A009. Procès-verbaux CA janv.-juin 1977.
11. Hubert Balcaen, « "Mon pays noir sur blanc" : réaction d'un Franco-Manitobain », dans *L'état de la recherche et de la vie française dans l'Ouest canadien* (Edmonton : Actes du 2<sup>e</sup> colloque de CEFCO, 1983), p. 77.
12. Elizabeth Kaplan « We Are What we Collect, We Collect What we Are : Archives and the Construction of Identity », *American Archivist*, 65 (Spring/Summer) 2000. Elle dit qu'être juif n'était pas toujours un atout à cause du racisme. Donc, en 1892, un groupe de juifs se sont rencontrés pour pouvoir préserver leur identité : ils ont fondé *The American Jewish Historical Society*.
13. Lucien Chaput, « Tu ne peux pas grandir si tu ne connais pas ton passé », dans *La Liberté*, 5 au 11 juin 1987, p. 2.
14. Marie-Louise Perron, « Près des yeux, près du cœur : le rôle des archives dans la formation d'une identité culturelle » dans *Les discours de l'altérité*, (Regina : Actes du 12<sup>e</sup> colloque du CEFCO, 1992), p. 107
15. Sylviane Lanthier, « Nés pour une bonne miche! », Éditorial de *La Liberté*, 19 au 25 mars 1999, p. 2.

16. Il est à noter aussi que le gouvernement a aboli les écoles confessionnelles. Il n'existe plus de département d'éducation moitié catholique moitié protestant – on proclame les écoles publiques. Le fait d'enlever la religion aux Canadiens français, en plus de leur langue, fut très difficile.
17. J.-Ad. Sabourin, *Notre mentalité : catholique et canadienne-française à l'école*, (Saint-Boniface : Imprimeur : Arthur, Arch. de Saint-Boniface, 3 mars 1925), p. 205.
18. Hubert Balcaen, « "Mon pays noir sur blanc" : une réaction d'un Franco-Manitobain », p. 76. Cette citation a été prise de : Roger Turenne, *Mon pays noir sur blanc*, (Saint-Boniface : Éditions du Blé, 1981), p. 1.
19. Jacques LaPointe, « La francophonie dans l'Ouest canadien : réalité folklorique ou dynamique » dans *La langue, la culture et la société des francophones de l'Ouest*, (Regina : Actes du 3<sup>e</sup> colloque de CEFCO, 1984), p. 112.
20. *États généraux de la francophonie manitobaine 1987-1988*, p. 16.
21. C'est le cercueil utilisé pour transporter Louis Riel de Regina à Winnipeg. Un symbole extrêmement important pour les Franco-Manitobains.
22. Les organismes impliqués étaient les suivants : les Archives provinciales du Manitoba, les Archives de l'Archevêché de Saint-Boniface, les archives du Collège universitaire de Saint-Boniface, le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, les services des archives des communautés religieuses, des paroisses, des maisons d'enseignement et des associations. La Société historique de Saint-Boniface, *Colloque sur la situation des archives au Manitoba français*, 1981, p. 3.
23. Préfontaine, *Colloque sur la situation des archives au Manitoba français*, p. 10
24. Le colloque a fait suite à deux rapports d'envergure préparés par le Conseil de recherche en science humaines au Canada (mai 1980) et Patrimoine manitobain sous la direction du ministre des Affaires culturelles et du Patrimoine (juillet 1981).
25. L'*Association for Manitoba Archives* (AMA) a été fondé le 8 mars 1980 lors d'une réunion générale des archivistes d'un peu partout dans la province. Le but initial de cette association était de fournir un réseau d'information ainsi que des opportunités éducationnelles afin de promouvoir les archives.
26. Claude Minotto, « Rapport de mission : mission de contact et d'échange avec différents responsables d'archives de langue française au Manitoba », du 20 au 28 novembre 1981, p. 7.
27. Laurent Gimenez, « Le chemin de croix des historiens, » dans *La Liberté* du 1<sup>er</sup> au 7 décembre 1989, p. 15. ASB a été mis sur pied par les sœurs grises, l'Archevêché de Saint-Boniface, la Société franco-manitobaine, le CCFM et la SHSB.
28. Carole Thibault, « 96 ans d'expertise, » dans *la Liberté*, 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1998, p. 22.
29. *Ibid.*, p. 22.

30. Ian Winchester, « The Future of a Mediaeval Institution : The University in the Twenty-first Century », dans A.W. Nielson et Chad Gaffied , eds., *Universities in Crisis : a Mediaeval Institution in the Twenty-first Century* (Montréal : The Institute for Research Public Policy / L'institut de recherches politiques, 1986), p. 269-278, cité dans Robert Nahuet, « Culture organisationnelle et gestion des archives de l'université Laval », p. 86-87.
31. Roger Léveillé, « Le rôle du Collège universitaire de Saint-Boniface dans la production culturelle en milieu minoritaire », dans *La production culturelle en milieu minorité* (Saint-Boniface : Actes du 13<sup>e</sup> colloque du CEFCO, 1993), p. 97.
32. Greene, « Using College and University Archives as Instructional Materials : a Case Study and an Exhortation », p. 32.
33. Cox, *Managing Institutional Archives : Foundational Principles and Practices*, p. 2
34. Yakel et Bost, « Understanding Administrative Use and Users in University Archives », p. 614.
35. Selon le site Web du gouvernement manitobain, les universités sont la *University of Brandon*, la *University of Manitoba* et la *University of Winnipeg* et les collèges communautaires touchés sont l'*Assiniboine Community College*, le *Keewatin Community College* et le *Red River Community College*.
36. Voir <http://www.gov.mb.ca/chc/fippa/francais/index.html>. (février 2002)
37. Cox, *Managing Institutional Archives : Foundational Principles and Practices*, p. 56 « Legal values are generally called upon to ensure the preservation of information that is needed for the legal protection of the institution, the civil and other rights of individuals associated with the institution, and a variety of other such jurisprudential concerns. Those values conjure up all sorts of potential problems for the archivist and the institutional archives ».
38. Jean-Yves Rousseau et Carol Couture, *Les fondements de la discipline archivistique* (Québec : Presses de l'Université du Québec, 1994), p. 11.
39. *Ibid.*, p. 68.
40. *Ibid.*, p. 67.
41. Nahuet, « Cultures organisationnelles et gestion des archives à l'Université Laval », p. 71.
42. Par exemple : Daniel Boucher (directeur de la SFM), Hubert Gauthier (directeur de l'hôpital général de Saint-Boniface), Ronald Duhamel (sénateur canadien), etc.
43. Léo LÉTourneau « La francophonie de l'Ouest : après l'école, quoi? » dans *Les outils de la francophonie* (Richmond : Actes du 6<sup>e</sup> Colloque du CEFCO, 1988), p. 304.

44. Daniel Savas « Institutions francophones et vitalité communautaire : motivations symboliques et fonctionnelles du choix de réseau institutionnel », dans *À la mesure du pays...* (Saskatoon : Actes du 10<sup>e</sup> Colloque de CEFICO, 1990), p. 69.
45. Terry Cook, « Archival Science and Postmodernism : New Formulations for Old Concepts », p.18.
46. Steven Lubar, « Information Culture and the Archival Record », *American Archivist* 62 (Spring 1999), p. 13.
47. *Ibid.*, p. 21.
48. *Ibid.*, p. 15.
49. Il prétend que si nous pouvons bien comprendre comment le système de gestion fonctionne, cela nous donne un aperçu du fonctionnement en général de l'institution. voir Bearman, « Record-keeping systems », *Archivaria* 36 (Autumn 1993).
50. Carol Couture, « Les archives, miroir de la société, mémoire de l'humanité : une ressource essentielle pour l'éducation au XXI<sup>e</sup> siècle », *Archives* 27 (1995), p.18.
51. Luciana Duranti, « The Odyssey of Record Managers », dans *Canadian Archival Studies and the Rediscovery of Provenance*, Tom Nesmith, ed. (Metuchen : Scarecrow Press, 1993), p.55.
52. Philip F. Mooney, « Modest Proposals : Marketing Ideas for the Expansionist Archives », dans *Advocating Archives : An Introduction to Public Relations for Archivists*, Elsie Freeman Finch, ed. (Metuchen : Society of American Archivists, 1994), p. 55.
53. Gregory S. Hunter, *Developing and Maintaining Practical Archives : a how-to-do-it manual*, (New-York : Neal-Schuman Publishers, 1997), p.179.
54. Elio Lodolini, « The War of Independence of Archivists », *Archivaria* 28 (Summer 1989), p. 36-47. Il dit que les archives et les bibliothèques se situent à des pôles opposés. Les théories entre bibliothécaires et archivistes ne sont aucunement pareilles. Souvent, le danger avec les archives sous la direction d'une bibliothèque c'est que cette dernière n'accorde pas autant d'importance aux archives; elles deviennent alors secondaires.
55. Léveillé, « Le rôle du Collège universitaire de Saint-Boniface dans la production culturelle en milieu minoritaire », p. 96.
56. Voir Cox, *Managing Institutional Archives : Foundational Principles and Practices*, p. 44. « Joint purchasing of archival supplies to lower unit prices, building or renovating joint storage facilities, publishing multi-institutional archival guides, hiring consultants for similar evaluation activities, and developing disaster preparedness plans are but a few of the potential activities that can be undertaken in a cooperative manner ».
57. Mooney, « Modest Proposals : Marketing Ideas for the Expansionist Archives », p.56.



58. Rabe Barritt, « Adopting and Adapting Records Management to College and University Archives », p. 10.
59. Terry Cook, « Archival Science and Postmodernism : New Formulations for Old Concepts », *Archival Science* 1 (2001), p. 4.
60. Couture, « Les archives, miroir de la société, mémoire de l'humanité : une ressource essentielle pour l'éducation au XXI<sup>e</sup> siècle », p. 19.

## Conclusion

Le service des archives du Collège universitaire de Saint-Boniface (Collège) existe dans un univers qui ressemble à celui des autres universités nord-américaines. Sa raison d'être est la promotion et la préservation de l'histoire d'une société, c'est-à-dire de l'univers académique, ainsi que la conservation de la mémoire sociale non seulement de son institution mais de celle de la communauté en général. Le Collège est au centre de la communauté francophone du Manitoba, voire de l'Ouest canadien. Par ce lien avec la francophonie, son rôle est donc primordial dans la diffusion de la langue et de la culture françaises. Étant donné l'importance du Collège, il est donc de son devoir de conserver et d'exploiter son histoire pour les futures générations. Pour sa part, l'archiviste doit s'impliquer énormément dans le développement de l'ensemble des archives. Toutefois, il ne faut oublier que l'archiviste n'existerait pas sans un appui de l'administration. Essentiellement, l'argent ne tombe pas du ciel, mais provient des administrateurs; pour les universités et les collèges, les divers paliers gouvernementaux sont les principaux bailleurs de fonds.

Nous avons constaté que les archives universitaires ont des besoins particuliers. Par contre, la littérature sur ce sujet ne s'y intéresse pas beaucoup; il existe donc une pénurie d'information pour ce groupe d'archivistes qui composent la majeure partie des archivistes en Amérique du Nord. En revanche, les textes peuvent seulement aider l'archiviste jusqu'à un certain point. Il va sans dire que chaque centre d'archives est unique; il doit donc s'adapter à l'environnement qui lui est propre. On pourrait faire une analogie avec les pionniers dans la conquête de l'Ouest. Leur périple n'a pas toujours été des plus faciles : par essais et erreurs, avec leur ténacité et

leur volonté, ils ont réussi dans leur entreprise. Comme le pionnier, l'archiviste, qui se retrouve dans un endroit inexploré ou inexploité, va connaître des succès et des faillites. Chaque centre d'archives est différent tout comme chaque *homestead* avait ses particularités. Les archivistes doivent donc s'acclimater à leur milieu.

Dans l'ensemble, selon la recherche littéraire, la mission d'un centre d'archives est une des principales préoccupations des archivistes. La clé du succès pour tout centre d'archives implique une volonté de la part de l'administration. Il est donc important de concevoir une mission claire, liée à celle de l'institution qui crée les documents. Les archivistes doivent presque se tenir près des administrateurs pour leur faire comprendre la nécessité de conserver des archives. Le *In Your Face Approach*, qui est une des façons de faire comprendre un message, donne souvent de bons résultats. L'archiviste en plus de « conserver les documents historiques » occupe aussi diverses autres tâches, dont celle d'être vendeur (*salesman*) : il doit vendre son produit, c'est-à-dire la protection de la mémoire d'une société. Dans le monde postmoderne, il est toujours important de savoir qui détient le pouvoir; les archives en projetant une image de la société, détiennent un certain pouvoir. La mémoire d'une société sous-entend la compréhension et la vitalité d'un peuple.

Avec de nouvelles lois qui protègent l'information privée et son accès, la confidentialité et l'accès à l'information préoccupent aussi les archivistes. Ils doivent donc prendre en considération les exigences de ces nouvelles législations; cela peut rendre leur vie fort intéressante. Très peu d'articles ou de livres ont été rédigés sur l'accès et la confidentialité des documents dans un environnement universitaire, parce que ce domaine est encore trop récent. Il y aura sans doute plus de documentation

dans les années à venir. Il faut dire que la province du Manitoba n'a voté la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) qu'en 1998.

On doit toutefois noter qu'une lacune de notre recherche est le manque d'emphase sur la question de la technologie. Un aspect qui préoccupe d'ailleurs de nombreux archivistes. En effet, tous les archivistes, universitaires, privés ou gouvernementaux, doivent envisager cette étape dans l'évolution de l'archivistique. Il est important de retenir qu'on demande aux archivistes d'assumer plusieurs rôles dans leur travail. Ce ne sont plus que de simples ramasseurs de poussière! Ils font plus qu'organiser des dossiers dans de belles boîtes. Il existe toute une dynamique à savoir quoi conserver, pourquoi conserver, etc. Il s'agit de regarder au-delà du document et de bien saisir le contexte dans lequel on l'a créé.

Le monde universitaire peut être complexe. Le défi est de comprendre le fonctionnement d'une institution sans nécessairement être obligé de consulter chaque bout de papier produit par le créateur. Une analyse fonctionnelle demande une étude historique de l'institution afin de concevoir la sorte de documentation qu'elle crée. Ce processus est innovateur et très logique. Vu la prolifération de papier qui semble s'accroître avec la venue des ordinateurs, les archivistes nagent littéralement dans les documents sans savoir par où commencer dans leur classement. Au cours des derniers cent ans, les théories et les pratiques archivistiques ont beaucoup évolué; elles aident à mieux saisir le contexte. Au lieu d'examiner les documents du bas vers le haut (*bottom up*), nous devons faire l'évaluation du haut vers le bas (*top down*). C'est pour cette raison qu'il nous était important d'étudier d'abord l'histoire du Collège de Saint-Boniface, de ses humbles débuts jusqu'à aujourd'hui, en passant par ses tragédies et

ses succès. Cela nous a permis de comprendre le contexte environnemental dans lequel doivent s'organiser les archives du Collège. Cette étude contextuelle va d'ailleurs au-delà des murs de l'institution, en regardant tous les aspects qui pourraient influencer le créateur. La pensée postmoderne nous aide à percevoir ou à justifier pourquoi nous existons comme peuple. Les archives sont là pour nous rappeler notre existence. La société crée des archives, qui deviennent en quelque sorte la mémoire d'un peuple. En revanche, ce même peuple utilise des archives pour s'identifier. Et le cycle se répète. Nous sommes qui nous sommes en quelque sorte en raison des archives. Nous revivons toujours notre passé. Ce n'est donc pas surprenant de voir les archives devenir un outil très puissant. Par exemple, la destruction des Archives nationales du Canada serait dévastatrice. Comment serons-nous alors capables de nous identifier comme peuple? En réalité, nous perdrons notre raison d'être.

Avec l'incendie de 1922, qui fut une énorme tragédie matériellement mais aussi historiquement, le Collège a perdu une partie de son âme, puisque cette institution représente le berceau de la francophonie manitobaine. La majeure partie de nos élites ont fréquenté ses murs. Les francophones se sentent liés à leurs racines. Le rattachement historique provient de cette appartenance d'un peuple. Les archives représentent la mémoire de l'institution et celle de la société. Afin de mieux servir la communauté, le Collège a la responsabilité de protéger son histoire. Les archives deviennent une ressource pour une organisation, au même titre que les ressources humaines, matérielles ou financières. Le Collège en effet serait négligeant s'il décidait un jour de ne plus supporter un service des archives. Non seulement le

Collège, mais la communauté serait perdante. Le Collège universitaire de Saint-Boniface est un endroit qui protège la culture et la langue des francophones. Il doit aussi protéger sa propre histoire.

Son service des archives est le lieu privilégié pour assurer la préservation de la mémoire francophone, c'est-à-dire la mémoire du Collège universitaire de Saint-Boniface. L'archiviste doit devenir un *salesman* et vendre à l'administration le besoin d'un service des archives fonctionnant à pleine capacité. Comme l'adage le dit si bien : *Rome n'a pas été bâtie en un jour*; les archives du Collège ne le seront pas non plus. Par contre, elles vont évoluer avec le temps. Au cours des derniers trois ans, il y a eu une plus grande demande d'informations de la part de l'administration; ainsi, la présence continue d'un service des archives encourage les personnes concernées à s'en servir. Il existe donc un besoin pour ce genre de service dans une institution comme le Collège. De plus, étant donné que le Collège est une institution publique, il a une certaine responsabilité envers les citoyens de la province. La LAIPVP va l'obliger à rendre accessible l'information dont il dispose.

« Mon Collège, rien ne surpasse, la douceur de ton souvenir. » Le Collège, c'est l'institution avec laquelle s'identifie le Manitoba français. Le Collège doit donc continuer de projeter cette image pour les générations à venir.

## Annexe A Le mandat du Bureau des gouverneurs<sup>1</sup>

Le Bureau des gouverneurs est responsable de l'administration du Collège. Il appartient au Bureau des gouverneurs, par voie de règlements ou résolutions, de prendre, à l'intérieur des limites de sa juridiction, toutes dispositions jugées nécessaires ou opportunes dans l'intérêt du Collège ou de son personnel, y inclus :

1. Poursuivre les buts du Collège;
2. Administrer les biens du Collège;
3. Passer ou faire passer tout contrat;
4. Établir les structures administratives du Collège;
5. Nommer les officiers généraux;
6. Fixer les responsabilités et devoirs des officiers généraux;
7. Nommer annuellement un vérificateur aux fins d'examiner et de vérifier les livres de comptabilités du Collège;
8. Nommer annuellement le conseiller juridique du Collège;
9. Former tous les comités qu'il juge opportuns, lesquels comités demeurent sous l'autorité et la juridiction du Bureau des gouverneurs;
10. Adopter les budgets du Collège;
11. Approuver toute dépense non budgétée excédant 5 000 \$;
12. Recevoir et approuver les états financiers;
13. Fonder, abolir, affilier ou annexer les facultés, écoles, instituts, départements;
14. Établir ou abolir les secteurs d'études ou programmes sur recommandation du Conseil de direction des études;
15. Adopter et amender les règlements du Collège;
16. Faire amender la charte du Collège.

---

<sup>1</sup> CUSB, *Règlements généraux du Collège universitaire de Saint-Boniface*, (le 9 juin 1997, révisé le 21 mai 2002). On peut retrouver ce document sur le réseau électronique dans le répertoire H:/partage

## **Annexe B**

### **Les droits et pouvoirs du Conseil de direction des études<sup>2</sup>**

Le Conseil de direction des études, sous réserve du Bureau des gouverneurs, qui aura droit de veto :

1. règle les problèmes qui relèvent de l'enseignement ;
2. détermine les programmes d'études et accepte l'établissement de nouveaux cours ;
3. considère et recommande les conditions d'admission, la nature des cours et les préalables en conformité avec les exigences de l'Université du Manitoba ou du ministère de l'Éducation ;
4. arrête les règlements pour l'ordonnance et la conduite de ses délibérations ;
5. accepte les diplômes, les grades, les grades honorifiques, les prix, les médailles et les bourses de mérite ;
6. détermine les priorités budgétaires et prépare un budget préliminaire des programmes d'études, pour recommandation au Bureau des gouverneurs ;
7. révise le budget des programmes d'études selon les subventions reçues pour recommandation au Bureau des gouverneurs ;
8. prépare, en utilisant les ressources humaines et techniques de l'administration, des estimés pour tout programme créé ou modifié.

---

<sup>2</sup> CUSB, *Droits, pouvoirs et règlements du Conseil de direction des études (CDÉ) de tous ses conseils et comités* (septembre 1999, modifié juin 2001, composition du CDÉ modifiée mai 2002). On peut retrouver ce document sur le réseau électronique dans le répertoire H:/partage.



## Annexe C

### Descriptions de tâches du Recteur <sup>3</sup>

Administrateur en chef du Collège, avec fonctions correspondantes à celles d'un président d'université, le recteur :

- est responsable de l'atmosphère chrétienne du Collège
- préside les réunions d'un comité aviseur interne (régie)
- est membre de droit de tous les comités du Collège et s'efforce d'assister à leur réunion en autant que le temps le lui permet
- signe les documents officiels du Collège
- est le porte-parole du Collège en tout ce qui a trait à son opération normale et à ses politiques à court et à long terme
- règle au besoin tout conflit interne qui relève de sa compétence
- fait la présentation du budget annuel, en propose les modifications et voit à son administration globale selon les décisions du Conseil
- soumet des recommandations de politique au Conseil d'administration pour étude et approbation
- embauche les professeurs, ses collaborateurs et tout autre personnel
- en collaboration avec le doyen, assure la qualité académique des professeurs
- promouvoit le perfectionnement et la recherche du personnel enseignant
- recommande l'octroi de congés d'étude
- approuve les voyages du personnel administratif et enseignant pour participer ou assister à des réunions qu'il juge pertinentes
- peut suspendre sur le champ tout membre du Collège dont la conduite est impropre aux objectifs du Collège
- planifie l'opération académique en fonction des capacités budgétaires du Collège
- planifie l'expansion du Collège en terme des besoins qu'il décèle dans la population à desservir
- maintient les liens avec les universités (l'Université du Manitoba, en particulier)
- assure les communications entre le Collège, les associations et la communauté
- assure la liaison avec les autres institutions de niveau postsecondaire et avec la Commission des subventions aux universités
- assure la liaison efficace entre les différentes composantes du Collège
- représente le Collège au Sénat de l'Université
- représente le Collège au sein d'organismes universitaires au niveau national
- représente le Collège au sein d'autres organismes qu'il juge importants pour le bien de l'institution
- représente le Collège dans la communauté par sa présence

---

<sup>3</sup> ACUSB, fonds Conseil d'administration / Bureau des gouverneurs – A009/5/2; *Descriptions des tâches du recteur*, 10 avril 1980.

## Annexe D

### Liste des fonds dans les archives du CUSB

- A001 Administration général du Collège universitaire de Saint-Boniface
- A002 Bureau du recteur du Collège universitaire de Saint-Boniface
- A003 Directeur / Doyen de l'Institut pédagogique / Faculté d'éducation
- A004 Doyen de la Faculté arts, administration des affaires et sciences
- A005 Collège communautaire de Saint-Boniface / École technique et professionnelle
- A006 Procure / Finances
- A007 Dossiers des étudiants universitaires
- A008 Secrétaire général
- A009 Conseil d'administration / Bureau des gouverneurs
- A010 Conseil exécutif du conseil d'administration
- A011 Dossiers des anciens employés
- A012 Éducation permanente
- A013 Construction (divers)
- A014 Bureau du registraire
- A015 Bibliothèque universitaire
- A016 APACUSB – personnel administratif du Collège universitaire de Saint-Boniface
- A017 Collège des jésuites (1887-1969)
- A018 Collège secondaire de Saint-Boniface
- A019 Dossiers des étudiants du Collège communautaire / ETP
- A020 Dossiers de stages – éducation en services de garde
- AP1 Association des professeurs du CUSB (APCUSB)
  
- C001 Centre de recherches du Collège universitaire de Saint-Boniface
- C002 Publications du Collège et groupes affiliés
- C003 Association des étudiants du Collège universitaire de Saint-Boniface
- C004 Journaux étudiants
- C005 Sports divers du Collège Saint-Boniface
- C006 Finissants de 1970
- C007 Animation culturelle du Collège universitaire de Saint-Boniface
- C008 Conventum de rhétorique 1920-1921
- C009 Archives du Collège universitaire de Saint-Boniface
- C010 Annuaire du Collège 1885-
- C011 Annuaire du Collège secondaire de Saint-Boniface
- C012 Martial Caron
- C013 Colloque Gabrielle-Roy
- C014 Association des anciens
- C015 Presses universitaires de Saint-Boniface (PSUB)
- C016 « Bain » projet de perfectionnement de français pour les maîtres
- C017 Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO)
- C018 Projet incendie du Collège (75<sup>e</sup> anniversaire)
- C019 Association des dames auxiliaires du Collège de Saint-Boniface
- C020 Conventum de rhétorique 1952-1953
- C021 Souvenirs de classes et de finissants
- C022 Creative Writing
- C023 Co-op étudiante du Collège universitaire de Saint-Boniface
- C024 Centre de rédaction / Service de perfectionnement linguistique (1989-)

- D001 Paul Ruest, recteur 1981-
- D002 Roger Saint-Denis, recteur 1970-1974
- D003 Roland Cloutier, recteur 1974-1979
- D004 Claude Thibault, recteur 1980-1981
- D005 Laval Cloutier, directeur du Collège communautaire 1975-1981
- D006 École de secrétariat bilingue au Collège – étapes préliminaires 1975
- D007 Lionel Fréchette, doyen Arts et Sciences 1970-1974
- D008 André Fréchette, doyen Arts et Sciences 1987-2000
- D009 Roger Legal, doyen Éducation 1981-1997
- D010 Fernand Girard, doyen Arts et Sciences 1981-1987

M *Mémorabilia* (trophées, médailles, etc.)

- P001 Godias Brunet
- P002 Société franco-manitobaine
- P003 Roland Couture
- P004 Lucien Daoust
- P005 Auguste Dansereau
- P006 Rollande Guilbault
- P007 Association catholique de la jeunesse canadienne
- P008 Henri Bernard
- P009 Association des instituteurs de langue française
- P010 Juge Alfred Monnin
- P011 Elizabeth Maguet
- P012 Jésuites
- P013 Collection générale de dossiers, biographies, historiques, etc.
- P014 Edmond Buron
- P015 Edmond Lavoie
- P016 Anna Leclerc
- P017 ACELF
- P018 Famille Lesage de Notre-Dame de Lourdes
- P019 vacant
- P020 Bulletins de paroisses
- P021 Chateclerc – CKSB
- P022 Les jésuites canadiens
- P023 Législateurs franco-manitobains depuis 1870
- P024 vacant
- P025 vacant
- P026 Éducation française au Manitoba
- P027 Robert Painchaud
- P028 Maurice Arpin jr.
- P029 Lucien St-Vincent
- P030 Alphonse-Alfred-Clément LaRivière

PL Plans

PS Petit Séminaire

R Registre

## Bibliographie

### Sources primaires

Archives du Collège universitaire de Saint-Boniface (ACUSB)

A009	Fonds du Conseil d'administration / Bureau des gouverneurs.
A010	Fonds comité exécutif du Conseil d'administration
C018	Fonds Archives du Collège universitaire de Saint-Boniface
	Divers documents non catalogués

Collège universitaire de Saint-Boniface

Documents sur le répertoire H:/partage du réseau informatique du CUSB

Entrevues par courriel avec les personnes suivantes : Shelley Sweeney et Gordon Dodds, mai-juin 2002.

### Périodiques

*La Liberté*, 1987-1999

*Archivaria*, 1987-2001

### Sources secondaires

Association of Canadian Archivists. *Membership Directory 2000-2001*.

Balcaen, Hubert. « "Mon pays noir sur blanc" : réaction d'un Franco-Manitobain ». *L'état de la recherche et de la vie française dans l'Ouest canadien*. Edmonton : Actes du 2<sup>e</sup> colloque de CEFCO, 1983, 67-77.

Barriault, Jeannine et Denys Chouinard. « Le traitement du fonds de l'association générale des étudiants de l'université de Montréal ». *Archives* 17 (sept. 1985), 3-17.

Baumann, Roland. « The Administration of Access to Confidential Records in State Archives : Common Practices and the Need for a Model Law ». *American Archivist* 49 (Fall 1986), 249-269.

- Bearman, David. « Record-keeping Systems ». *Archivaria* 36 (Autumn 1993), 16-36.
- Bearman, David Bearman et Richard Lytle. « The Power of the Principle of Provenance ». *Archivaria* 21 (Winter 1985-1986), 14-27.
- Beaudin, François. *Les archives universitaires au Québec 1962-1974*. Montréal : Université de Montréal, 1974.
- Bernier, Alfred. *Les dates mémorables du Collège de Saint-Boniface 1885-1945*. Saint-Boniface : Archevêché de Saint-Boniface, 1945.
- Birnbaum, Robert. *How Colleges Work : The Cybernetics of Academic Organization and Leadership*. San Francisco : Jossey-Bass Inc., 1988.
- Brichford, Maynard. « University Archives : Relationships and Faculty ». *College and University Archives : selected readings*. Chicago : Society of American Archivists, 1979.
- Brown, William E. et Elizabeth Yakel. « Redefining the Role of College and University Archives in the Information Age ». *American Archivist* 59 (Summer 1996), 272-287.
- Burckel, Nicholas C. « The Expanding Role of College or University Archives ». *College and University Archives : selected readings*. Chicago : the Society of American Archivists, 1979, 47-57.
- Burckel, Nicholas C. et J. Frank Cook. « A Profile of College and University Archives in the United States ». *American Archivist* 45 (Fall 1982), 410-428.
- Chatfield, Helen. L. « Records Management in the Administration of College and University Archives ». *American Archivist* 31 (July 1968), 243-245.
- Chouinard, Denys et Guy Diné. « Les archives universitaires au Québec ». *Archives* 15 (décembre 1983), 5-19.
- Clark, Burton R. « The Dossier in Colleges and Universities ». *On Record : Files and Dossiers in American Life*, Stanton Wheeler, ed. New York : Russell Sage Foundation, 1969, 67-93.
- Cook, Terry. « Archival Science and Postmodernism : New Formulations for Old Concepts ». *Archival Science* 1 (2001), 3-24.
- « Documentary Strategy ». *Archivaria* 34 (Summer 1992), 183-184.

--- « Mind over Matter : Towards a New Theory of Archival Appraisal ». *The Archival Imagination : essays in Honour of Hugh A. Taylor*, Barbara Craig, ed. Ottawa : Association of Canadian Archivists, 1992.

--- « Paper Trails : a Study in Northern Records and Northern Administration 1898-1958 ». *Canadian Archival Studies and the Rediscovery of Provenance*, Tom Nesmith, ed. Metuchen : The Society of American Archivists and the Association of Canadian Archivists in association with Scarecrow Press, 1993, 269-296.

Couture, Carol. « Les archives, miroir de la société, mémoire de l'humanité. Une ressource essentielle pour l'éducation au XXIe siècle ». *Archives* 27 (1995), 17-24.

Cox, Richard J. *Managing Institutional Archives : Foundational Principles and Practices*. New York : Greenwood Press, 1992.

Craig, Barbara et Peter D. James. « Guide to the Fonds d'Archives and Collections in the Holdings of the York University Archives ». *Archivaria* 44 (Fall 1997), 168-169.

Crimmins, James E. et K.E. Garay. C.K. « Ogden papers at McMaster University : Bibliographia Benthamiana ». *Archivaria* 32 (Summer 1991), 114-123.

Dearstyne, Bruce W. *The Archival Enterprise : Modern Archival Principles, Practices, and Management Techniques*. Chicago : American Library Association, 1993.

Dinel, Guy. « Les archives universitaires : Une composante fondamentale du système archivistique ». *Archives* 24 (1993), 175-199.

Dionne, René. *Quatre siècles d'identité canadienne*. Actes d'un colloque tenu au centre de recherche en civilisation canadienne française de l'université d'Ottawa, le 23 octobre 1981.

Duranti, Luciana. « The Odyssey of Record Managers ». *Canadian Archival Studies and the Rediscovery of Provenance*, Tom Nesmith, ed. Metuchen : The Society of American Archivists and the Association of Canadian Archivists in association with Scarecrow Press, 1993, 29-60.

Duranti, Luciana. « Medieval Universities and Archives ». *Archivaria* 38 (Fall 1994), 37-44.

Finch, Herbert. « The Problem of Confidentiality in a College Archives ». *American Archivist* 31 (July 1968), 239-241.

Fournier, Frances. « "For They Would Gladly Learn and Gladly Teach" - University Faculty and Their Papers : a Challenge for Archivists ». *Archivaria* 34 (Summer 1992), 58-74.

Frye, Dorothy T. « Linking Institutional Missions to University and College Archives Programs : the Land-Grant Model ». *American Archivist* 56 (Winter 1993), 36-52.

Goyer, Gérard et Hélène Mercier. « La loi sur les archives à l'Université Laval ». *Archives* 22 (1990), 3-29.

Gracy, David B., II. « Archivists, You are What People Think You Keep ». *American Archivist* 53 (Winter 1989), 72-78.

Greene, Mark A. « Developing a Research Access Policy for Student Records : a Case Study at Carleton College ». *American Archivist* 50 (Fall 1987), 270-275.

--- « Using College and University Archives as Instructional Materials : a Case Study and an Exhortation ». *Midwestern Archivist* 14 (1989), 31-38.

Hackmann, W. Kent. « Small College Archives : Problems and Solutions ». *American Archivist* 31 (July 1968), 271-275.

Ham, F. Gerald. « The Archival Edge ». *A Modern Archives Reader*, Maygene F. Daniels et Timothy Walch, eds. Washington: National Archives and Records Service, 1984.

Hunter, Gregory S. *Developing and Maintaining Practical Archives : a how-to-do-it manual*. New-York : Neal-Schuman Publishers, 1997.

Hurley, Chris. « Ambient Functions – Abandoned Children to Zoos ». *Archivaria* 40 (Autumn 1995), 21-39.

--- « What, if Anything, is a Function ». *Archives and Manuscripts* 21 (November 1994), 208-222.

Jolicoeur, Gérard. *Les jésuites dans la vie manitobaine 1885-1922*. Saint-Boniface : Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 1985.

Kaplan, Elizabeth. « We Are What we Collect, We Collect What we Are : Archives and the Construction of Identity ». *American Archivist*, 65 (Spring/Summer) 2000, 126-151.

Kohl, Michael F. « It Only Happens Once Every Hundred Years : Making the Most of the Centennial Opportunity ». *American Archivist* 54 (Summer 1991), 390-397.

Lapointe, Jacques. « La francophonie dans l'Ouest canadien : réalité folklorique ou dynamique ». *La langue, la culture et la société des francophones de l'Ouest*. Regina : Actes du 3<sup>e</sup> colloque de CEFCO, 1984, 111-117.

Lemieux, Victoria. « Applying Mintzberg's Theories on Organizational Configuration to Archival Appraisal ». *Archivaria* 46 (Fall 1998), 32-85.

Létourneau, Léo. « La francophonie de l'Ouest : après l'école, quoi? » *Les outils de la francophonie*. Richmond : Actes du 6<sup>e</sup> Colloque du CEFCO, 1988, 303-313.

Léveillé, Roger. « Le rôle du Collège universitaire de Saint-Boniface dans la production culturelle en milieu minoritaire ». *La production culturelle en milieu minorité*. Saint-Boniface : Actes du 13<sup>e</sup> colloque du CEFCO, 1993, 91-98.

Lodolini, Elio. « The War of Independence of Archivists ». *Archivaria* 28 (Summer 1989), 36-47.

Lubar, Steven. « Information Culture and the Archival Record ». *American Archivist* 62 (Spring 1999), 10-22.

Maher, William J. *The Management of College and University Archives*. Metuchen : The Society of American Archivists and Scarecrow Press, 1992.

Mason, Philip P. « College and University Archives : 1962 ». *American Archivist* 26 (April 1963), 161-165.

Monroe, Allen N. & Kathleen D. Roe. « What's the Purpose? Functional Access to Archival Records ». *Beyond the Book. Extending MARC for Subject Access*, Toni Petersen et Pat Molholt, eds. Boston : G.K. Hall & Co., 1990.

Mooney, Philip F. « Modest Proposals : Marketing Ideas for the Expansionist Archives ». *Advocating Archives : An Introduction to Public Relations for Archivists*, Elsie Freeman Finch, ed. Metuchen : Society of American Archivists, 1994.

Nahuet, Robert. « Cultures organisationnelles et gestion des archives à l'Université Laval ». *Archives* 30 (1998-1999), 83-107.

--- « Les structures universitaires et le fonds d'archives : les visions maximaliste et minimaliste ». *Archives* 22 (1991), 67-72.

Nesmith, Tom. « Archival Studies in English-speaking Canada and the North American Rediscovery of Provenance ». *Canadian Archival Studies and the Rediscovery of Provenance*, Tom Nesmith, ed. Metuchen : The Society of American Archivists and the Association of Canadian Archivists in association with Scarecrow Press, 1993, 1-28.

--- « Archives from the Bottom Up : Social History and Archival Scholarship ». *Canadian Archival Studies and the Rediscovery of Provenance*, Tom Nesmith, ed. Metuchen : The Society of American Archivists and the Association of Canadian Archivists in association with Scarecrow Press, 1993, 159-184.



Perron, Marie-Louise. « Près des yeux, près du cœur : le rôle des archives dans la formation d'une identité culturelle ». *Les discours de l'altérité*. Regina : Actes du 12<sup>e</sup> colloque du CEFCO, 1992, 103-112.

Prévost, Michel. « La promotion d'un service d'archives universitaires : les archives de l'Université d'Ottawa ». *Archives* 25 (1994), 39-44.

Rabe Baritt, Marjorie. « Adopting and Adapting Records Management to College and University Archives ». *Midwestern Archivist* 14 (1989), 5-12.

--- « The Appraisal of Personally Identifiable Student Records. » *American Archivist* 49 (Summer 1986), 263-275.

Régnier, Paul. *A History of St. Boniface College*. Master's Thesis. University of Manitoba, 1964.

Richardson, Douglas. J.M.S. Careless et G.M. Craig. « Not Unsightly Building : University College and its History ». *Archivaria* 38 (Fall 1994), 196-199.

Rousseau, Jean-Yves et Carol Couture. *Les fondements de la discipline archivistique*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 1994.

Sabourin, J.-Ad. *Notre mentalité : catholique et canadienne-française à l'école*. Saint-Boniface : Imprimeur : Arthur, Arch. Saint-Boniface, 3 mars 1925.

Samuels, Helen Willa. « Who Controls the Past ». *American Archivist* 49 (Spring 1986), 109-124.

--- *Varsity Letters : Modern Colleges and Universities*. London : Scarecrow Press, 1998.

Sanders, Robert L. « Accessioning College and University Publications : a case study ». *American Archivist* 49 (Spring 1986), 180-183.

Savas, Daniel. « Institutions francophones et vitalité communautaire : motivations symboliques et fonctionnelles du choix de réseau institutionnel. » *À la mesure du pays...* Saskatoon : Actes du 10<sup>e</sup> Colloque de CEFCO, 1990, 67-83.

Schmidt, William F. et Sarah J. Wilson. « A Practical Approach to University Records Management ». *American Archivist* 31 (July 1968), 247-264.

Skemer, Don C. et Geoffrey P. Williams. « Managing the Records of Higher Education : the State of Records Management in American Colleges and Universities ». *American Archivist* 53 (Fall 1990), 532-547.

Société Franco Manitoabaine. *États généraux de la francophonie manitoabaine 1987-1988*. Saint-Boniface, 1988.

Société historique de Saint-Boniface. *Colloque sur la situation des archives au Manitoba français*. Saint-Boniface, 1981.

Stewart, Lee. « "It's up to You" : Women at UBC in the Early Years ». *Archivaria* 34 (Summer 1992), 225-228.

Stout, Lee. « The Role of University Archives in the Campus Information Environment ». *American Archivist* 58 (Spring 1995), 124-140.

Stout, Leon J. et Donald A. Baird. « Automation in North American College and University Archives : A Survey ». *American Archivist* 47 (Fall 1984), 394-404.

Straw, John. « From Classroom to Commons : Documenting the Total Student Experience in Higher Education ». *Archival Issues* 19 (1994), 19-29.

Wagg, Susan. « Canadian Architecture Collection, McGill University ». *Archivaria* 28 (Summer 1989), 191-195.

Warner, Robert M. « The Status of College and University Archives ». *American Archivist* 31 (July 1968), 235-237.

Wickman, Danielle. « What's New? Functional Analysis in Life Cycle and Continuum Environment ». *Archives and Manuscripts* 26, 114-127.

Wilson, Dwight H. « Archives in Colleges and Universities : Some Comments on Data Collected by the Society's Committee on College and University Archives ». *American Archivist* 13 (October 1950), 343-350.

Wilson, Ian. « Canadian University Archives ». *Archivaria* 3 (1976-1977), 17-27.

Wolff, Jane. « Faculty Papers and Special-Subject Repositories ». *American Archivist* (Fall 1981), 346-351.

Yakel, Elizabeth et Laura L. Bost « Understanding Administrative Use and Users in University Archives ». *American Archivist* 57 (Fall 1994), 596-615.

## Sites Web

Association des universités et collèges du Canada. <http://www.aucc.ca/> (janvier 2002).

Collège universitaire de Saint-Boniface. <http://www.ustboniface.mb.ca>. (février 2002).

Gouvernement du Manitoba, « Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée ». <http://www.gov.mb.ca/chc/fippa/francais/index.html>. (février 2002).

Institut Joseph-Dubuc. <http://www.ustboniface.mb.ca/cusb/institut>. (février 2002).

Society of American Archivists, « Code of Ethics for Archivists ». [http://www.archivists.org/governance/handbook/app\\_ethics.asp](http://www.archivists.org/governance/handbook/app_ethics.asp) (janvier 2002).